



UNHCR
The UN Refugee Agency

DECENTRALIZED
ES/2018/06

Évaluation des interventions du HCR en matière de moyens de subsistance et d'autosuffisance en République de Guinée de 2012 à 2017

RAPPORT FINAL
OCTOBRE 2018

Conducted by:
Seke Kouassi de Syg, Independent consultant

Service d'évaluation du HCR

La Politique d'évaluation au HCR confirme l'engagement de l'Organisation à favoriser la responsabilité, l'apprentissage et le perfectionnement constant par l'examen et l'analyse systématiques de ses stratégies, politiques et programmes. Guidées par les principes d'indépendance, d'impartialité, de crédibilité et d'utilité, les évaluations sont effectuées pour améliorer les performances du HCR dans la satisfaction des besoins de protection, d'assistance et de solutions des réfugiés, des apatrides et d'autres personnes relevant de sa compétence.

Service d'évaluation
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Case Postale 2500
1211 Genève 2
Suisse
www.unhcr.org

Publié par le Service d'évaluation du HCR

Copyright © 2018 UNHCR

Le présent document est publié par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux fins de distribution générale. Tous les droits sont réservés. Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition d'indiquer qu'il s'agit d'une publication du HCR.

Sauf indication contraire, les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce rapport sont ceux de l'Équipe d'évaluation. Ils ne reflètent pas nécessairement la position du HCR, des Nations Unies ou de leurs États membres. La représentation et l'utilisation des données relatives aux frontières et aux noms géographiques ainsi que d'autres données connexes sur des cartes, des listes, des tableaux et dans des documents du présent rapport peuvent comporter des erreurs. Elles n'impliquent pas nécessairement l'expression d'une opinion de la part du HCR ou des Nations Unies sur le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une région ou de ses autorités, ou encore sur la délimitation de ses frontières ou limites.

Figure 1: Carte des Operations de l'UNHCR en Republique de Guinee



ACRONYMES

ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
AGDM	Age, Gender, Diversity Mainstreaming
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BRISR	Bureau Régional pour l'Intégration et le Suivi des Réfugiés
CAFODEC	Centre d'Appui et de Formation pour le Développement Epargne-Crédit- Education
CBI	Base Cash Interventions
CNISR	Commission Nationale pour l'Intégration et le Suivi des Réfugiés
CDF	Chef De Famille
CRRA-GF	Centre Régional de la Recherche Agronomique de la Guinée Forestière
CSPro	Census and Survey Processing System
FAO	Food and Agriculture Organization
FGD	Focus Group Discussion
GNF	Francs Guinéens
IMFs	Institutions de Microfinance
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
ODIC	Organisation pour le Développement Communautaire Intégré
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RCI	République de Côte d'Ivoire
SNU	Système des Nations Unies
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TDR	Termes de références
UNCT	Equipe-pays des Nations Unies
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide Au Développement
UNHCR	Haut - Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
CPEGC YETE MALI	Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit de Guinée YETE MALI
\$	US Dollar

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	ii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES	viii
RESUME EXECUTIF.....	ix
I. INTRODUCTION GENERALE.....	1
1.1 CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION.....	1
1.2 OBJECTIFS.....	1
1.3 CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION	2
II. OBJETIFS, AXES, CIBLES ET COUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE MOYENS DE SUBSISTANCE DE 2012 A 2017	4
2.1 PROGRAMME D'AUTOSUFFISANCE DES REFUGIES URBAINS A CONAKRY	4
2.2 PROGRAMME D'AUTOSUFFISANCE DES REFUGIES RURAUX (PRINCIPALEMENT IVOIRIENS, LIBERIENS) EN GUINEE FORESTIERE	5
2.3 SYNTHESE DES INTERVENTIONS DE L'UNHCR EN MATIERE DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE 2012 A 2017	6
2.4 COUT DES INTERVENTIONS DE L'UNHCR EN MATIERE DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE 2012 A 2017	8
III. RESULTATS SELON LES CRITERES DE L'EVALUATION	8
3.1. PERTINENCE	8
3.2. EFFICACITE	14
3.3. EFFICIENCE	25
3.4. COORDINATION DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME.....	26
IV. IMPACT DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME DE MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSSUFISANCE .	27
4.1. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE.....	28
4.2. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES AGR	29
4.3. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES MICROCREDITS.....	30
4.4. IMPACT DES INTERVENTIONS EN TERMES D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS PAR LES BENEFICIAIRES.....	31
4.5. IMPACT DES INTERVENTIONS SUR LE NIVEAU D'ENDETTEMENT DES MENAGES DES BENEFICIAIRES	32
4.6. IMPACT DES INTERVENTIONS SUR LE NIVEAU D'AUTOSUFFISANCE DES MENAGES SELON LA PERCEPTION DES BENEFICIAIRES	33
4.7. IMPACT DES INTERVENTIONS RELATIF A LA PERCEPTION DE LA CONTRIBUTION DES INTERVENTIONS RECUES SUR LA QUALITE DE VIE DES BENEFICIAIRES ET DE LEUR MENAGE.....	34
V. SUGGESTIONS DES INDICATEURS INDIRECTS MESURABLES POUR L'APPREHENSION DE L'AUTOSUFFISANCE CHEZ LES BENEFICIAIRES.....	34
5.1. DEGRE D'AUTOSUFFISANCE AU SEIN DES MENAGES BENEFICIAIRES A PARTIR DU MODE D'ACCES A LA NOURRITURE	35
5.2. PENURIE ALIMENTAIRE AU SEIN DES MENAGES DE BENEFICIAIRES ET STRATEGIE D'ADAPATATION ALIMENTAIRE FACE A LA PENURIE.....	36
5.3. REGULARITE ET PERENITE DES SOURCES DE REVENUS ISSUS DES INTERVENTIONS RECUES DES BENEFICIAIRES	37
5.4. PROPORTION DE BENEFICIAIRES ENCORE EN ACTIVITE APRES 1 A 2 ANNEES DE MISE EN OEUVRE DES INTERVENTIONS RECUES	37

5.5. POSSESSION D'EQUIPEMENTS PRODUCTIFS ISSUS DES REVENUS TIRES DES ACTIVITES MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES MENAGES DE BENEFICIAIRES.....	38
VI. TMOIGNAGES DE REUSSITE COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE ISSUS DES INTERVENTIONS EN MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSUFFISANCE DE L'UNHCR SUR LA PERIODE EVALUEE	39
6.1. TEIMOIGNAGES DE REUSSITE COLLECTIVE	39
6.2. TMOIGNAGES DE REUSSITE INDIVIDUELLE	40
VII. ENSEIGNEMENTS ISSUS DES INTERVENTIONS DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSUFFISANCE DE L'UNHCR DE 2012 A 2017 EN GUINEE	42
7.1. BONNES PRATIQUES	42
7.2. LECONS APPRISES.....	43
VIII. RECOMMANDATIONS	45
8.1. AU GOUVERNEMENT DE GUINEE	45
8.2. A L'UNHCR	45
8.3. AUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	46
8.4. AUX BENEFICIAIRES DES INTERVENTIONS MISES EN OEUVRE	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Activités de micro-crédits en faveur des réfugiés urbains de CPECG YETEMALI de 2012 à 2016	4
Tableau 2: Activités de micro-crédits en faveur des réfugiés ruraux et de la population hôte menées par CAFODEC de 2012 à 2016.....	6
Tableau 3: Récapitulatif des interventions réalisées de 2012 à 2017 par l'UNHCR selon le domaine/axe d'intervention, le lieu de mise en œuvre, les types d'activités menées, le partenaire de mise en œuvre, le nombre de bénéficiaires et le montant estimatif des interventions (GNF)	7
Tableau 4: Nombre de bénéficiaires des interventions réalisées de 2012 à 2017 par l'UNHCR par années selon les types d'activités menées et le lieu de mise en œuvre	7
Tableau 5: Répartition des répondants selon l'appréciation de l'adéquation entre leurs attentes/besoins et les interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance.....	12
Tableau 6: Répartition des répondants selon la bonne connaissance des critères qui leur ont permis d'être bénéficiaire du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance.....	14
Tableau 7: Répartition des répondants selon les Principaux modes d'accès à la nourriture dans les ménages selon le sexe des répondants et par site	35
Tableau 8: Répartition des répondants ayant déclaré une situation de pénurie alimentaire au sein de leur ménage au cours de la semaine précédant l'évaluation.....	36
Tableau 9: Continuité de la mise en œuvre des interventions reçues en 2016 par sexe et par site	38
Tableau 10: Possession d'équipements productifs (machine à coudre, moyen de transport, machine à égrainer, etc.) qui sert/puisse servir comme source de revenu des ménages	38

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Graphique 1: Nombre de bénéficiaires par domaines/secteurs d'intervention en matière de moyens de subsistance de l'UNHCR de 2012 à 2017	6
Graphique 2: Montant estimatif des interventions en milliers de GNF par domaine/secteur d'intervention de l'UNHCR en matière de moyens de subsistance de 2012 à 2017.....	8
Graphique 3: Appréciation des interventions du HCR et ses partenaires en matière de moyens de subsistance et des AGR	13
Graphique 4: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur de l'agriculture selon la variation du statut socioéconomique et du revenu	28
Graphique 5: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur de l'agriculture	29
Graphique 6: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur de l'agriculture selon la variation de l'épargne.....	29
Graphique 7: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des AGR selon la variation du revenu	30
Graphique 8: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des AGR selon la variation de l'épargne	30
Graphique 9: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des microcrédits selon la variation du revenu	31
Graphique 10: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des microcrédits selon la variation de l'épargne	31
Graphique 11 : Impact des interventions sur le niveau d'endettement des ménages des bénéficiaires..	33
Graphique 12: Impact des interventions sur le vécu des ménages de bénéficiaires selon la perception de l'autosuffisance de leur ménage	33
Graphique 13 : Stratégie d'adaptation face à la pénurie de la nourriture au sein des ménages	36

RESUME EXECUTIF

BUT DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation vise primo à l'acquisition de connaissances nécessaires (apprentissage) relatives aux changements impulsés par les interventions des moyens de subsistance en République de Guinée, secundo à la responsabilisation (redevabilité) des parties prenantes et tertio à la prise de décisions au niveau des instances décisionnaires pour améliorer les interventions et la programmation des moyens de subsistance futurs.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Spécifiquement, les objectifs de cette évaluation des interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance sur la période de 2012 à 2017 sont de comprendre :

- 1) La corrélation entre les investissements faits par l'UNHCR et ses partenaires dans les moyens de subsistance des réfugiés et les potentielles retombées économiques et sociales sur les réfugiés ;
- 2) Les facteurs qui contribuent au bien-être des réfugiés, y compris une assistance directe d'une part et l'accès aux droits au même titre que les populations hôtes d'autre part ;
- 3) Les facteurs qui contribuent à la réussite individuelle ;
- 4) Efficacité, efficience et leçons apprises.

METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a concerné trois (3) critères qui répondent aux impératifs de développement et humanitaires: la pertinence, l'efficacité et l'impact. Elle a concerné les trois (3) domaines/axes mis en œuvre lors des interventions faites par l'UNHCR dans le cadre des moyens de subsistance et d'autosuffisance en République de Guinée: l'agriculture, les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et les prêts subventionnés par les Institutions de Micro-Finance (IMF). Ainsi, ces trois (3) critères d'évaluation desquels découlent principalement trois (3) Questions Clés d'Évaluation (QCE) et quinze (15) Questions Subsidiaries d'Évaluation (QSE) sont passées en revue pour chacun de ces domaines/axes d'intervention ci-dessus cités dans le cadre de cette évaluation.

La méthode de collecte de données primaires a été de type mixte autant à Conakry qu'à Nzérékoré. De ce fait, s'agissant du volet qualitatif, elle a associé trois (3) techniques de collecte dans une approche de triangulation. L'on a appliqué : (1) un guide d'entretien à toutes les parties prenantes, (2) un guide de Focus Group Discussion (FGD) aux bénéficiaires primaires (réfugiés) et secondaires (populations hôtes) des interventions et (3) une grille d'observation directe dans les sites visités.

Les populations cibles de ce volet auxquelles étaient adressés ces outils étaient constituées des entités gouvernementales, des partenaires de mise en œuvre des interventions, des personnels de l'UNHCR, des représentants des bénéficiaires (réfugiés et populations hôtes). Au final, ces outils ont permis la réalisation de 53 entretiens individuels et 13 FGD soit un échantillon total de 208 personnes consultées.

S'agissant du volet quantitatif de cette évaluation, il a concerné un échantillon basé sur une méthodologie statistiquement représentative de 252 ménages/individus tirés aléatoirement parmi l'ensemble des populations bénéficiaires de ces interventions (réfugiés et la population hôte). En effet, tenant compte de la forte mobilité des réfugiés et afin d'éviter l'impact négatif qu'aurait créé l'absence des personnes préalablement ciblées, la possibilité a été donnée à tous les bénéficiaires des différents programmes de subsistance de faire partie de l'échantillon. Une précaution, préalablement prise de commun accord avec l'équipe de l'UNHCR et de ses Partenaires et ayant permis d'évaluer toutes les bénéficiaires qui s'étaient présentées aux agents enquêteurs et d'atteindre au final 72% de la cible fixée (respectivement 82,5% à Kouankan et 23,8% à Conakry).

Ce en vue de faire une analyse pertinente des changements en termes d'autosuffisance et de la situation socioéconomique impulsées par la mise en œuvre des interventions en matière de moyens de subsistance par l'UNHCR.

Toutefois, sur la période de l'évaluation, on signalera aussi que divers documents ont permis de faire la revue et l'analyse documentaires. Ainsi, nombre d'indicateurs de performance ou d'impact mis en exergue à travers ce rapport s'agissant des données quantitatives proviennent desdits documents. En effet, cette documentation mise à la disposition était constituée des documents des interventions implémentées, des documents relatifs aux accords entre l'UNHCR et ses partenaires, des rapports d'activités et de suivi programmatique des interventions, mais aussi de rapports d'audits ainsi que des rapports d'études qui avaient été menés.

Quant à la méthode d'analyse, elle a reposé sur une exploitation des résultats associant (1) l'analyse de contenu (thématique) appliquée aux données qualitatives, et (2) la statistique descriptive univariée et bivariée utilisant la statistique de khi 2 au seuil de 5% de degré de significativité a été appliquée aux données quantitatives.

1. Les interventions réalisées en faveur des réfugiés par l'UNHCR et ses partenaires en Guinée entre 2012 et 2017 répondent à la préoccupation majeure de la vision de l'UNHCR. Celle-ci consistait essentiellement à permettre à toutes les personnes relevant de sa compétence de gagner leur vie de façon durable et sûre afin de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. C'est en cela que la représentation de l'UNHCR en Guinée dans le cadre la mise en œuvre de sa stratégie des moyens de subsistance et d'autosuffisance a pris non seulement soin d'aligner celle-ci sur les priorités du Gouvernement Guinéen mais a tenu aussi à la conformité de sa stratégie sur toutes les trois solutions prônées par la vision globale de l'UNHCR à savoir le rapatriement, l'intégration locale ou la réinstallation. Un état de fait justifiant à souhait pourquoi dans sa mise en œuvre, le programme des moyens de subsistance et d'autosuffisance en Guinée de par ses activités ainsi que de par ses résultats recherchés a été conforme aux objectifs généraux prévus par la stratégie globale de l'UNHCR.

Aussi, **la pertinence** du programme des moyens de subsistance et d'autosuffisance en Guinée tient tant du point de vue de l'adéquation des objectifs auxquels il vise à répondre relativement aux attentes et besoins prioritaires des ayants-droits pour lesquelles elles sont mises en œuvre que de la fonctionnalité des critères de ciblage, pour la mise en œuvre des interventions de ce dit programme.

En effet, cette adéquation entre besoins prioritaires et interventions du programme mises en œuvre se justifie aussi et surtout par le fait que des études socioéconomiques pour mieux circonscrire les actions à mener dans le cadre de ces interventions avaient été faites spécifiquement dans le cadre des réfugiés urbains en 2015 et pour les homologues ruraux en 2016. C'est ainsi, qu'il a été mis en évidence par l'évaluation de la fonctionnalité des critères de ciblage appréhendée par les fortes proportions de bénéficiaires (83,5% à Kouankan II et 93,5% à Conakry) ayant montré leur capacité eux-mêmes à justifier de manière objective leur prise en compte ou non pour un secteur d'intervention du programme auquel ils auraient manifesté le désir d'y adhérer.

Enfin, concernant les capacités institutionnelles et techniques de l'UNHCR Guinée et de ses partenaires dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance, elles ont été jugées adéquates. Il a été mis en évidence un appui constant de la RROA-Dakar dans la mise en œuvre du programme, une forte expérience des partenaires ODIC et ACORD de l'UNHCR, un besoin d'appuyer le CNISR dans l'élaboration de la stratégie nationale de moyens de subsistance ainsi qu'une faiblesse quantitative en ressource humaine dans une moindre mesure à Nzérékoré et principalement à Conakry où il n'existe pas d'unité de livelihoods.

2. L'évaluation a abordé le critère **d'efficacité** des interventions mises en œuvre sur la base d'une échelle qui établit à 4 paliers dont « Suffisant (80-100%) », « Insuffisant (50-79%) », « Faible (20-49%) » et « Insignifiante/Nulle (0-19%) » le niveau de performance quantitative de chacun des secteurs des interventions du programme des moyens de subsistance et d'autosuffisance. Ainsi, l'efficacité des interventions évaluées a été appréhendée sur la base d'un ratio de performance qui fixe à 80% le minimum de performance quantitative (donc suffisant) à atteindre par les indicateurs en vue d'une efficacité appréciable. Ainsi, suivant ce critère, l'évaluation a révélé une efficacité insignifiante et faible respectivement pour les réfugiés RCI et réfugiés libériens de Kouankan. Pour le secteur des AGR, l'évaluation a établi qu'il est faible dans le cas des réfugiés libériens ainsi que leurs homologues du milieu urbain et insignifiant pour les homologues RCI. Enfin, s'agissant du secteur des prêts subventionnés par les IMFs, le niveau de performance a été jugé insuffisant autant pour les réfugiés

libériens de Kouankan et de Conakry tandis qu'il a été faible pour le cas de la population hôte. On notera que sur la période d'évaluation, les réalisations majeures ayant contribué à la performance quantitative observée pour chacun des secteurs d'interventions du programme ont été passées en revue de même que les facteurs de mitigation du niveau de performance observée.

3. D'une manière générale, de concert avec les parties prenantes de la mise en œuvre et les bénéficiaires, l'évaluation a établi que **l'efficience** des interventions est relativement positive. Bien qu'il a été constaté une relative insuffisance en ressources humaines de l'UNHCR au niveau de unité en charge du programme autant à Conakry qu'à Nzérékoré, ce ne fut pas le cas chez les partenaires de mise en œuvre. Aussi, l'évaluation a mis en évidence une adéquation en qualité des ressources humaines et une relative promptitude et coût-efficacité des procédures. D'ailleurs, l'évaluation a souligné que les niveaux des taux d'absorption budgétaire par les partenaires sur la période évaluée (2012-2017) pour les interventions qui leur ont été confiées sont jugés suffisants puisque proche des 100 %. Une situation traduisant ainsi le bon usage des ressources financières mobilisées dans l'atteinte des résultats des interventions et confirmé par le rapport d'audit (UNHCR, 2017). De ce fait, l'évaluation a conclu que l'exécution financière des domaines d'interventions a été en adéquation avec les résultats atteints.

4. Les entretiens réalisés ont permis de juger le niveau de performance comme suffisant les actions de **coordination** des interventions du programme de subsistance et d'autosuffisance en faveur des réfugiés en Guinée. En effet, cette efficacité de la coordination s'est traduite non seulement par la bonne coordination entre les différents intervenants (SNU, partenaires d'exécutions (ONG), partenaires gouvernementaux) mais aussi la cohérence et la complémentarité entre ces différents intervenants. On note qu'en particulier cette cohérence et complémentarité entre les intervenants du SNU ont été perçues par la mobilisation et le plaidoyer autour de la mise en œuvre intégrée des interventions de moyens de subsistance et d'autosuffisance favorisant ainsi l'unicité dans l'action à travers l'esprit UN as ONE plutôt que le repli aux approches cloisonnées. D'ailleurs, cette complémentarité et cohérence des actions de coordination se traduisent par une parfaite systématisation des réunions de coordination, des programmations et des mises en œuvre conjointes qui ont permis bien souvent de débloquer les goulots d'étranglement et de lever les facteurs de mitigations qui ralentissent l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre des interventions.

5. La portée des interventions en termes d'**impact** a pu être établie par l'évaluation.

Sept (7) aspects ont été mis en exergue en vue d'appréhender l'impact des interventions sur le vécu des bénéficiaires en termes d'autosuffisance et d'amélioration de leur situation de bien être socioéconomique. C'est en cela que l'évaluation a révélé les aspects suivants :

- Dans le secteur agricole, près de 10% des bénéficiaires sont passés du statut de salariés/indépendants saisonnier dans le secteur agricole au statut de salariés/indépendants à temps plein dans ce secteur agricole. Egalement, les interventions dans le domaine ont impacté positivement les ménages des bénéficiaires aussi bien au niveau de la mobilisation des revenus (57%) que de la constitution de l'épargne (+58%) entre les saisons consécutives d'avant et d'après les interventions ;
- Dans le secteur des AGR, les interventions dans le domaine ont impacté positivement les ménages des bénéficiaires aussi bien au niveau de la mobilisation des revenus (+15,2%) que de la constitution de l'épargne (+6,9%) entre les saisons consécutives d'avant et d'après les interventions ;
- Dans le secteur des microcrédits, aucun changement positif dans les niveaux de revenus des ou de la constitution de l'épargne des bénéficiaires n'a été enregistré ;
- En ce qui concerne l'impact des interventions en termes d'accès et d'utilisation des services financiers par les bénéficiaires, il se traduit par des faibles niveaux d'accès et d'utilisation des services financiers : 11,5% pour la possession d'un compte d'épargne, 46,2% ont eu accès à un service d'épargne, 13,5% ont eu recours aux services de crédits et toutes les négociations de prêt réalisées étaient faites dans l'informel ;

- S'agissant de l'impact des interventions sur le niveau d'endettement des ménages des bénéficiaires, il est à noter que tant bien même, la proportion de ménages à niveau d'endettement très élevé a baissé de 13% avant et après la mise en œuvre des interventions ; Toutefois en 2018, les changements dans les niveaux d'endettement des ménages n'ont plus été visibles comparés aux niveaux déclarés en 2017 après les interventions. Un état de fait qui traduit une faible pérennisation des effets des interventions dans le temps et pose ainsi le problème de la durabilité de ces interventions afin qu'elles puissent atteindre une échelle suffisante pour induire les changements recherchés de façon durable au sein des populations ainsi secourues ;
- Pour ce qui est de l'impact des interventions sur le niveau d'autosuffisance et le statut socioéconomique des ménages de bénéficiaires, il se traduit par une proportion de ménages à niveau élevé d'autosuffisance ayant presque doublé passant de 9,5% à 20,2% respectivement avant et pendant la période de mise en œuvre des interventions. Toutefois, la situation actuelle de 2018 ne montre pas une variation continue dans les niveaux d'autosuffisance économique des ménages ;
- Enfin, concernant l'impact des interventions relatif à la perception de la contribution des interventions reçues sur la qualité de vie des bénéficiaires et de leur ménage, indépendamment du site/camp de résidence, la majorité (plus de 80%) des bénéficiaires pense que les interventions en moyens de subsistance reçues du HCR et partenaires ont contribué au changement positif de leur situation socio-professionnelle (87,3%), à leur bien-être socioéconomique (81,7%) et au changement de leur qualité de vie (82,9%).

6. Huit (8) indicateurs sont suggérés en vue de la mesure indirecte de l'autosuffisance impulsée au sein des ménages de bénéficiaires par la mise en œuvre des interventions. Parmi ceux-ci, deux (2) nécessitent des études spécifiques sur la nutrition et/ou la sécurité alimentaire afin de mieux se situer sur une probable corrélation entre leur niveau et les investissements menés dans le cadre des moyens de subsistance et de l'autosuffisance. Il s'agit du Score de Consommation Alimentaire (SCA) des ménages/bénéficiaires et de la proportion des enfants de 6 à 59 mois au sein des ménages des bénéficiaires selon les dimensions relatives à la malnutrition aiguë globale, à la malnutrition chronique globale et à l'insuffisance pondérale globale. Concernant les niveaux des six (6) autres indicateurs, il sont approximés ainsi :

- 1) S'agissant du degré d'autosuffisance au sein des ménages bénéficiaires à partir du mode d'accès à la nourriture, l'évaluation a révélé que tant bien même qu'une proportion relativement faible (2,4%) de bénéficiaires déclare que l'essentiel de la nourriture de leur ménage provient essentiellement de leur propre production, cette statistique traduit l'autonomie de ceux-ci par rapport au mode d'accès à la nourriture ;
- 2) La proportion de ménages bénéficiaires faisant face à une situation de pénurie alimentaire caractérisée par le manque totale de vivre et se situe à Conakry et à Kouankan à 13,7% et à 5,1% respectivement. Une proportion à mettre en relation avec un contexte de cessation de la distribution des vivres. A cette proportion s'ajoutent également une faible proportion (11%) de ménage bénéficiaires adoptant une stratégie d'adaptation alimentaire idoine ne fragilisant davantage les adultes (principal force de travail);
- 3) La régularité des revenus perçue par de fortes proportions (30% et plus) de ménages de bénéficiaires ayant des sources principales. A celui-ci s'ajoute la pérennité des sources de revenus issus des activités entreprises traduite par de faibles taux de ménages de bénéficiaires dont la mobilisation des revenus au sein leur sein est compromise ;
- 4) La proportion des bénéficiaires encore en activité après une période (1 ou 2 années) de mise en œuvre des interventions reçues, ce d'autant plus que l'entreprise de ces activités renforcerait leur niveau de bien-être du fait des sources de revenus possibles qui en sont issues. L'évaluation a mis en exergue que cette proportion est plus élevée la première année que la suivante. Un fait qui indique un effet d'attrition au sein des bénéficiaires et qui mériterait un

suivi plus poussé des acteurs d'interventions pour s'assurer du maintien des proportions observées lors des premières années;

- 5) La possession d'équipements productifs issus des revenus des activités mises en œuvre au sein des ménages de bénéficiaires qui traduirait un renforcement des actifs du ménage. L'évaluation a mis en évidence de faibles proportions de ménages de bénéficiaires qui ont déclaré en posséder (6,7% à Conakry et 9,7% à Kouankan);
- 6) Le niveau d'endettement des ménages bénéficiaires des interventions marqué par la relative forte baisse de 13% de la proportion de ménages à niveau d'endettement très élevé avant et après la mise en œuvre des interventions.

7. Des cas de réussite collective ou individuelle existant permettent de mettre en exergue des acquis perceptibles issus de la mise en œuvre du programme en Guinée même si à l'évidence, ces interventions faites sur des échelles réduites de bénéficiaires n'ont pas abouti à des résultats à portée extraordinaire. Ces cas de réussite sont autant d'exemples justifiant ainsi que ces interventions auront permis de réduire (souvent significativement) la vulnérabilité des réfugiés et des populations hôtes.

Toutefois, pour qu'on puisse parvenir à la réussite, il existe non seulement des prérequis nécessaires de la part des bénéficiaires eux-mêmes mais aussi et surtout des conditions nécessaires à une mise en œuvre efficace et efficiente qui amènent nécessairement au succès. L'évaluation à l'aide d'étude de ces cas de réussite a permis de mettre ainsi en exergue les facteurs ci-après qui fondent les bases la réussite qu'elle soit individuelle ou collective :

- Le nécessaire arbitrage de la prise en compte de la mutualisation des efforts par l'intermédiaire de coopératives/associations ou de l'individualisation de l'effort de la part autant des bénéficiaires que des partenaires de mise en œuvre des interventions ;
- La réelle volonté des bénéficiaires de s'adonner aux activités sollicitées et octroyées ;
- Le suivi et le monitoring des bénéficiaires par les partenaires de mise en œuvre ;
- Le renforcement des capacités en termes de gestion des activités des bénéficiaires;
- La prise en compte des actifs et du passif des bénéficiaires dans le choix des interventions auxquelles ils aspirent entreprendre.

BONNES PRATIQUES

L'on citera de façon indicative les pratiques les meilleures déployées durant la mise en œuvre des interventions sur la période 2012-2017. Elles comprennent :

1. Le respect des engagements de l'UNHCR par l'alignement de ses interventions sur les priorités exprimées par les ayant droit (bénéficiaires) auxquelles les interventions étaient destinées ;
2. La mise en commun de plusieurs bénéficiaires par la création de groupements/associations ayant favorisé nécessairement de ce fait une grande somme pour cette entreprise, une complémentarité des compétences, un mécanisme de contrôle mutuel ainsi que la possibilité de s'appuyer sur ses partenaires en cas de maladie;
3. Les relations conviviales entre l'UNHCR et les agences SNU (PAM, FAO) d'une part, entre l'UNHCR, les partenaires étatiques et les ONG de mise en œuvre des interventions évaluées d'autre part. Ces relations se sont traduites par un dialogue franc et une communication fluide ayant permis une réaction prompte et efficace aux préoccupations;
4. La prise en compte de la population hôte dans les interventions qui a été nécessairement un gage de réussite et un aspect de prise en compte de la pérennisation des interventions ainsi menées. Toutefois, en gage de durabilité et du vivre ensemble, il s'avère essentiel de faire la promotion de projets/initiatives communs, réunissant en leur sein à la fois réfugiés et hôtes autour d'un même projet plutôt que des interventions spécifiques à chacun des groupes;
5. La réalisation d'études socioéconomiques spécifiques ainsi que d'évaluation des activités agricoles et AGR dont la mise en œuvre des recommandations ont permis de faire des réorientations stratégiques (circoncription des interventions aux besoins des réfugiés, élaboration de meilleurs critères de ciblage,

appuis additionnels aux groupements) qui ont permis l'atteinte des résultats plus probants de la mise en œuvre de ces interventions ;

6. La fonctionnalité des critères de ciblage, leur divulgation auprès des populations cibles ainsi que la relative bonne connaissance de ces critères par les populations ont fortement favorisé leur adhésion, leur mobilisation et leur forte participation effective aux différentes interventions menées en leur faveur.

PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES

Les leçons apprises à capitaliser pour les interventions futures portent sur la conception des interventions ainsi que sur leur mise en œuvre et leur gestion.

Conception

On retiendra de la conception des interventions les principales leçons suivantes :

1. L'absence d'un cadre juridique formel pour encadrer les actions notamment du partenaire gouvernemental local (CNIRS dans notre cas ici) auquel est dévolu la mise en œuvre de l'intégration locale et des moyens y afférents du fait du manque de stratégie du gouvernement (quoi que ouvert à la protection des réfugiés), ne devrait pas être un frein à une tentative de développement des actions à mettre en place en faveur des réfugiés dans le cadre des solutions durables ;
2. Le consensus de toutes les parties prenantes est nécessaire à l'aboutissement d'un cadre d'interventions intégrées. En effet, la désignation effective et judicieuse de critères de ciblage sur lesquels une communication large est menée aussi bien auprès des groupes cibles qu'auprès des autorités locales devrait pouvoir garantir l'adhésion effective de tous aux interventions mises en œuvre ;
3. Il est indispensable de faire réaliser au préalable par des experts de ce domaine des études de marché très poussées en vue d'orienter les interventions vers des activités porteuses et faitières pour lesquelles les rendements issus de la mise en œuvre seraient réellement proches de ceux escomptés ;
4. La prise en compte d'expertises adéquates s'avère nécessaire dans le cadre de la conception des interventions, surtout celles spécifiquement liées aux secteurs financiers lors des interventions du programme. De ce fait, la section protection ou même programme devrait être renforcée par de la ressource humaine en conséquence quand il faut développer ce genre d'interventions ;
5. L'élaboration rapide de profils socioéconomiques des réfugiés et des populations locales est nécessaire en vue de mieux orienter les interventions spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre de tout le programme ;
6. Le renforcement des capacités des parties prenantes (bénéficiaires, acteurs gouvernementaux, ONG de mise en œuvre) en planification et suivi de mise en œuvre est un préalable à tout exercice participatif de planification stratégique, pour minimiser les biais de perception erronée et harmoniser les niveaux de compréhension ;
7. Il est primordiale de tenir compte non seulement des acquis (connaissance de base et prérequis indispensable, volonté d'entreprendre, possibilité de mobilisation de main d'œuvre intra-ménage) mais aussi des passifs en termes d'expériences des bénéficiaires dans le secteur pour lequel ils solliciteraient un appui en moyen de subsistance, pour s'assurer qu'on se donne des chances de voir ces appuis être mis à profit dans l'objectif recherché d'autonomisation et/ou d'autosuffisance.

Mise en œuvre et gestion des interventions

De la mise en œuvre et la gestion des interventions, les principales leçons apprises sont les suivantes :

1. La programmation et la mise en œuvre conjointe entre les agences du SNU (Intégration dans le delivering as one, Unis dans l'Action) permettent une synergie des actions et une optimisation des ressources surtout dans un contexte de mobilisation insuffisante des ressources nécessaires aux interventions ;

2. La systématisation des actions de plaidoyer, l'implication des autorités administratives locales à tous les niveaux ainsi que celle de toutes les autres parties prenantes, les supervisions conjointes des activités, les réunions de coordination sont efficaces pour débloquer les goulots d'étranglement et lever les facteurs de mitigation qui ternissent l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des interventions;
3. L'implication des services techniques locaux du développement rural et de l'environnement (Centre Régional de la Recherche Agronomique de la Guinée Forestière ou le chargé du développement rural de la sous-préfecture de Kouankan) dans les interventions relevant de leurs activités, qui est un gage d'action de pérennisation entreprise par l'UNHCR dans ses interventions dans un contexte de rareté des ressources ;
4. La stratégie de procéder par le CBI plutôt que de doter en matériel les bénéficiaires aura permis à ces derniers de se sentir plus impliqués dans la mise en œuvre, et ainsi être tributaire eux-mêmes de la réussite ou non des activités dans lesquelles ils exprimaient leur souhait d'entreprendre ;
5. La planification et la mise en œuvre de l'intégration locale relativement moins réussies des anciennes communautés de réfugiés (Sierra Leone, Libéria) peuvent être des freins à la mise en œuvre des interventions actuelles. De ce fait, des actions de communication doivent être menées intensément en vue de minimiser l'influence des réseaux sociaux sur l'incitation à la non-participation des réfugiés aux activités développées en leur faveur ;
6. La stratégie policière de recouvrement des crédits (assignation à la gendarmerie) dans le cas des fonds rotatifs de crédits ne doit en aucun cas être prônée et tolérée. Il faut plutôt s'assurer d'avoir des gages de remboursements adéquats (des traites réalistes dans des délais tout aussi réalistes) et opter pour le suivi régulier des activités des bénéficiaires par les parties prenantes (IMFs, UNHCR, partenaires de mise en œuvre) en vue de faciliter l'atteinte des objectifs prônés par l'octroi et l'usage de ces fonds;
7. La promptitude de la mise à disposition des ressources et l'opportunité des décaissements et allocations aux partenaires de mise en œuvre ont permis à ces derniers une bonne exécution budgétaire des accords;
8. L'efficacité des audits pour garantir une meilleure observance des procédures financières. De ce fait, aux vues des rapports des audits conduits, l'on n'a pas eu à déplorer de cas de mauvaise utilisation des ressources ;
9. Les questions des ressources humaines en qualité et en quantité, nécessaires pour l'exécution efficace des interventions restent toujours un défi à relever. De ce fait, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des partenaires de mise en œuvre, mais aussi du personnel d'implémentation de l'UNHCR dédié à ces interventions par les unités décisionnaires en livelihood (siège et/ou RRAO) reste une constante priorité à intégrer nécessairement ;
10. La mutualisation des réfugiés autour d'AGR n'est pas nécessairement un gage de viabilité des initiatives ainsi encadrées et créées. La prise en compte des facteurs limitant (adaptabilité à la mutualisation, rentabilité des activités promues dans l'environnement du groupe) nécessite une analyse et des solutions plus approfondies et judicieuses, notamment par le biais d'évaluations pertinentes ;
11. La prise en compte des services à base communautaire comme stratégie privilégiée pour la promotion des interventions a favorisé l'adhésion des populations réfugiées ou hôtes aux interventions menées en leur faveur, et partant à la réussite des interventions entreprises.

RECOMMANDATIONS

Les dites recommandations vont à l'endroit tant du Gouvernement de la Guinée, de l'UNHCR ainsi que des partenaires de mise en œuvre des interventions et des bénéficiaires. A ces recommandations, aucun échéancier n'a été proposé, et ce pour tenir compte du contexte actuel envisagé de la fin des opérations à Nzérékoré où sont implémentées la majeure partie de ces interventions évaluées.

❖ *Au Gouvernement de Guinée*

1. Faciliter le travail de l'UNHCR et partant des agences du SNU en inscrivant dans le budget de l'Etat, des lignes pour le fonctionnement des institutions d'aide à la prise de décision en faveur des réfugiés tels que le Comité National d'Assistance aux Réfugiés (CNISR) et sa représentation régionale (BRISR) à Nzérékoré.
2. Orienter/Etendre ou mettre en œuvre en Guinée Forestière particulièrement à Kouankan, des initiatives ou projets nationaux d'autonomisation ayant montré leur efficacité tels que la Mutuelle Financière des Femmes Africaines de Guinée (MUFA-Guinée), en permettant la prise en compte spécifique des populations réfugiés à ces initiatives ou projets nationaux.
3. Accélérer dans le contexte du vote de la loi d'asile en Guinée les travaux de la CNISR en vue de la mise sur pied d'une stratégie d'intégration locale proprement dite et des moyens de subsistance, ainsi que le développement d'un document de procédures opérationnelles pour l'intégration locale en vue de parfaire ladite loi d'asile.
4. Renforcer les capacités opérationnelles des services de l'Etat dans les zones d'intervention par la dotation en ressources suffisantes, notamment en effectifs. Ceci permettra non seulement une meilleure appropriation des interventions en cours mais aussi d'assurer leur pérennisation principalement dans le domaine de l'agriculture et des AGR.

❖ *A l'UNHCR Guinée*

1. Développer des projets pluriannuels de moyens de subsistance en cohérence avec les plans d'actions en se basant sur les documents programmatiques tels que le DSRP 3 ou l'UNDAF, plutôt que de prioriser des interventions limitées dans le temps (quelques mois). Ceci suppose d'impliquer des agences de développement tels le PAM, la FAO ou le PNUD dans l'optique d'amorcer des actions de développement et ce, d'autant plus que la phase de retrait des opérations à Nzérékoré est en train d'être entamée.
2. Poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement pour l'implication des entités étatiques de développement en vue non seulement de l'appropriation des interventions en cours, mais aussi en vue d'assurer leur pérennisation surtout dans le domaine de l'agriculture.
3. Accélérer le plaidoyer auprès des autorités nationales pour la mise en place de cadres juridique et socioéconomique propices à l'intégration locale.
4. Continuer à mener le plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la mise à disposition de terres cultivables au profit des réfugiés ainsi que leurs accès à d'autres ressources productives telles que les zones de pêche.
5. Poursuivre le renforcement des capacités techniques en planification ainsi qu'en suivi et évaluation de manière à accroître les compétences techniques non seulement des partenaires, mais aussi des personnes internes de l'UNHCR en charge de la mise en œuvre des interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance.
6. Favoriser la création de groupes mixtes (gage de pérennisation et de durabilité) constitués de personnes de la population hôte et de personnes issues de la communauté des réfugiés en leur affectant des financements appropriés essentiels à l'effet d'entreprendre des actions de grandes envergures qui amèneront à coup sur le relèvement économique au niveau des localités.
7. Renforcer le niveau de concertation avec la structure de micro finance (CPECG YETE MALI) en vue d'une part de statuer sur le niveau réel d'utilisation des ressources de la convention arrivée à termes depuis 2016, et s'accorder sur l'orientation des fonds qui y sont encore logés afin de permettre un meilleur accès au crédit par les réfugiés qui en éprouvent le désir d'autre part.
8. Explorer en faveur des réfugiés ayant opté pour l'intégration locale les canaux d'accès au crédit que le Gouvernement alloue aux différentes organisations des jeunes et des femmes, et faire le suivi de la prise en compte de ceux-ci à travers ces initiatives existantes.

9. Mettre en œuvre des exercices réguliers d'évaluation à des cycles essentiels (baseline, mid-line et end-line) de conception/mise en œuvre des interventions en vue de pouvoir procéder à des réorientations ou à des prises de décisions stratégiques devant permettre l'atteinte des objectifs recherchés à l'issue de leur implémentation.

❖ *Aux partenaires de mise en œuvre*

1. Mettre sur pied une plateforme de suivi des bénéficiaires pour l'ensemble de la période d'intervention en matière de moyens de subsistance compte tenu de l'importante mobilité et du changement fréquent de domicile, ainsi que des contacts téléphoniques des réfugiés bénéficiaires de crédits particulièrement pour ceux en milieu urbain et dans une moindre mesure pour ceux en milieu rural. Cette action permettra de connaître la file active de réfugiés réellement en activité après avoir bénéficié de ces interventions.

2. Veiller à la mise à disposition des certificats de formation aux apprenants dans les domaines pour lesquels ces sessions sont organisées. Des certificats de formation pouvant favoriser leur insertion dans le tissu socio-économique au plan local mais aussi dans le cadre de leur retour dans leur pays d'origine.

3. Assurer le renforcement interne des capacités techniques des acteurs de mise en œuvre par l'adoption et la mise en œuvre de plans de formation, notamment la formation aux techniques de planification et de suivi et évaluation à l'effet d'accroître leur compétence.

4. Développer et renforcer sur la base des acquis issus de leur participation aux interventions mises en œuvre, leurs capacités de « fundraising » en vue d'être des acteurs majeurs dans le développement qui s'amorce avec la phase de retrait imminente de l'UNHCR à Nzérékoré.

❖ *Aux bénéficiaires des interventions mises en œuvre*

1. Faciliter sur une base volontaire de participation la mise en œuvre des interventions en leur faveur, en application au choix de solutions durables adéquat à leur situation individuelle plutôt qu'en exigeant l'une quelconque des solutions durables sur la base de leur volonté.

2. Faire le choix de mettre réellement en œuvre les interventions pour lesquelles ils sont déclarés volontairement aptes d'une part et pour lesquelles le choix a été porté sur eux en tenant compte des critères de ciblage d'autre part, tout en s'assurant de s'impliquer effectivement dans le développement des activités découlant de la mise en œuvre de ces interventions.

I. INTRODUCTION GENERALE

1.1 CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

La République de Guinée partage près de 1000 Km de frontière commune avec la Côte d'Ivoire, de la Région Forestière (à Beyla, à Yomou et à Lola), à la Haute Guinée (à Mandiana, à Boula et à Noumoundjila). De ce fait, la crise politico-militaire que connaît la Côte d'Ivoire depuis 2002 a occasionné des mouvements de populations de l'ouest de la Côte d'Ivoire, notamment Man, Danané et Toulepleu, vers la Guinée.

Ainsi, depuis plusieurs décennies, la République de Guinée a connu plusieurs crises humanitaires engendrées par l'afflux massif des réfugiés ivoiriens à ses frontières, particulièrement dans la Région Forestière. A ceux-ci constituant la plus forte proportion de réfugiés, s'ajoutent également des demandeurs d'asile en République de Guinée qui sont tous sous la responsabilité du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) qui a pour mandat de diriger et de coordonner les actions internationales visant à protéger les réfugiés et à résoudre les problèmes de ceux-ci dans le monde entier.

Ainsi, bien que l'objectif premier de l'UNHCR soit de protéger les droits et le bien-être des réfugiés, son but ultime est d'aider à trouver des solutions durables qui leur permettraient de reconstruire leur vie dans la dignité. C'est en ce sens que l'UNHCR poursuit trois solutions durables pour les réfugiés dans des situations de longue durée que sont soit le rapatriement librement consenti, soit l'intégration locale ou la réinstallation dans un pays tiers. Toutefois, tout en recherchant ces solutions durables, l'UNHCR s'efforce d'accroître l'autosuffisance et les moyens de subsistance des réfugiés et demandeurs d'asile.

C'est à ce titre que l'UNHCR est intervenu à l'encontre de la population de réfugiés en Guinée estimée en 2017 à près de 5,105 personnes constituées de 4,170 réfugiés ivoiriens et réfugiés libériens exemptés en milieu rurale (camp de Kouankan 2) répartis dans 834 ménages et 934 réfugiés de nationalité diverses à Conakry répartis dans environ 186 ménages.

C'est d'ailleurs fort à propos que depuis la présence de ces réfugiés et de ces demandeurs d'asile en République de Guinée, des interventions spécifiques en matière de moyens de subsistance et d'autosuffisance ont été faites en leur faveur. De ce fait, l'UNHCR a développé plusieurs initiatives visant à permettre aux réfugiés d'atteindre un certain niveau d'autosuffisance et d'avoir accès aux revenus grâce à l'emploi, l'esprit d'entreprise, l'initiation de micro et petites entreprises et en particulier la mise en œuvre des activités agricoles et génératrices de revenus. Ainsi, l'UNHCR s'est investi à améliorer les conditions de vie des réfugiés en leur facilitant l'accès aux microcrédits à travers des structures de micro finances. Dans le cadre des activités visant l'autosuffisance des réfugiés ivoiriens, certains ménages ont pratiqué l'agriculture et le petit commerce depuis près de 10 années avec l'appui de l'UNHCR et de ses partenaires à travers des projets qui ont eu pour but de faciliter leur intégration socio-économique dans les communautés d'accueil.

Bien évidemment, après plus de 5 années de mise en œuvre de ces interventions en matière de moyens de subsistance et d'autosuffisance, ces interventions nécessitent d'être évaluées afin de documenter et diffuser les corrélations entre elles et les changements intervenus dans la situation socio-économique, le bien-être individuel et celui de la communauté dans le but de montrer comment ces dites interventions ont contribué ou non aux objectifs recherchés.

1.2 OBJECTIFS

Cette évaluation vise à l'acquisition de connaissances nécessaires (apprentissage) relatives aux changements impulsés par les interventions des moyens de subsistance, à la responsabilisation (redevabilité) des parties prenantes d'autre part et enfin à la prise de décisions au niveau des instances décisionnaires pour améliorer les interventions et la programmation des moyens de subsistance futurs.

De manière spécifique, il est question lors de cette évaluation portant sur la période de mise en œuvre des interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance allant de 2012 à 2017 de comprendre les aspects suivants:

- 7) La corrélation entre les investissements faits par l'UNHCR et ses partenaires dans les moyens de subsistance des réfugiés et les potentielles retombées économiques et sociales sur les réfugiés ;
- 8) Les facteurs qui contribuent au bien-être des réfugiés, y compris une assistance directe d'une part et l'accès aux droits au même titre que les populations hôtes d'autre part ;
- 9) Les facteurs qui contribuent à la réussite individuelle. ;
- 10) Efficacité, efficience et leçons apprises.

1.3 CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION

1.3.1 CADRE CONCEPTUEL

Cette exercice a abordé trois (3) critères principaux d'une évaluation dans le cadre des actions de développement et humanitaire. Ceux-ci étant dans le cadre des interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance notamment relatifs aux critères selon :

- la pertinence et la convenance des modalités de conception et de programmation ;
- l'efficacité de la mise en œuvre ;
- l'impact des interventions.

De ces trois (3) critères d'évaluation ont découlé principalement trois (3) Questions Clés d'Évaluation (QCE) et quinze (15) Questions Subsidiaries d'Évaluation (QSE). Cet ensemble dénommé matrice d'évaluation fonde le cadre conceptuel et méthodologique de cette évaluation (voir Annexe A.2).

Toutefois, on précise que l'efficience et la coordination étant des aspects à part entière dans le cadre de toute intervention, celles du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance faites en faveur des réfugiés et des populations hôtes, tous ces deux aspects seront abordés par l'évaluation au niveau d'un critère additionnel spécifique au critère d'efficience et la coordination des interventions.

Aussi, les approches méthodologiques utilisées dans le cadre de cette évaluation sont présentées dans l'Annexe A.3 de ce rapport.

1.3.2 EVALUABILITE, CONTRAINTES ET LIMITES

Les conditions de mise en œuvre ont été globalement réunies pour les raisons suivantes :

- La documentation essentielle a été mise à la disposition du consultant;
- La disponibilité des points focaux de l'évaluation autant celui de Conakry que celui de Nzérékoré;
- Les conditions matérielles et logistiques ont été réunies. Un bureau a été mis à la disposition de l'équipe d'évaluateurs ainsi la logistique a été assurée lors de la collecte des données.

Aux rangs des différentes contraintes et difficultés rencontrées dans le processus d'évaluation figurent:

- L'incapacité de certains répondants à donner des informations sur la période antérieure à leur prise de fonction (absence de mémoire institutionnelle) résultant d'une relative mobilité du personnel non accompagnée d'un transfert de dossiers lors de la passation de service. Il a fallu approfondir les entretiens avec certaines parties prenantes concernées et procéder aux recoupements pour surmonter ces difficultés.
- La difficulté pour les partenaires de localiser les bénéficiaires urbains de Conakry des interventions sur la période de l'évaluation du fait de leur très relative mobilité et/ou rapatriement pour certains, combinée à l'indisponibilité de ces bénéficiaires urbains afin de prendre part aux entretiens et interviews pour ceux qui ont pu l'être. Ce qui justifie de ce fait, le faible niveau de représentativité (20,6%) parmi les bénéficiaires de l'évaluation.

1.3.3 PROCESSUS DE L'ÉVALUATION

Un processus d'évaluation subdivisé en quatre (4) phases, comprenant chacune plusieurs étapes ci-dessous relatées :

La phase 1 de l'évaluation a été consacrée à la conception et la rédaction de la note méthodologique et de cadrage de l'évaluation. Elle a permis à l'équipe d'évaluation (UNHCR et le consultant) d'élaborer un protocole d'évaluation et d'exposer la manière dont la mission devait se réaliser. Ainsi, une revue documentaire a été menée pour mieux comprendre le contexte et affiner les questions d'évaluation. La stratégie de collecte et d'analyse de données a été affinée et bien définie. La liste des questions d'évaluation a été fixée et la cartographie des parties prenantes effectuée. Un calendrier opérationnel de l'évaluation a été aussi proposé.

La phase 2 a été dédiée à la collecte de données à Conakry et Nzérékoré. Pendant trois semaines, des entretiens ont été conduits auprès des parties prenantes, des focus group ainsi que des entretiens également ont été faits avec des bénéficiaires pour renseigner les 3 critères de l'évaluation. La collecte des données s'est déroulée du 19 septembre au 09 octobre 2017.

La phase 3 a été réservée à l'analyse des données et à la rédaction du rapport provisoire d'évaluation. Les données collectées ont été analysées et synthétisées en vue d'un premier rapport provisoire et soumis aux commanditaires et aux parties prenantes pour appréciation.

La phase 4 qui est terminale, a été consacrée à la validation et la soumission du rapport final de l'évaluation après intégration des observations des commanditaires et parties prenantes.

II. OBJECTIFS, AXES, CIBLES ET COÛTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE MOYENS DE SUBSISTANCE DE 2012 A 2017

Les interventions en matière de moyens de subsistance en guinée se sont axées principalement sur deux types de programme d'autosuffisance. L'un à destination des réfugiés urbains de Conakry et l'autre en faveur des réfugiés ruraux en guinée forestière principalement dans le camp de Kouankan II et de ses environs.

2.1 PROGRAMME D'AUTOSUFFISANCE DES REFUGIES URBAINS A CONAKRY

2.1.1. SECTEUR DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)

L'objectif consistait pour ce secteur à appuyer les réfugiés urbains dans la réalisation pérenne des activités génératrices de revenus (AGR) à travers les corps de métiers (restauration, services informatiques, coiffure, réparation et vente de matériels électroniques) et le petit commerce (production et vente d'attiéké, vente d'alimentation de base et divers, les boutiques alimentaires, la vente de yaourt et de jus glacés locaux et la vente d'habits de friperie) afin de subvenir à leurs besoins de base de manière durable à travers les revenus qu'elles produisent. Pour ce faire, cette stratégie s'est basée sur les actions suivantes à savoir l'élaboration des besoins avec les bénéficiaires eux-mêmes, leur formation en esprit d'entreprise, en gestion financière et en technique de production par secteur d'activité, la réalisation d'étude de marché pour se rassurer de la rentabilité de ces activités choisies et enfin l'achat des kits AGR avec leur participation pour le leur confier. Pour ce secteur, autant les réfugiés ivoiriens et leurs homologues libériens qui avaient opté pour l'intégration locale suite à l'invocation de la clause de cessation le 30 Juin 2012 ainsi que ceux d'autres nationalités en ont été les cibles.

2.1.2. SECTEUR PRETS SUVENTIONNES PAR L'INTERMEDIAIRE DES IMF

L'objectif ciblé était de faciliter/renforcer l'accès des populations réfugiées aux services financiers formels et informels en milieu urbain. Bien qu'ouvert à toutes les populations réfugiées à Conakry, cet objectif était particulièrement important/stratégique dans le cadre de la mise en œuvre des solutions durables pour les libériens qui ont perdu leur statut de réfugié et ayant opté pour l'intégration locale suite à l'invocation de la clause de cessation de leur statut le 30 Juin 2012.

Pour ce faire, dès le 06 Décembre 2012, un contrat de service sur une période de 4 ans avec l'Institution de Micro-Finance (IMF) Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit de Guinée (CPECG) YETE MALI et le HCR a été signé. S'en est suivi l'enregistrement des projets AGR et le référencement de ces cas à ce partenaire financier.

Ce, aux fins d'allouer des crédits aux familles de réfugiés libériens optant pour l'intégration locale en milieu urbain. Le plafond du montant par famille était de 500 dollars USD.

Ainsi, entre 2012 et 2016, sur un total de 761 753 220 GNF reçus par YETE MALI, des crédits à hauteur de 535 205 000 GNF ont été octroyés aux 165 bénéficiaires ayant reçu des microcrédits sur la base des microprojets soumis à l'IMF; le montant 162 329 216 GNF a été remboursé par les réfugiés, ce qui ne correspond qu'à un taux de remboursement de 30,3% soit près de 372 875 784 GNF en attente d'être remboursés (Tableau 1).

Tableau 1: Activités de micro-crédits en faveur des réfugiés urbain de CPECG YETE MALI de 2012 à 2016

Informations	CPECG YETE MALI (2012-2016)
Nombre de microprojets financés	165
Nombre de clients de nationalité libérienne	165
Montant total débloqué	695 338 033
Montant accordé aux réfugiés	543 655 000
Montant remboursé par les bénéficiaires	165 264 412

2.2 PROGRAMME D'AUTOSUFFISANCE DES REFUGIES RURAUX (PRINCIPALEMENT IVOIRIENS, LIBERIENS) EN GUINEE FORESTIERE

Ce programme s'est basé fondamentalement sur deux axes d'interventions que sont le secteur de la riziculture et maraichage ainsi que celui du secteur des AGR.

2.1.1. SECTEUR AGRICULTURE: RIZICULTURE ET MARAICHAGE

A travers ce secteur, l'objectif recherché visait à initier l'autonomisation des réfugiés ivoiriens du camp de Kouankan 2, surtout à l'arrêt de l'assistance alimentaire du PAM en Avril 2015. Toutefois, ce secteur a été aussi étendu aux familles de réfugiées ivoiriennes de la Préfecture de Beyla, installées à Soumailasso, Karala, Senko Centre, Beyla Centre et Lagnodou qui ont opté pour la résidence permanente en Guinée. A ceux-là, se sont aussi ajoutés dans la mise en œuvre également les réfugiés libériens qui ont opté pour l'intégration locale suite l'invocation de la clause de cessation le 30 juin 2012. Notons que de façon spécifique, la stratégie mise en place à travers ce secteur visait à rendre autosuffisant l'ensemble des individus réfugiés de ces différentes localités qui avaient adhéré au programme susmentionné en riziculture (bas-fonds et coteau) et en maraichage. Toutefois, afin de renforcer la coexistence pacifique, près de 10% de l'assistance a ciblé également les propriétaires fonciers de la population hôte ayant mis leurs domaines à disposition pour la réalisation des activités agricoles sur la base des accords dûment établis.

2.1.2 SECTEUR ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)

L'objectif consistait pour ce secteur à appuyer les réfugiés du camp de Kouankan 2 dans la réalisation pérenne des activités génératrices de revenus (AGR) à travers les corps de métier (couture, teinture, saponification, maçonnerie, menuiserie et coiffure) et le petit commerce afin de subvenir à leurs besoins de base de manière durable à travers les revenus qu'elles produisent. Pour ce faire, cette stratégie s'est basée sur les actions suivantes à savoir l'élaboration des besoins avec les bénéficiaires eux-mêmes, leur formation en esprit d'entreprise, en gestion financière et en technique de production par secteur d'activité, la réalisation d'étude de marché pour se rassurer de la rentabilité de ces activités choisies et enfin l'achat des kits AGR avec leur participation pour le leur confier. Egalement, pour ce secteur, autant les réfugiés ivoiriens, leurs homologues libériens qui ont opté pour l'intégration locale suite à l'invocation de la clause de cessation le 30 Juin 2012 ainsi que la population hôte en ont été les cibles.

2.1.3 SECTEUR PRETS SUBVENTIONNES PAR L'INTERMEDIAIRE DES IMF

Ce secteur s'inscrivait dans le cadre des activités d'autosuffisance et était géré pas des Institutions de micro finances appelés les IMFs, qui fiançaient les projets d'activités génératrices de revenus, moyennant un taux d'intérêt mensuel perçu sur le crédit accordé à une personne dont le payement au niveau de la caisse de l'IMF en question se fait mensuellement après avoir rempli le processus d'ouverture de compte.

L'objectif étant de faciliter/renforcer l'accès des populations réfugiées mais aussi des populations hôtes aux services financiers formels et informels en milieu rural. Ainsi, bien qu'ouvert à toutes les populations réfugiées en milieu rural, ce secteur a ciblé prioritairement les réfugiés libériens en Guinée Forestière dans le cadre de leur intégration locale. A ce titre, un accord de transfert de subvention relevant des fonds de crédits rotatifs du HCR a été conclu avec l'organisation non-gouvernementale Centre d'Appui et Formation pour le Développement, l'Epargne, du Crédit et l'Education Civique (CAFODEC) en date du 23 août 2012 pour une période de 4 ans.

Ainsi, sur la période de cet accord, 308 600 000 GNF ont été octroyés à 77 bénéficiaires dont 54 libériens et 23 guinéens pour un nombre total de 63 microprojets financés (Tableau 2). Globalement, la somme octroyé aux réfugiés s'élève à 218 100 000 GNF (70,7%) quand la part aux bénéficiaires destinée à la population hôte était de 92 500 000 GNF (29,3%).

Tableau 2: Activités de micro-crédits en faveur des réfugiés ruraux et de la population hôte menées par CAFODEC de 2012 à 2016

Informations	CAFODEC 2012-2016
Age moyen des clients	22 à 65
Nombre de microprojets financés	63
Nombre de clients de nationalité libérienne	54
Nombre de clients d'autres nationalités (Guinéenne)	23
Nombre de clients en zone rurale	77
Nombre de groupement appuyé	1 de 15 membres
Montant total débloqué	308 600 000
Montant accordé aux réfugiés	218 100 000
Montant accordé aux autochtones	92 500 000
Montant remboursé par les bénéficiaires	304 597 500

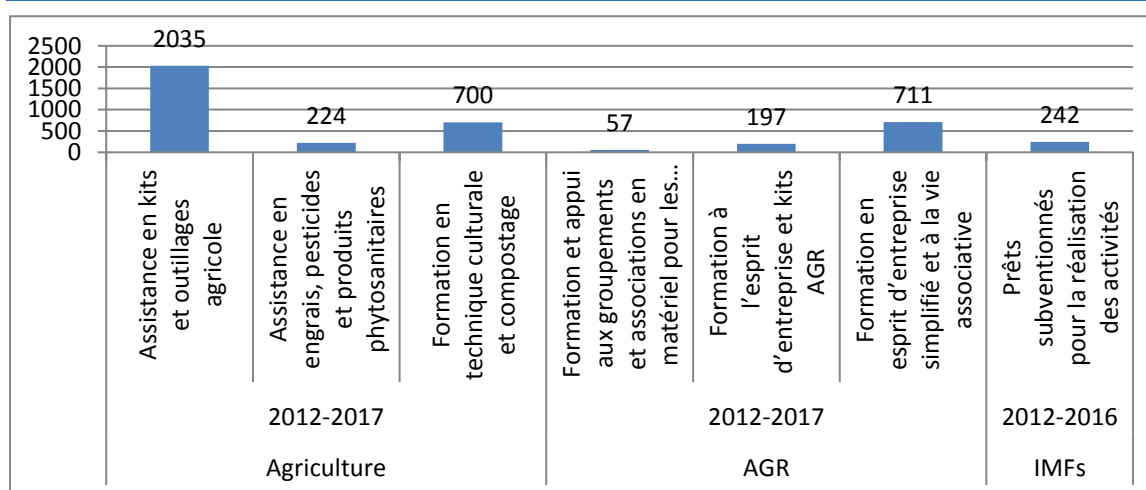
2.3 SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DE L'UNHCR EN MATIÈRE DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE 2012 A 2017

Les interventions réalisées de 2012 à 2017 par l'UNHCR sont présentées dans leur intégralité en annexe au tableau A.3. Cependant, celles-ci sont synthétisées au tableau 3 ci-après.

Ces interventions menées à Kouankan et environs (Populations réfugiés et population hôte) ou encore à Conakry (réfugiés urbain) ont concernées trois principaux domaines/secteurs d'intervention que sont l'agriculture, les AGR et les prêts subventionnés accordés par les IMFs.

Le domaine/secteur d'intervention relatif à l'agriculture s'est développé autour de 3 types d'activités que sont l'assistance en kits et outillages agricoles, la formation en technique culturale et compostage ainsi que l'assistance en engrais, pesticides et produits phytosanitaires. Ces activités ayant concernées sur la période évaluée à 2035, à 242 à et 700 bénéficiaires respectivement (Graphique 1).

Graphique 1: Nombre de bénéficiaires par domaines/secteurs d'intervention en matière de moyens de subsistance de l'UNHCR de 2012 à 2017



Pour ces deux premiers secteurs d'interventions, entre 2012 et 2015, l'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) fut le partenaire en charge de leur mise en œuvre quand entre de 2016 et 2017, c'est plutôt l'Organisation pour le Développement Communautaire Intégré (ODIC) qui a assuré la mise en œuvre.

S'agissant des AGR, elles se sont basées autour de 3 types d'activités également qui étaient relatifs par nombre décroissant de bénéficiaires à la formation en esprit d'entreprise simplifié et à la vie associative (711), à la

formation à l'esprit d'entreprise et octroi de kits AGR (197) et enfin à la formation et appui aux groupements/associations en matériel pour les AGR (57).

Quant aux prêts subventionnés accordés par les IMFs, ils ont concernés au total 224 bénéficiaires dont 147 réfugiés libériens par l'entremise du CPECG YETE MALI CEPGC et 77 bénéficiaires (23 guinéens et 54 réfugiés libériens) auxquels la CAFODEC a octroyé des crédits (Tableau 3).

On notera que spécifiquement à la formation en technique culturale et compostage du domaine/secteur d'intervention relatif à l'agriculture ainsi que la formation et appui aux groupements et associations en matériel pour ce qui est des AGR n'ont été mise en œuvre qu'en 2017 (Tableau 4).

Tableau 3: Récapitulatif des interventions réalisées de 2012 à 2017 par l'UNHCR selon le domaine/axe d'intervention, le lieu de mise en œuvre, les types d'activités menées, le partenaire de mise en œuvre, le nombre de bénéficiaires et le montant estimatif des interventions (GNF)

Domaine/ Secteur d'intervention	AGRICULTURE 2012-2017			AGR 2012-2017			IMFs 2012-2016	
Lieu de mise en œuvre	KOUANKAN et environs (Populations réfugiées et population hôte)			CONAKRY (réfugiés urbain) et KOUANKAN et environs (Populations réfugiées et population hôte)			CONAKRY (réfugiés urbain) et KOUANKAN et environs (Populations réfugiées et population hôte)	
Types d'activités	Assistance en kits et outillages agricoles	Assistance en engrais, pesticides et produits phytosanitaires	Formation en technique culturale et compostage	Formation et appui aux groupements et associations en matériel pour les AGR	Formation à l'esprit d'entreprise et kits AGR	Formation en esprit d'entreprise simplifié et à la vie associative	Prêts subventionnés pour la réalisation des activités	
Partenaires de mise en œuvre	ACORD, ODIC			ACORD, ODIC			CAFODEC, YETE MALI	
Nombre de bénéficiaires	2035	224	700	57	197	711	242	
Montant estimatif des interventions (GNF)	544 566 500			965 162 844			1 003 938 033	

Tableau 4: Nombre de bénéficiaires des interventions réalisées de 2012 à 2017 par l'UNHCR par années selon les types d'activités menées et le lieu de mise en œuvre

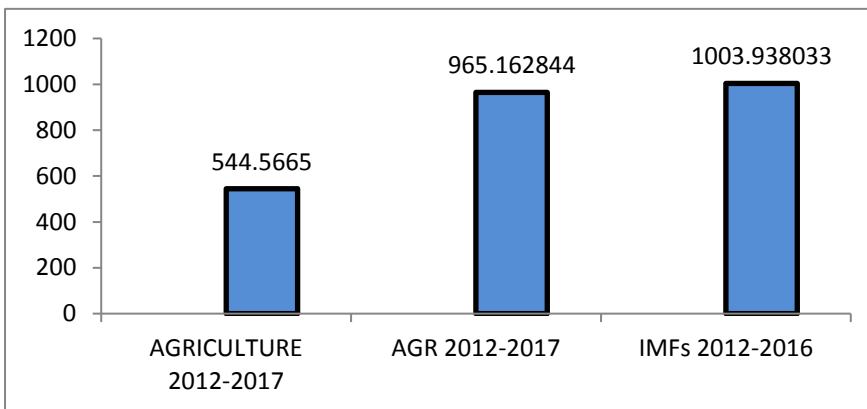
Domaine/ Secteur d'intervention	AGRICULTURE 2012-2017			AGR 2012-2017			IMFs 2012-2016		
Années	Assistance en engrais, pesticides et produits phytosanitaires	Assistance en kits et outillages agricoles	Formation en technique culturale et compostage	Formation et appui aux groupements et associations en matériel pour les AGR	Formation en esprit d'entreprise simplifié et à la vie associative	Formation à l'esprit d'entreprise et kits AGR	Prêts subventionnés pour la réalisation des activités		
	Kouankan et environs	Kouankan et environs	Kouankan et environs	Kouankan et environs	Conakry	Kouankan et environs	Conakry	Conakry	Kouankan et environs
2017	68	512	700	57	20	500	-	-	-
2016	89	863	-	-	-	43	-	30	-

2015	-	-	-	-	-	19	-	34	9
2014	-	-	-	-	12	27	12	47	5
2013	-	-	-	-	-	-	-	17	20
2012	67	660	-	-	-	54	-	37	43
Ensemble	224	2035		57	711		197	242	

2.4 COUT DES INTERVENTIONS DE L'UNHCR EN MATIERE DES MOYENS DE SUBSISTANCE DE 2012 A 2017

Le montant estimatif des interventions par secteur d'intervention de l'UNHCR en matière de moyens de subsistance de 2012 à 2017 se présente comme suit : 544 566 500¹ GNF pour l'agriculture, 965 162 844 GNF pour les AGR et 1 003 938 033 GNF pour les prêts subventionnés accordés par les IMFs (Graphique 1). C'est dire que sur la période évaluée, l'ensemble des interventions se chiffre à 2 513 667 377 GNF. Ce montant estimatif a été dévolue à hauteur de 21,7% pour le secteur agricole, 38,4% pour celui des AGR et enfin 39, % au prêts subventionnés accordés par les IMFs.

Graphique 2: Montant estimatif des interventions en milliers de GNF par domaine/secteur d'intervention de l'UNHCR en matière de moyens de subsistance de 2012 à 2017



III. RESULTATS SELON LES CRITERES DE L'EVALUATION

Dans le cadre de ce chapitre 3, uniquement seront pris en compte les critères relatifs à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience et à la coordination des interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance de l'UHNCR en faveur des réfugiés en Guinée. Le critère relatif à l'impact de ces interventions fera l'objet d'un chapitre à part entière pour tenir compte de l'uniformisation des aspects abordés pour ces 4 critères ci-dessus énumérés d'une part et l'ensemble des aspects à informer spécifiquement au critère d'impact d'autre part.

3.1. PERTINENCE

Question Clé d'Evaluation 1 (QCE 1): Dans quelle mesure la stratégie de moyens de subsistance et les programmes connexes en Guinée ont-ils été conçus, soutenus, ciblés, mis en œuvre et suivis de manière à être pertinents / appropriés et répondre aux besoins des réfugiés / groupes cibles ?

Cette évaluation aborde le critère de pertinence sous 4 aspects principaux qui sont les suivants :

¹ Ce niveau n'intègre pas les montants des interventions menées sous ACORD de 2012 à 2014.

- - Prise en compte de la stratégie globale de l'UNHCR par la stratégie des moyens de subsistance et d'autosuffisance en Guinée et conformité des activités ainsi que les résultats de la stratégie réalisée par rapport aux objectifs généraux recherchés ;
- - Capacités institutionnelles et techniques de l'UNHCR Guinée et de ses partenaires dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance;
- - Adéquation entre les interventions mises en œuvre et les besoins prioritaires des ayants-droits ;
- - Fonctionnalité des critères de ciblage pour la mise en œuvre des interventions.

3.1.1 PRISE EN COMPTE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE L'UNHCR PAR LA STRATEGIE DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSUFFISANCE EN GUINEE ET CONFORMITE DES ACTIVITES ET RESULTATS DE LA STRATEGIE REALISEE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS GENERAUX RECHERCHES

La vision stratégique 2014-2018 de l'UNHCR cible principalement trois objectifs. D'une part, elle se propose de réduire la dépendance et d'accroître l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence ainsi que des communautés d'accueil. Ensuite, elle donne un aperçu général de la façon dont l'UNHCR met en œuvre ces programmes. Enfin, elle oriente le développement des stratégies locales et nationales d'appui aux moyens de subsistance (Stratégie Globale pour les moyens de subsistance 2014-2018).

Dans le cadre de cette vision, l'UNHCR s'est fixé pour objectif de permettre à toutes les personnes relevant de sa compétence de gagner leur vie de façon durable et sûre afin de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. Plus spécifiquement, l'UNHCR s'est proposé de réaliser les quatre (4) objectifs suivants:

- Promouvoir le droit au travail et le droit au développement;
- Permettre aux populations de préserver et de protéger leurs moyens de production, ainsi que de satisfaire leurs besoins de consommation immédiats;
- Créer et développer des méthodes éprouvées et innovantes pour soutenir l'autosuffisance économique des populations ;
- Améliorer la planification, la formation et la pratique d'approches qui contribuent efficacement au développement des moyens de subsistance et à l'autosuffisance des populations.

La représentation de l'UNHCR en Guinée dans le cadre de la prise en compte de cette stratégie a aligné sa stratégie sur les priorités du Gouvernement Guinéen à savoir : passer des interventions à court terme à celles à long terme, avec une vision pour le développement humain et la croissance économique (End year report, 2016). C'est en cela que la représentation de l'UNHCR « *avait inséré la mise en œuvre de sa vision 2016-2018 dans le cadre de l'UNDAF (2013-2017) en Guinée, en tenant compte de l'axe stratégique d'intervention III de celui-ci visant la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie des populations vivant en Guinée* (Entretien individuel, UNHCR, Conakry). Signalons d'ailleurs la pertinence de cet alignement dans la mesure où il tient compte de l'effet 1 de l'UNDAF qui stipule que « D'ici 2017, la population en générale et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie ». Ce en vue de tenir compte des conclusions des travaux du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire de juin 2015, incitant « *le HCR a la mise en œuvre en partenariat avec les gouvernements aux niveaux local et national, de l'intégration des personnes relevant de sa compétence, dans les services et les systèmes publics, ainsi que dans les plans nationaux de développement* ».

En en général, si l'objectif premier des interventions de l'UNHCR en faveur des réfugiés est de garantir les droits et le bien-être des réfugiés, le but ultime de ceux-ci est d'aider à trouver des solutions durables qui leur permettront de reconstruire leur vie dans la dignité et la paix. A ce titre, il existe trois solutions ouvertes aux réfugiés: le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place ou la réinstallation dans un pays tiers dans le cas de situations où il est impossible pour une personne de rentrer chez elle ou de rester dans le pays d'accueil. Dans le cas des interventions en faveur des réfugiés en Guinée, toutes ces trois solutions ont été mises en œuvre. Bien vrai que la Guinée n'avait cependant pas encore adopté un projet de loi d'asile des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'option de l'intégration sur place offerte aux réfugiés a connu un début de mise en œuvre pour les réfugiés libériens et sierra léonais.

Ainsi, spécifiquement à l'intégration locale, elle figure parmi les priorités de la vision stratégique de l'UNHCR Guinée pour la période 2014-2018. Cette solution cible principalement les réfugiés qui n'auront pas opté pour le rapatriement volontaire et qui ne seront pas éligibles à la réinstallation. Même s'il faut préciser que, la mise en œuvre de cette solution par l'UNHCR nécessite « une action préalable de l'État Guinéen, notamment son engagement, à travers la mise en place de cadres juridique et socio-économique appropriés » (Entretien individuel, UNHCR, Conakry).

Ainsi, de 2008 à 2015, l'unique programme d'intégration locale mis en œuvre par l'UNHCR en Guinée forestière ciblait les réfugiés Libériens. « Ce programme était essentiellement axé sur l'accès aux opportunités en matière d'autosuffisance. Dans ce cadre, diverses activités ont été réalisées en faveur des réfugiés Libériens et des membres de leurs communautés hôtes, notamment l'octroi de micro crédits, l'appui pour l'affiliation aux mutuelles de santé, l'appui aux activités de reboisement, aux activités agricoles et à celles liées à l'assainissement » (Entretien individuel, UNHCR, Nzérékoré).

Pour ce qui est des réfugiés ivoiriens qui feront le choix de l'intégration locale, le HCR attend au préalable, l'avis du Gouvernement Guinéen, afin de faciliter la mise en place d'un programme similaire. *En effet, l'intégration locale est un processus multisectoriel, comportant des aspects juridiques, économiques, sociaux et culturels* (Entretien individuel, CNISR, Conakry).

La région de Nzérékoré, située en Guinée forestière bien qu'étant propice aux activités agricoles est l'une de celles qui contribuent le plus à la pauvreté globale (14%) selon le DSRP 3 (2013-2017). C'est en cela que le développement des activités agricoles dans le cadre du programme de subsistance aussi bien pour les réfugiés que les populations hôtes est pertinent puisque adéquat et adapté au contexte local. De même que ces activités agricoles, celles d'autosuffisance qui ont été gérées par les IMFs locales (CAFODEC, CPECG YETE MALI) autant à Conakry qu'à Nzérékoré et ses villes environnantes visaient à renforcer la capacité à revendiquer leurs droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux des détenteurs de droits. Ce afin d'impulser le bien-être économique et social des populations de réfugiés et les communautés d'accueil. Un état de fait devant permettre l'autosuffisance de ceux-ci, les réfugiés en particulier, afin de vivre dignement et de construire un avenir pour eux-mêmes et leur famille à partir des interventions faites par l'UNHCR et les organisations partenaires. C'est dire que dans sa mise en œuvre, le programme des moyens de subsistance en Guinée de par ses activités mises en œuvre ainsi que de par ses résultats recherchés ont été conformes aux objectifs généraux prévus par la stratégie globale de l'UNHCR.

3.1.2 CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES DE L'UNHCR GUINEE ET DE SES PARTENAIRES DANS LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES INTERVENTIONS DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSUFFISANCE

De la conception des différentes interventions du programme d'autosuffisance à leur suivi en passant par leur mise en œuvre, il est à souligner l'appui constant de la RROA de DAKAR à l'UNHCR Guinée si l'on s'en tient au propos de l'associé aux solutions durables du bureau de Nzérékoré. En effet, à Nzérékoré, se trouve une unité de ce nom contrairement à Conakry, où il n'existe pas de section dédiée aux livelihood qui serait en charge uniquement de l'implémentation des objectifs assignés à la mise en œuvre des moyens de subsistance et d'autosuffisance. C'est dire déjà que la capacité institutionnelle en termes de ressources humaines dédiées à la mise en œuvre des interventions autant à Nzérékoré qu'à Conakry s'en trouve fragilisée. Cette situation de faiblesse de la ressource humaine justifie en partie l'appui constant de la RROA au HCR Guinée aussi bien en présentiel quand cela s'avère indispensable à travers des missions ou par des téléconférences. Ces appuis constants trouvent leur utilité puisqu'ayant bien souvent aidé soit au renforcement de capacités sur les nouvelles directives opérationnelles en matière de programmation des moyens de subsistance, soit pour la mise en œuvre de formation (GERME/BIT par exemple), ou encore pour la mise en place de l'évaluation de base socio-économique de référence pour ne citer que ceux-là (Rapports de missions 2015 et 2017 du RRAO en Guinée Conakry).

S'agissant spécifiquement de la mise en œuvre des interventions pour lesquelles ont intervenu ODIC (2016 à 2017) et ACORD (2012-2015) sur la période évaluée, on notera que ces structures existent depuis aux moins une vingtaine d'années et s'emploient à œuvrer avec l'UNHCR dans le secteur humanitaire auprès des réfugiés depuis lors belle lurette. A ce titre, ces structures possèdent de réelles compétences techniques et institutionnelles qui se sont forgées d'années en années lors de leurs implications actives à la mise en œuvre des

interventions du programme de moyens d'existence et d'autosuffisance. D'ailleurs, on a noté lors des entretiens tenus avec les différents superviseurs en charge des activités du programme au titre du secteur agricole et des AGR, qu'elles avaient tout au moins une fois pris part à la mise en œuvre de ces activités, que ce soit sur le couvert de l'ODIC ou de l'ACORD. C'est dire que les compétences acquises par ces derniers restent toujours au service de la mise en œuvre des activités de ce programme, même si toutefois, le changement de partenaire de mise en œuvre par l'UNHCR est intervenu entre temps. Quant aux partenaires gouvernementaux CNISR et sa représentation locale BRISR de Nzérékoré, les entretiens ont mis en évidence une grande et longue expérience de ceux-ci dans la gestion des réfugiés en général acquise aux côtés de l'UNHCR depuis les premiers afflux de réfugiés du Libéria et Sierra Leone. Toutefois, en ce qui concerne spécifiquement le programme des moyens de subsistance et d'autosuffisance, ils mériteraient d'être de plus en plus associés plus que par le passé en termes de conception, de mise en œuvre et de suivi. Et ce, surtout dans un contexte où avec « *l'adoption de la loi d'asile en septembre de cette année, il reste alors la mise sur pied et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration locale proprement dite, avec une stratégie des moyens de subsistance nationale à mettre en place en vue de parfaire ladite loi d'asile* » (Entretien individuel, BRISR, Nzérékoré)

3.1.3 ADEQUATION ENTRE LES INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE ET LES BESOINS PRIORITAIRES DES AYANTS-DROITS

Les interventions faites en faveur des réfugiés sur la période d'évaluation montrent qu'elles ont toujours tenu compte non seulement des attentes de ces derniers, mais aussi que les secteurs d'intervention sont basés majoritairement sur les besoins exprimés par les ayants-droits que sont les réfugiés. Ainsi, s'agissant de l'UNHCR, ses interventions ont toujours priorisé les résultats des AGDM qui se sont tenues annuellement en fin d'année entre 2012 et 2016, en vue d'orienter les interventions de l'année à venir selon les attentes et besoins des réfugiés. Cette adéquation entre besoins prioritaires et interventions mises en œuvres se justifie aussi et surtout par le fait que des études socioéconomiques pour mieux circonscrire les actions à mener dans le cadre des interventions avaient été faites spécifiquement dans le cadre des réfugiés urbains² (2015) et ruraux (2016)³. Bien plus, en 2016, une évaluation⁴ a été entreprise en vue de mieux situer les besoins des AGR en cours en vue d'aider à la prise de mesures par l'UNHCR et son partenaire de mise en œuvre ODIC. A titre d'illustration, « *la mise sur pied du cyber café à Kouankan II a été réalisée à partir de l'expression des réfugiés intéressés par les cours certifiant. Cela a permis un accès à l'internet aussi bien aux réfugiés qu'à la population hôte, mais a aussi abrité des séances d'initiation à l'informatique à l'endroit des femmes et des élèves* » (FGD des réfugiés de Kouankan II).

De ce fait, puisque l'ensemble des trois (3) secteurs d'interventions qui ont été implémentés à partir de la prise en compte des besoins exprimés par les ayants-droits qu'ils sont, lors des focus group réalisés, la majorité des réfugiés rencontrés dans leur diversité a jugé que celles-ci étaient adéquates. En effet, la proportion des réfugiés qui ont déclaré que les interventions en leur faveur étaient en adéquation avec leurs attentes et besoins, car correspondant à leur désir exprimé d'entreprendre dans le secteur pour lesquels ils ont reçu les interventions qu'ils entreprennent laisse comprendre leur satisfecit. Ainsi, presque tous les répondants (95,5% à Kouankan II et 92,9% à Conakry) ont déclaré que les interventions reçues étaient réellement adaptées à leurs besoins (Tableau 55). Toutefois, les bénéficiaires de sexe féminin donnent plus une appréciation positive de l'adéquation des interventions reçues comparées aux hommes (100% contre 88,5%). C'est dire que globalement, les bénéficiaires jugent adéquat les interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance faites en leur faveur.

² UNHCR (2015), Rapport de l'étude socioéconomique des réfugiés en milieu urbain, Guinée Conakry, (2015), 13p

³ UNHCR (2016), Rapport de l'étude socioéconomique des réfugiés ivoiriens de Kouankan II (2016), 68p

⁴ UNHCR (2016), Rapport de l'étude de l'impact Socio-économique des AGR appuyées en faveur des réfugiés du camp de Kouankan II, 13p

Tableau 5 : Répartition des répondants selon l'appréciation de l'adéquation entre leurs attentes/besoins et les interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance

Appréciation de l'adéquation par rapport à leurs attentes et besoins des interventions	Sexe des répondants			Site			Total n (%)
	Masculin n (%)	Féminin n (%)	Chi2 [*]	Conakry n (%)	Kouankan 2 n (%)	Chi2 [*]	
Non	10(11,5)	0(0)	15,20***	1(7,1)	9(4,5)	0,65	10(4,7)
Oui	77(88,5)	126(100)		13(92,9)	190(95,5)		203(95,3)
Total	87(100)	126(100)		14(100)	199(100)		213(100)

Seuil de significativité ***=1% ; **=5% ; *=10% ; ns=Non significatif ; NA=Non Applicable

Source : exploitation des données de l'évaluation, 2018

Néanmoins, qu'ils soient ruraux ou urbains, ils ont tous exprimé haut et fort le souhait d'une meilleure prise en compte de leurs besoins et attentes spécifiquement en termes des fonds alloués à l'entreprise des AGR en primauté. Ces propos forts illustratifs lors de FGD ou d'entretien individuel, tenus par ceux-ci en sont élogieux de ces faits :

«Vraiment, j'étais intéressée par le petit commerce, c'est-à-dire la vente des produits de consommation des ménages, j'ai été appuyé dans ce secteur. Mais, on a reçu l'aide en groupe. Et donc, vraiment l'appui financier reçu n'était pas si suffisant pour nous permettre de démarrer et maintenir cette activité-là. Le montant reçu pour un groupe de 7 voire 10 personnes était vraiment trop petit. Vraiment, c'est ce qu'il faut revoir?» (FGD, réfugiée ivoirienne, Kouankan II) ;

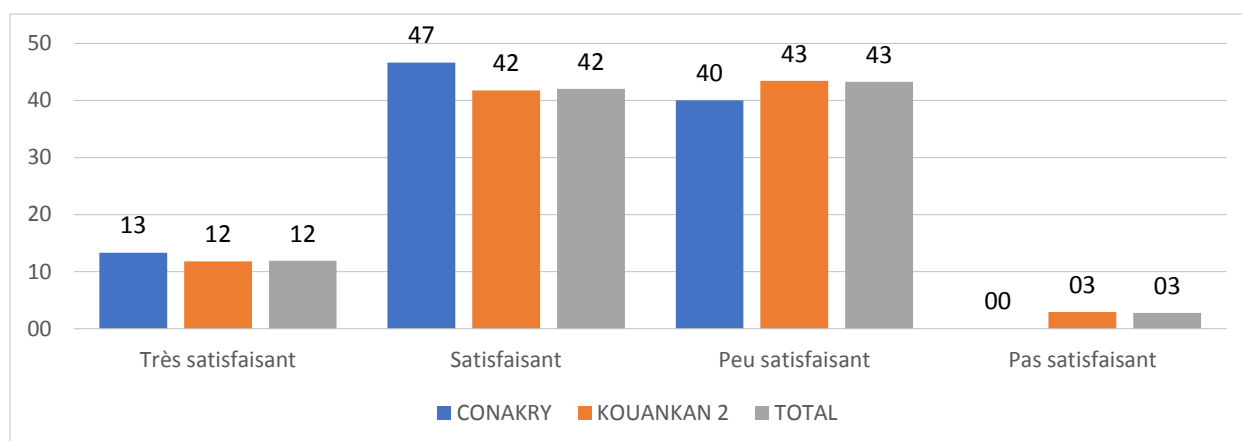
Ou encore « c'est l'agent qu'on nous donne qui empêche de faire des activités plus grandes. Sinon le souhait de tout le monde ici, c'est de se prendre en charge lui-même, car on ne veut pas rester là à attendre seulement le HCR » (Entretien individuel, Réfugié libérien de Conakry).

Spécifiquement, pour les réfugiés urbains des communautés libériennes rencontrés par contre, c'est plutôt les nombreuses restrictions et difficultés liées à l'accès à l'emploi qui devraient être levées en vue d'un meilleur adressage de leurs besoins dans les interventions en leur faveur. Et ce, surtout dans un contexte où selon eux *«on avait vraiment bénéficié du HCR mais là on ne bénéficie plus d'un accompagnement comme avant là (clause de cessation). C'est l'intégration ici qu'on a choisi ... mais vraiment, il reste le suivi de cela. Faire en sorte que nous aussi, on puisse travailler ici dans les mêmes secteurs d'activités que les guinéens. C'est ce qui reste à faire. Ce type d'appui, ne nous a pas été donné pour qu'on dise qu'on est vraiment intégré ici».*

D'où le sentiment pour ces derniers dans leur ensemble qu'ils soient réfugiés ruraux ou urbains que tant bien même jugeant bien adéquats les domaines d'interventions en leur faveur, du fait qu'il existe une évidente et réelle adéquation très perceptible entre les objectifs principaux recherchés aux travers des domaines d'interventions (particulièrement en terme d'assistance humanitaire et de protection) et leurs besoins prioritaires, il n'en demeure pas moins pour eux que leurs attentes en termes de fonds conséquents alloués aux AGR maintes fois exprimées et bien que connues restent à être mieux intégrées dans les interventions qui leur sont destinées.

D'où le niveau de satisfaction appréciable (Tableau A.8.1 en annexe) sur la période évaluée des personnes enquêtées s'agissant des interventions reçues de l'UNHCR et de ses partenaires en matière de moyen de subsistance et d'autosuffisance. En effet, indépendamment du site/camp de résidence et du sexe, un peu plus de la moitié (54%) des bénéficiaires sont totalement satisfaits (Très satisfait ou satisfait) des interventions reçues de l'UNHCR et ses partenaires. Toutefois, une proportion relativement élevée de 43% en sont peu satisfaits quand environ deux répondants sur sept (2,8%) ont déclaré ne pas être du tout satisfait de ces interventions reçues (Graphique 3). Ce qui traduit de ce fait que des efforts restent à faire en vue de rendre les interventions du programme satisfaisant pour tous les bénéficiaires.

Graphique 3: Appréciation des interventions du HCR et ses partenaires en matière de moyens de subsistance et des AGR



3.1.4 FONCTIONNALITE DES CRITERES DE CIBLAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS

La procédure de mise en œuvre des interventions du secteur agricole comprenait les phases ci-après :

- Informations et sensibilisation des réfugiés et des autorités locales à leur adhésion au programme d'autosuffisance selon le secteur indépendamment du choix de l'une ou l'autre solution durable du rapatriement et de l'intégration locale ;
- Identification des potentiels candidats sur la base de la volonté d'adhérer volontairement au programme ;
- Mensuration des champs ;
- Vérification des statuts dans la base de données par l'UNHCR, le partenaire de mise en œuvre et le comité de réfugiés des potentiels bénéficiaires en vue de la validation des listes ;
- Identification des propriétaires de bas-fonds et initiation de discussions avec ceux-ci en vue de la mise à disposition des espaces cultivables aux réfugiés ;
- Appui en semences, produits phytosanitaires et intrants des bénéficiaires;
- Suivi, conseils et orientations des bénéficiaires.

Celle de mise en œuvre des interventions du secteur des AGR et des prêts subventionnés se fait autour des points ci-après :

- Information et sensibilisation de la population réfugiée sur les AGR ;
- Identification des bénéficiaires et leurs actions sur la base volontaire de déclaration d'adhérer au programme;
- Vérification et validation de la liste des bénéficiaires par le HCR, le CNISR/BRISR et son partenaire de mise en œuvre ;
- Elaboration des besoins des bénéficiaires selon les sous-secteurs d'activité ;
- Formation des bénéficiaires en esprit d'entreprise, en gestion financière et en technique de production par secteur d'activité ;
- Réalisation des études de marché en vue de se faire une idée sur la rentabilité des activités cernées ;
- Achat des kits d'AGR avec la participation des bénéficiaires et leur remise pour la réalisation effective des activités ;
- Suivi, conseils et orientations des bénéficiaires.

Ces principales procédures ci-dessus présentées pour chacun des secteurs constituaient les critères de participation aux différentes interventions. Toutefois, d'emblée, il est à souligner que la déclaration volontaire

d'adhérer à l'un ou l'autre des secteurs de ce programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance constituait un prérequis sinon l'élément de base en vue d'être considéré comme un potentiel bénéficiaire. A ce critère de déclaration volontaire, s'ajoutait nécessairement la possession d'un espace cultivable déjà mis en valeur. Un élément qui faisait des personnes qui en disposaient des cibles de choix au titre des activités du secteur agricole. Notons que la pertinence de ces deux critères ont été des éléments qui portaient en eux-mêmes la réussite des interventions mises en œuvre dans ces secteurs.

Cependant, spécifiquement au secteur de prêts subventionnés, l'un des critères essentiels y relatif en plus de la déclaration volontaire était en rapport avec la possession de garantie matérielle. Celle-ci avait pour objectif premier de servir à réduire les risques de non recouvrement en cas de défaut de remboursement des prêts par les bénéficiaires. Un critère qui bien qu'appliqué dans le cas des autres types de clients des IMFs, s'est avéré ne pas être adéquat pour les réfugiés notamment ceux du milieu rural (surtout à Gueckédou et Nzérékoré). En effet, ceux-ci bien qu'éligibles aux prêts ne disposaient pas de garantie matérielle du fait de leur relative précarité. De ce fait, ils se sont vus donc recalés à l'octroi de ces prêts. Une situation qui a pour quelque peu démotivé les potentiels bénéficiaires de prêts subventionnés.

Aussi, la fonctionnalité des critères de ciblage est appréhendée par la capacité des bénéficiaires eux-mêmes à justifier de manière objective leur prise en compte ou non pour un secteur auquel ils auraient manifesté le désir d'y adhérer. C'est à cet effet, qu'on a noté des proportions relativement élevées de réfugiés enquêtés qui ont su justifier de leur éligibilité au programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance. Ainsi, presque dans les mêmes proportions, les répondants connaissent les critères de base de choix des bénéficiaires au programme (Tableau 66). A Kouankan II, ils sont 83,5% à avoir déclaré les connaître contre 93,5% à Conakry. Ces proportions sont de 95,7% pour les enquêtés de sexe masculin contre 77,5% pour leurs homologues de sexe féminin. Des statistiques constituant une force pour le programme. La connaissance par les réfugiés des critères de choix des bénéficiaires témoignant ainsi de la transparence et de l'objectivité dans la mise en œuvre du programme.

Tableau 6: Répartition des répondants selon la bonne connaissance des critères qui leur ont permis d'être bénéficiaire du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance

Bonne connaissance des critères de ciblage des interventions	Sexe des répondants			Site			Total n (%)
	Masculin n (%)	Féminin n (%)	Chi2*	Conakry n (%)	Kouankan 2 n (%)	Chi2*	
Non	4(4,3)	36(22,5)	14,41***	1(6,7)	39(16,5)	1,01ns	40(15,9)
Oui	88(95,7)	124(77,5)		14(93,3)	198(83,5)		212(84,1)
Total	92(100)	160(100)		15(100)	237(100)		252(100)

Seuil de significativité ***=1% ; **=5% ; *=10% ; ns=Non significatif ; NA=Non Applicable

Source : exploitation des données de l'évaluation, 2018

3.2. EFFICACITE

Question Clé d'Evaluation 2 (QCE 2) : Dans quelle mesure le programme de moyens de subsistance en Guinée a-t-il atteint ses objectifs prévus ou progressé vers l'atteinte de ces objectifs ?

Les interventions évaluées sur la période ont adopté comme approche la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). C'est cette logique de la GAR qui sous-tend d'ailleurs les plans d'opérations de 2014 à 2017 de l'UNHCR. Ces plans d'opérations mis à notre disposition se traduisent par une chaîne de résultats liant dans chacun de leur domaine d'intervention spécifique les intrants aux activités, les activités aux produits ou résultats, les produits aux effets et les effets à l'impact. Ces interventions ayant été considérées en trois domaines/secteurs d'interventions (agriculture, AGR et prêts subventionnés) dans le cas de cette évaluation, nous stipulons pour qu'un domaine produise ou contribue aux effets, il faut que les activités prévues pour atteindre chaque produit

soient entièrement réalisées ou que tous les services soient offerts. Il faut aussi que les publics visés participent à ces activités ou reçoivent ces services avec suffisamment d'intensité et assez longtemps pour que les produits ainsi entièrement réalisés (et que les indicateurs et toutes les cibles soient atteints) contribuent aux effets attendus. De la documentation fournie relative à ces interventions mises en place par l'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre (ODIC et ACORD), l'efficacité de ces interventions sera appréhendée à partir du ratio de performance des résultats obtenus (Tableau A.5 en annexe). Aussi, les réalisations majeures ayant contribué à la performance observée pour chacun des domaines/secteurs d'interventions seront rappelées de même que les facteurs explicatifs de succès et de mitigation des performances observées par secteur.

S'agissant spécifiquement de ce ratio de performance, il sera pour tous les domaines/secteurs établi sur la base des plans de développement mondiaux qui fixent à 80% le minimum de performance quantitative à atteindre par les indicateurs en vue d'un impact, et ce, sur la base d'une échelle à 4 paliers dont « Suffisante (80-100%) » ; « Insuffisante (50-79%) » ; « Faible (20-49%) » et « Insignifiante/Nulle (0-19%) ». Toutefois, nous ferons une analyse qualitative de ces niveaux de performances à partir des entretiens réalisés auprès des acteurs de cette évaluation.

3.2.1 DOMAINE/SECTEUR AGRICULTURE : RIZICULTURE ET MARAICHAGE

Dans le cadre des interventions relatives à ce secteur, l'UNHCR, visait comme objectif principal d'offrir aux réfugiés essentiellement ruraux de Kouankan (I & II et ses environs) des moyens nécessaires pour une meilleure réinsertion socio-économique et des capacités à s'auto-suffire à l'aide des activités agricoles. Ces interventions menées sur la période évaluée sont présentées au tableau A.5 en annexe par type de partenaire de mise en œuvre.

Niveau de performance des interventions du secteur

On notera d'emblée que pour les interventions de ce secteur, l'objectif recherché était de faire en sorte que par celles-ci, on arrive à atteindre une proportion de 100% de personnes âgées entre 18-59 ans qui possède une entreprise privée ou sont des travailleurs indépendants de plus de 12 mois au sein du secteur de l'agriculture.

Réfugiés RCI (Kouankan II)

Le niveau de performance quantitative se situe à 18%, 16% et 41% respectivement en 2012, 2013 et 2014 selon les rapports narratifs et financiers du partenaire de mise en œuvre ACORD mis à notre disposition. Ces chiffres étant relatifs au niveau de ces réfugiés ivoiriens aux proportions de personnes de 18-59 ans possédant une entreprise privée ou étant des travailleurs indépendants de plus de 12 mois au sein du secteur de l'agriculture.

En 2017 et 2016, ces niveaux de performances quantitatives se situent à 20% et 4,7% en se référant aux rapports narratifs et financiers du partenaire de mise en œuvre ODIC sur ces périodes. C'est donc dire que la performance s'est située insignifiante de manière stationnaire entre 2012 et 2017, hormis la seule année 2014 où elle fut faible.

Réfugiés Libériens bénéficiant de la clause de cessation de 2012

Le niveau de performance quantitative des interventions en faveur des réfugiés libériens, bien qu'ayant connu une grande augmentation entre 2012 et 2013, est tout de même faible en moyenne. Il se situait à 17% (insignifiante) en 2012 puis est remonté à 63% (insuffisante) en 2013 (Rapport end year UNCHR, 2012 et 2013).

Des entretiens réalisés auprès de l'ensemble des acteurs qu'ils soient de l'UNHCR ou des partenaires de mises en œuvre ou même des réfugiés ruraux, il en ressort que l'appréciation quantitative jugée faible de la performance de ce secteur agricole devra être reconsidérée. En effet, l'appréciation qualitative des progrès réalisés en termes de performance entre 2012 et 2017 par les acteurs dans ce secteur s'est traduite inexorablement par un satisfecit tant l'amélioration des types d'appuis offerts aux réfugiés (outillages, semences, formations aux techniques culturales et de compostages) d'une part mais aussi par la qualité perceptible des intrants mis à leur disposition d'années en années d'autre part. Des actions ayant participé pour beaucoup selon les concernés eux-mêmes (les réfugiés) à rendre leurs récoltes plus abondantes et à améliorer ainsi leur condition de vie (nutrition et autres dépenses courantes y comprises).

Un état de fait que traduisait ainsi l'associé aux solutions durables de l'UNHCR de Nzérékoré en ces termes « en tous cas ça va un peu mieux » en termes d'amélioration des conditions de vie. En effet, pour lui, « bien que

ces interventions dans le secteur agricole n'ont pas permis des choses extraordinaires mais toutefois, elles ont tout de même permis de réduire la vulnérabilité des réfugiés bien que dans des proportions qui ne soient pas à une très grande échelle ». Des acquis perceptibles ce d'autant plus que, il n'y aurait pas eu d'épidémie de malnutrition au niveau des réfugiés de Kouankan avec les distributions des vivres par le PAM estompée depuis le mois d'Avril 2015. Bien au contraire, « ces activités de ce secteur permettraient la prise en charge scolaire au niveau secondaire et universitaire des enfants de réfugiés à Conakry ou à Nzérékoré ». Ces propos de la présidente du comité des réfugiés de Kouankan n'en sont pas moins illustratifs : « Il n'a plus eu de distribution de nourriture ici mais les gens vivent, ils arrivent à se nourrir, à se soigner. Car même actuellement une prise en charge est demandée au niveau du centre de santé de Kouankan aux réfugiés qui s'y rendent. Mais, ils y vont sans pour autant que cela ne pose problème. C'est dire qu'on peut donc parler d'autosuffisance même si celle-ci n'est pas totale et pour tous ici au camp ». Cependant, pour le superviseur des activités agricoles d'ODIC, même si les réfugiés ne communiquent par largement dans le cadre des activités entreprises dans le secteur agricole, les récoltes sont autoconsommées et pour beaucoup évacuées lors des marchés hebdomadaires pour les cultures maraichères. Toutefois, à l'en croire, « les carrés de rendement permettent de voir et de comprendre qu'il existe bien des cas de réussite issus de ces activités agricoles ». A titre illustratif, la mise en valeur de 290,83 hectares a permis un rendement moyen de 584 kg/ha pour le coteau et de 850 kg/ha pour le bas-fond (Rapport ODIC, 2017). Mais, selon lui parler d'autosuffisant, serait « un mot trop fort » même s'il admet toutefois, que l'on peut dire que certains réfugiés « ont une couverture alimentaire mieux adaptée à leur contexte » avançant l'insuffisance des outils de même que les semences pour qu'ils le soient pour ceux qui s'y adonnent.

Réalisations majeures ayant contribué aux performances observées du secteur

La performance observée a été tributaire en grande partie des réalisations majeures suivantes dans le cadre de l'assistance en kits agricole, en pesticides et la formation en technique culturale à Kouankan I & II, Beyla et Gbonodo:

En 2017 :

- 462 CDF dont 401 réfugiés RCI, 14 réfugiés libériens et 47 hôtes de Kouankan II ont été bénéficiaires d'un appui de 18 700 kg de semences de riz et d'outils agricole (coteau et bas-fonds) ainsi que des appuis ponctuels en fongicides et insecticides soit 10 900 kg d'engrais dont (2 900 kg d'Urée et 8000 kg de NPK) ;
- 60 CDF dont 30 réfugiés RCI et 30 CDF hôtes (Beyla) ont reçu l'appui de 5 050kg de semences de riz de coteau, 68 machettes, 68 limes, 68 houes, 79 jerricans et 68 litre d'insecticide ;
- 700 CDF composés de 420 CDF réfugiés RCI (160 hommes et 260 femmes) de Kouankan II de 2 516 dépendants et de 280 CDF population hôte (209 hommes et 71 femmes) de 1 410 dépendants ont suivi une formation en technique culturale et le compostage ;
- CDF dont 46 CDF femmes et 22 hommes de Kouankan II ont bénéficié d'une assistance ponctuelle en produits (insecticides et fongicides) pour le traitement des champs maraichers pour protéger et améliorer leur production.

En 2016:

- 89 bénéficiaires constitués de réfugiés RCI et de la population hôte ont été appuyés en produits phytosanitaires pour le maraichage en vue de la mise en valeur de 110,1 ha ;
- également 315 CDF de réfugiés RCI, libériens et de la population hôte pour la mise en valeur de 284,44h ont bénéficié de 7,6 tonnes de semences de riz de coteaux et 6,87 tonnes de semences de riz de bas-fonds ;
- 548 CDF réfugiés RCI et issus de la population hôte sont bénéficiaires de kits de petits outillages composés de machettes, dabs et d'arrosoirs donnés par FAO ;
- 548 CDF de réfugiés RCI et issus de la population hôte ont reçu également 34,20 Tonnes d'engrais de NPK et 18,2 tonnes d'urée pour le maraichage et les cultures de riz pour le coteau et le bas-fond ;

En 2012:

- 194 CDF ivoiriens ont reçu des semences de riz ;

- 52 CDF ont reçu 2,6 tonnes de semences d'ignames pour la mise en valeur de 33,5 hectares ;
- 404 CDF, dont 97 Guinéens ayant mis leur terre cultivable à disposition des réfugiés, ont été appuyés pour la culture de coteau et de bas-fonds permettant de mettre en valeur 297,2 hectares à LAINE et KOUANKAN grâce à la distribution de 14,14 tonnes de riz. Ils ont également reçus les kits d'outillage contenant les houes, dabas, machettes et limes. 650kg de NPK, 60kg de saradan et 60 litres d'insecticide ont été distribués pour appuyer les bénéficiaires en maraichage.
- 67 familles reçoivent des semences de gombo (3.35kg), piment (1.675kg) et aubergines (1.675kg) au camp de Kouankan II ainsi que des kits maraîchage (arrosoir, daba, machette, binette et lime).



Photo: Distribution des semences et outils agricoles ODIC/HCR, 2017



Photo: Formation bénéficiaires en technique de Compostage, ODIC/HCR, 2017

Facteurs explicatifs de succès ayant contribué aux performances observées du secteur

Huit (8) principaux facteurs ayant contribué à l'explication des performances observées sont ressortis lors des différents entretiens réalisés, mais aussi de la documentation mise à disposition sur la période évaluée :

- La stratégie de plaidoyer auprès des autorités locales et des partenaires agricoles pour la facilitation d'accès aux terres cultivables des réfugiés dans les zones d'opération en vue de leur auto prise en charge ;
- La signature de convention de partenariat tripartite entre le Centre Régional de Recherche Agronomique de la Guinée Forestière (CRRA-GF), l'UNHCR et l'ODIC dans le cadre de renforcement des capacités de groupes solidaires de deux (02) sites dont un de 2 ha pour l'aménagement du maraîchage et un autre de 3ha pour l'aménagement des champs de manioc a été identifié, délimité, défriché, pulvérisé, labouré, aménagé. De même un appui en semences améliorées a été fait aux bénéficiaires ;
- Le renforcement observé dès 2016 des capacités de monitoring, de planification du partenaire de mise en œuvre (ODIC) en charge de ce secteur et leur implication dans le suivi effectif des activités menées en faveur et par les réfugiés ;
- La distribution des semences et des produits phytosanitaires (engrais, fongicides et insecticides) de bonne qualité et en temps opportun correspondant au calendrier agricole aux bénéficiaires a participé à des rendements accrus au niveau des récoltes ;
- La mobilisation communautaire autour des activités agricoles mais c'est spécifiquement celle des femmes pour la mise en œuvre des activités de ce secteur qui a constitué un atout certain pour la réussite des activités de ce dit secteur ;
- La pluviométrie abondante de la région entre 6 et 9 mois qui a permis une mise en œuvre efficace des activités agricoles.
- L'existence de marchés hebdomadaires locaux (Kouankan, Séredou) ainsi que la demande locale des produits qui ont permis l'écoulement des récoltes de ce secteur agricole ;

- L'implication du chargé du développement rural de la sous-préfecture de Kouankan dans la mise en œuvre des activités de ce secteur tout au long de l'année 2016.

Facteurs explicatifs de mitigation de la performance observée du secteur

Cinq (5) types de facteurs ont contribué pour le secteur de l'agriculture à la mitigation de la performance observée :

- La fièvre hémorragique à virus qui a essentiellement touché la Guinée, la Sierra Léone et le Libéria de 2014 à 2016. Elle s'est traduite par des difficultés d'approvisionnement en nourriture qui ont entraîné une augmentation notable des prix des denrées alimentaires sur les marchés. Ce qui a eu pour conséquence la réorientation pour certains des fonds reçus dans le cadre des dépenses courantes des ménages de réfugiés ;
- L'implication tardive (2016) des acteurs de développement local tels que Centre Régional de Recherche Agronomique de la Guinée Forestière (CRRAGF) acteur de choix de la région au développement des activités de ce secteur pour des programmes qui perdurent depuis au moins 2012 ;
- La réorientation par les bénéficiaires des fonds reçus dans le cadre de la survie des ménages (nourriture, santé) à ces autres fins plutôt qu'à la mise en œuvre des activités agricoles comme initialement prévu ;
- La faiblesse en termes de demande du marché local de Kouankan couplée à la production des mêmes produits agricoles faite par les populations hôtes n'ont pas très souvent permis aux produits issus de mieux s'écouler à des prix compétitifs ;
- La mauvaise compréhension des réfugiés des objectifs recherchés par ces interventions. Puisque pour eux, ces interventions étaient plutôt relatifs aux aspects de l'intégration locale, un cas de figure qui de ce fait les astreignant ainsi à toute possibilité de réinstallation.

3.2.2 DOMAINE/SECTEUR AGR

Qu'ils soient urbains ou ruraux, dans le cadre des interventions relatives à ce secteur, l'UNHCR et ses partenaires ACORD et ODIC en charge sur la période évaluée, visaient comme objectif principal à leur offrir des moyens nécessaires pour une meilleure réinsertion socio-économique et des capacités à s'auto-suffire à l'aide des AGR. Ainsi, pour ce secteur, l'objectif recherché était de faire en sorte que par ces AGR, on arrive à atteindre une proportion de 100% de personnes âgées entre 18-59 ans qui possède une entreprise privée ou qui sont des travailleurs indépendants de plus de 12 mois au sein de ce secteur. Il ressort des interventions faites dans ce secteur des AGR les constatations ci-après :

Niveau de performance des interventions du secteur

Réfugiés Urbains et demandeurs d'Asile de Conakry

Pour les réfugiés urbains de Conakry, le niveau de performance quantitative du secteur des AGR, était de 2% et 10% respectivement pour les années 2017 et 2014 selon les rapports narratifs ODIC (2017) et ACORD (2014). Des proportions qui traduisent ainsi une performance insignifiante ($P > 20\%$) de la proportion des réfugiés urbains qui possèdent une entreprise privée ou qui sont des travailleurs indépendants de plus de 12 mois au sein de ce secteur. Toutefois, il est à préciser que ce niveau de performance qualitative avait connu une amélioration notable entre 2012 et 2013 dans la mesure où, ce niveau était passé respectivement de 40,9% à 60% (niveau faible et niveau insuffisant respectivement). Ainsi, sur l'ensemble de la période évaluée, la moyenne du niveau de performance est autour de 28% traduisant ainsi un faible niveau de performance des interventions de ce secteur pour les urbains.

Réfugiés RCI (Kouankan II)

Hormis l'année 2014, tout comme dans le cas du secteur agricole, concernant celui des AGR, le niveau de performance quantitative s'est situé dans l'intervalle [4,7% à 20%] entre 2012 et 2017. Ce qui traduit ainsi une performance insignifiante ($P > 20\%$) de la proportion des réfugiés RCI ruraux de Kouankan bénéficiant de conditions de subsistance et d'autosuffisance sur la période évaluée (Rapports narratifs ODIC et ACORD entre 2012 et 2017).

Réfugiés Libériens bénéficiant de la clause de cessation de 2012

Egalement, le niveau de performance quantitative des interventions en leur faveur bien qu'ayant connu une grande augmentation entre 2012 et 2013 est tout de même faible car compris entre 20% et 49% en moyenne. Ainsi, il se situait à 17% en 2012 puis est remonté à 63% en 2013 (Rapport end year UNCHR, 2012 et 2013).

C'est dire que quel que soit le type de population, les interventions pour le secteur des AGR sur la période évaluée ont été perçues comme loin d'être suffisant pour impulser des changements en leur sein en termes d'autosuffisance tant recherchée par ces interventions.

Toutefois, tout comme le secteur agricole, l'appréciation quantitative jugée loin d'être suffisante de la performance du secteur des AGR devra être reconsidérée surtout pour ce qui est le cas des réfugiés en milieu rural. En effet, comme l'a bien mis en exergue un intervenant de la CNISR, « *les moyens de stabilisation (abris) en milieu rural existent et fondent pour quelque peu la réussite du programme alors qu'en milieu urbain ces moyens de stabilisation sont peu existants dans des contextes où les charges locatives sont déjà primordiales sans compter celles relatives à la nutrition, au transport, à la scolarisation pour ne citer que celles-là* ». Et d'ajouter, « *à cela, s'ajoute en milieu urbain un pouvoir d'achat qui s'érode du fait de l'environnement socioéconomique et socio politique mouvementé, jalonné par des crises à répétitions entre opposition et pouvoir en place* ». Un état de fait qui justifie que les entretiens réalisés auprès de l'ensemble des acteurs qu'ils soient de l'UNHCR ou des partenaires de mises en œuvre ou même des réfugiés ruraux s'accordent à dire qu'« *en milieu rural, la cohérence des interventions ainsi que les résultats produits sont quelque peu visibles même s'ils ne le sont pas à grandes échelles. Et ce parce que tout au moins, les contraintes liées au domaine d'habitation, au domaine cultivable rendent efficaces les interventions du secteur des AGR* ». D'où, nombre de témoignages au sein des réfugiés ruraux de Kouankan lors des entretiens individuels ou même des FGD s'accordant à montrer que l'importance des revenus issus de ces AGR pratiqués en vue de l'amélioration de leur conditions de vie. Le plus illustratif est fait par une membre du groupement Grâce qui exerce dans le cadre de la vente des produits alimentaires : « *ces AGR de nos jours bien que ne nous rapportant pas de grandes sommes d'argent nous sont utiles pour nos frais de santé, nos besoins vestimentaires et de nutrition sans oublier la mise à l'école des enfants au collège en ville* » (Entretien individuel, réfugié RCI, Nzérékoré).

Toutefois, des hypothèses au nombre de six (6) ci-dessous évoquées restent à être levées afin de permettre que ces interventions contribuent à renforcer d'avantage l'autosuffisance des bénéficiaires dans les zones d'interventions :

- Une sensibilisation plus accrue sur le bien-fondé et l'objectif recherché par la mise en œuvre des AGR visant leur autonomisation (loyer, santé, nutrition, etc.) et l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- l'influence néfaste des réseaux sociaux sur la participation des réfugiés aux AGR développées en leur faveur. Ainsi, des leaders des réfugiés ont été aussi un frein aux activités dans la mesure où ceux-ci décourageaient leurs homologues à prendre part aux activités de moyens de subsistance et d'autosuffisance. Car pour eux, en faire partie fait en sorte que « *tu deviennes inéligible pour la réinstallation* ». L'option de solutions durables à laquelle bon nombre de réfugiés accorde la priorité et l'importance. D'où la consigne était de « *Ne jamais toucher les AGR sinon tu vas rester ici* ». Situation issue du fait que la planification et la mise en œuvre de l'intégration locale des communautés de réfugiés sierra léonais et libériens ont été quelque peu moins réussies. En effet, les réfugiés RCI de par leur aveux ont « *en tête l'expérience d'échec avec les réfugiés sierra léonais et libériens* » selon un intervenant du l'UNHCR. C'est cette situation qui a incité nombre de réfugiés à s'abstenir d'y participer puisque selon eux, l'option la meilleure dans leur cas est la réinstallation plutôt que l'intégration locale assimilée au programme des moyens de subsistance et d'autosuffisance.
- Une spécialisation dans les domaines de capacitation des AGR des réfugiés au lieu de les réorienter vers des domaines dont ils n'ont pas la maîtrise reste à être prise en compte. Le « *Tu sais faire quoi au lieu de tu veux faire quoi* » devrait être priorisé dans les interventions de ce secteur ;
- Un meilleur suivi d'accompagnement des personnes formées en réduisant les délais d'attente entre la formation reçue et la mise en œuvre de l'activité pour laquelle la formation a été faite ; en privilégiant surtout les groupements d'intérêt économique ou groupements relatifs au corps de métiers qu'une individualisation des entreprises d'AGR ;
- Le manque d'études de marché plus poussées qui devraient être entreprises par des experts en la matière en vue d'orienter les AGR vers des activités plus porteuses. Ce d'autant plus que, les rendements attendus de ces AGR ont bien souvent été en deçà des attentes.

Réalisations majeures ayant contribué aux performances observées du secteur

Les performances observées n'ont pu être réalisées qu'à travers la mise en œuvre de réalisations essentiellement ci-après définies, ressorties lors des différents entretiens réalisés, mais aussi de la documentation mise à disposition sur la période évaluée. Ainsi, il a été noté :

(1) Dans le cadre de la formation et de l'appui aux groupements et association en esprit d'entreprise simplifié et la vie associative :

- 65 CDF réfugiés urbains de Conakry ainsi que 42 groupements dont 37 groupements réfugiés ivoiriens de 353 CDF et 2 CDF mono-membre ainsi que 3 groupements de la communauté hôte de 35 CDF à Kouankan II (2017) ;
- 43 réfugiés RCI bénéficient d'études de marchés en faveur dans les activités de saponification, coutures, boulangeries ; production attiéké et petits commerces à Kouankan II (2016);
- 19 CDF promoteurs d'AGR de Kouankan II formés en technique de production du savon et des tissus teints sont référés à CAFODEC pour obtenir un prêt quand 41 CDF constitués de réfugiés RCI promoteurs d'AGR dont 16 en saponification, 3 en broderie layette, 1 en maçonnerie, 3 en teinture 16 en coutures, 1 en menuiserie, 1 en coiffure développent des AGR et ont bénéficié régulièrement des appuis conseils (2015) ;
- 12 CDF réfugiés urbains ont bénéficié de la formation en esprit d'entreprise simplifié et référencié auprès de YETE MALI pour souscrire des crédits (2012) ;
- 25 CDF réfugiés libériens et réfugiés RCI ont bénéficié de la formation en esprit d'entreprise simplifié (2012) ;
- 54 CDF réfugiés libériens, dont 11 de Laine et 43 de Kouankan ont fait valider leur plan d'affaires (2012).



Photos: Formation des réfugiés ivoiriens en esprit d'entreprise et vie associative à Kouankan 2 AGR, ODIC/UNHCR, 2017

(2) Dans le cadre de la dotation en intrants, équipements et matériels pour la mise en œuvre d'AGR :

- 20 CDF constitués de réfugiés ruraux dont dix (10) femmes vulnérables et deux (02) hommes handicapés physiques avec 85 dépendants au total assisté pour l'achat des kits AGR par l'intervention CBI avec l'appui de l'UNHCR et la CNISR (2017) ;
- 43 réfugiés RCI bénéficiaires d'achat des kits en faveur dans les activités de saponification, coutures, boulangeries ; production attiéké et petits commerces

- 10 groupements mixtes de 76 CDF de 330 dépendants composés de réfugiés RCI et population hôte dont 60 CDF réfugiés RCI de 218 dépendants ainsi que 16 CDF de la communauté hôte de 112 dépendants ont été appuyés en kits AGR par le CBI afin de leur permettre de payer les kits composés de denrées (riz, tomate, d'oignons, du sel, et du Maggi) à Beyla (2016);
- 27 CDF (15 femmes et 12 hommes) de Kouankan II bénéficient des kits AGR en corps de métier (maçonnerie, menuiserie, teinture, saponification (2014) ;
- 54 CDF, dont 11 de Laine et 43 de Kouankan ont reçu leur kit AGR afin de démarrer leur activité (2012).



Photo: Paiement CBI d'un groupement AGR par l'UNHCR, BRISR et ODIC, 2017

Facteurs explicatifs de succès ayant contribué aux performances observées du secteur

Les performances observées ont pu être atteintes par le concours de six (6) types de facteurs principaux ressortis au travers des entretiens réalisés et de la documentation mise à disposition sur la période de l'évaluation qu'il convient de mettre en exergue :

- La mobilisation communautaire autour des AGR mais spécifiquement celle des femmes pour la mise en œuvre des activités de ce secteur qui a constitué un atout certain pour la réussite des activités de ce dit secteur. Un fait qui a facilité l'identification des besoins et l'exécution du programme.
- La stratégie d'opter pour des associations ou regroupements plutôt que des AGR individuelle mettant en avant la complémentarité des compétences, un mécanisme de contrôle mutuel ainsi que la possibilité de s'appuyer sur ses partenaires en cas de maladie sont des éléments qui ont permis la réussite des activités du secteur des AGR ;
- L'existence de marchés hebdomadaires locaux (Kouankan, Séredou) ainsi que la demande locale des produits issus des AGR entreprises ;
- Les formations en esprit d'entreprise simplifié et la vie associative de même que les initiations à la gestion des entreprises ont participé pour beaucoup au renforcement des capacités des bénéficiaires et permis à nombre d'entre eux d'être mieux outillés dans l'exercice de leur AGR; Toutefois, on notera que ces formations n'étaient pas ponctuées de certificat attestant ainsi les renforcements de capacités des apprenants ;
- La stratégie de procéder par le CBI plutôt que de doter en matériel les bénéficiaires des AGR a permis à ces derniers de se sentir plus impliqués dans la mise en œuvre, et ainsi être tributaire eux-mêmes de la réussite ou non des activités dans lesquelles ils exprimaient leur souhait d'entreprendre ;

- Le renforcement observé dès 2016 des capacités de monitoring, de planification du partenaire de mise en œuvre de ce secteur et leur implication dans le suivi effectif des activités menées en faveur et par les réfugiés.

Facteurs explicatifs de mitigation de la performance observée du secteur

Sept (7) types de facteurs ont contribué pour le secteur des AGR à la mitigation de la performance observée :

- Egalement dans le cadre de ce secteur tout comme celui de l'agriculture, la fièvre hémorragique à virus a été un frein pour la réalisation et le développement de l'ensemble des filières des AGR pendant les deux années qu'elle a sévi. Elle s'est traduite par les difficultés d'écoulement de certaines productions issues des AGR du fait de la restriction de circulation et par conséquent de la tenue des marchés locaux hebdomadaires.
- Le contexte national et plus particulièrement à Conakry émaillé de troubles sociopolitiques consécutifs à des séries de manifestations organisées par l'opposition ayant eu pour conséquence pour bon nombre de réfugiés bénéficiaires d'AGR la réduction de leurs activités, sinon son arrêt dans bien souvent de cas à cause des violences dans les zones à haut risque (Hamdallaye-Bembéto-Cosa-Cité Enco-5-Wanidra-Cimentérie-Madina Sig-Casse- Petit Lac- Tayouyah- Dixinn-Port-) où habite un grand nombre de bénéficiaires ;
- L'inflation a été pour beaucoup selon les témoignages reçus un facteur ayant affecté négativement le développement des AGR et ce dans un contexte où les enveloppes financières allouées étaient bien souvent loin des demandes effectuées :
- La modicité des sommes octroyées par groupement/association combinée aux différentiels importants observés entre les plans d'affaires validés puis soumis pour financement et ceux réellement mis à disposition des bénéficiaires ont été pour beaucoup de réfugiés rencontrés qu'ils soient urbains ou ruraux un facteur de démotivation puisque ces financements ne permettaient pas de réaliser pleinement et de développer les AGR préalablement planifiées ;
- Bien vrai que les groupements et associations ont servi à la mutualisation des réfugiés autour d'AGR, cependant, celle-ci n'est pas nécessairement un gage de viabilité des initiatives ainsi encadrées et créées puisque constituant un des facteurs limitant bien souvent avancé par les bénéficiaires pour expliquer les échecs observés au sein des groupements/associations;
- Le suivi tardif par un spécialiste du domaine (vétérinaire) des activités liées à l'élevage n'aura pas permis de développer ce qui y avait été dédié et de ce fait permis aux réfugiés exerçant dans ce volet des AGR de se sentir pris en compte dans le développement de leur activité d'élevage ;
- La mauvaise compréhension par les réfugiés des objectifs recherchés par ces interventions qui pour eux étaient plutôt relatifs aux aspects de l'intégration locale, les astreignant ainsi à toute possibilité de réinstallation.

3.2.3. DOMAINE/SECTEUR PRETS SUBVENTIONNES PAR L'INTERMEDIAIRE DES IMFs

Niveau de performance des interventions du secteur

Pour ce secteur, il avait été fixé comme objectif de permettre aux réfugiés libériens urbains et ruraux concernés par la clause de cessation de leur statut d'avoir accès aux structures nationales de micro-finances pour la mise en place des projets qui leur permettent de se prendre en charge et améliorer un tant soit peu leur situation sociale. La taille des crédits varient de 1 000 000 à 9 000 000 GNF dans le cadre des réfugiés libériens ruraux et de la population hôte de Kouankan (CAFODEC) tandis que cette taille était fixée à un maximum de 3 500 000 GNF dans le cas de leurs homologues libériens en milieu urbain de Conakry (CEPCG YETE MALI).

Le niveau de performance quantitative pour le cas de ce secteur est appréhendé à deux niveaux : les performances sociales et les performances financières.

S'agissant du niveau de performance quantitative (Tableau 7), il s'est situé dans l'intervalle [75,6% à 79,3 %] entre 2012 et 2016 traduisant ainsi une performance insuffisante ($P > 80\%$) de la proportion des réfugiés libériens urbains et ruraux ayant accès aux structures nationales de micro-finances pour la mise en place des projets sur la période évaluée. Pour la population hôte ce niveau de performance est jugé faible car situé à

29,9%. En effet, les niveaux de réalisation des cibles des indicateurs devant traduire l'accès aux structures nationales de micro-finance sont de:

- 75,36% pour la couverture des réfugiés ruraux contractant des prêts par l'intermédiaire de CAFODEC;
- 79,3% soit 165 CDF libériens de Conakry sur les 208 concernés par l'intermédiaire de CEPCG YETE MALI.

Toutefois, le fait de vouloir s'en tenir à ces seuls indicateurs de performances sociales cache des résultats bien loin du succès qu'on croirait avoir enregistré dans ce secteur d'intervention. En effet, selon les performances financières, que ce soit dans le cas de la CAFODEC (mais dans une moindre mesure) ou de CEPCG YETE MALI, l'objectif fixé à aucun prêt non remboursé est loin d'être atteint. Ainsi, le montant de prêt non remboursé est respectivement de 372 875 784 GNF et de 4 002 500 GNF respectivement dans le cas de CEPCG YETE MALI et de CAFODEC. Des prêts non remboursés qui se chiffrent à 1,3% dans le cas de la CAFODEC et à 69,7% pour ce qui est de CEPCG YETE MALI.

D'ailleurs, l'appréciation qualitative converge en ce qui concerne les données d'interviews auprès des acteurs au niveau de l'UNHCR autour de la question en termes de performance financière de ce secteur tant leurs griefs à l'encontre de la mise en œuvre de ce secteur sont tributaires du faible niveau de remboursement enregistré des prêts octroyés. Situation s'observant surtout dans le cas de l'expérience avec les réfugiés libériens à travers la CEPCG YETE MALI. En effet, nombre de récriminations ont émané lors des entretiens réalisés auprès de ces acteurs tant ces activités ont connu des résultats en deçà des attentes liées même au type de crédit rotatif qui auraient dû et pu permettre à grands nombre de bénéficiaires libériens de se réaliser à travers ces prêts. C'est ainsi qu'un des acteurs au niveau de l'UNHCR a laissé entendre : « on a plutôt observé de fort taux de non remboursement de ces prêts qui n'ont finalement pu bénéficier à grand nombre d'entre eux. Ceux même ayant bénéficié ont très tôt souvent fait d'orienter les fonds octroyés vers la consommation quotidienne (alimentation, loyer, santé) ».

Tableau 7: Indicateurs de performance sociale et financière des prêts subventionnés par les IMFs réalisées de 2012 à 2016 par acteurs de mise en œuvre

Objectif de l'intervention	NOM DU PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE : CAFODEC (2012-2016)					
Permettre aux réfugiés libériens urbains et ruraux concernés par la clause de cessation de leur statut d'avoir accès aux structures nationales de micro-finance pour la mise en place des projets qui leur permettent de se prendre en charge et améliorer tant soit peu leur situation sociale.	Indicateurs	Cible	Résultat	Seuil minimum	Point de comparaison	
	Indicateurs de performances sociales					
	Nombre de réfugiés	100%	75,36 %	75%	+0,36%	
	% des femmes réfugiées	65%	65,85%	50%	+15,85%	
	% de population hôte	40%	29,9%	20%	+4,9	
	Indicateurs de performances financières					
	Prêts non remboursés (GNF)	(0) Inférieur à 5%	4 002 500	(0) Inférieur à 10%	-30 900 000	
	% des frais d'exploitation	12%	12%	12%	0%	
	Montant total débloqué (GNF)	308 600 000	308 600 000	600 000	0	
	NOM DU PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE : YETE MALI (2012-2016)					
	Indicateurs	Cible	Résultat	Seuil minimum	Point de comparaison	
	Indicateurs de performances sociales					
	Nombre de réfugiés	100%	79,3% (165/208)	75%	+4,3%	
	Indicateurs de performances financières					
	Prêts non remboursés (GNF)	0	372 875 784	0	-372 875 784	
% des frais d'exploitation	12%	12%	12%	0%		
Montant total débloqué (GNF)	695 338 033	535 205 000	695 338 033	-140 133 033		

Réalisations majeures ayant contribué aux performances observées du secteur

Ces performances sociales obtenues sont reflétées aux travers des actions suivantes :

- En 2012, des 69 familles libériennes réfugiées urbains de Conakry, candidates pour l'obtention de micro-crédit et ayant déjà soumis un projet d'AGR, 37 ont reçu un financement en 2012 par l'entremise de CEPCG YATE MALI ;
- Egalement en 2012, en milieu rural par l'intermédiaire de CAFODEC, 43 personnes bénéficiaires de prêts dont 15 appartenant à un groupement (composé exclusivement de réfugiés intégrés) ont été principalement subventionnées dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles (bananes plantain, huile de palme), du commerce au détail des produits de consommation courante (vêtements, sucre, condiments, cosmétiques) et aussi pour la culture maraichère ;
- En 2013, 17 familles libériennes de Conakry ont bénéficié de la part de la CEPCG YATE MALI de l'obtention de micro-crédit pour un projet d'AGR quand 20 familles libériennes de Kouankan II reçoivent des micro-crédits pour un projet d'AGR ;
- Dans le cadre de l'intégration locale, en 2014, près d'une trentaine CDF de réfugiés urbains de Conakry ont bénéficié de l'obtention de micro-crédit rotatif pour un projet d'AGR quand également en milieu rural de Nzérékoré, au moins 5 groupements libériens ont obtenu de CAFODEC des micro-crédits des fonds rotatifs en vue d'entreprendre des projets d'AGR ;
- En 2015, à Kouankan II, au moins 9 personnes ont été bénéficiaires de prêts principalement subventionnés dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles, le commerce au détail des produits de consommation courante (vêtements, sucre, condiments, cosmétiques), et la culture maraichère par CAFODEC quand YETE MALI en octroyé ces fonds rotatifs de crédit a au moins 25 CDF à Conakry.

Facteurs explicatifs de succès ayant contribué aux performances observées du secteur

Concernant les facteurs facilitant, l'on note :

- La stratégie de faire bénéficier autant les réfugiés au quota de 80% et la population hôte au quota de 20% dans le cadre des prêts octroyés par l'IMF CAFODEC a contribué à l'adhésion des populations locales autour de cette initiative ;
- L'accompagnement des réfugiés fait par les partenaires de mise en œuvre dans le montage des plans d'affaire a favorisé la mobilisation de ceux-ci dans la soumission de dossiers pour les octrois de prêts ;
- La stratégie du déploiement des agents de terrains de CAFODEC au plus près des réfugiés leur évitant les déplacements lors des versements a contribué pour beaucoup dans le relèvement du niveau des remboursements des prêts octroyés.

Facteurs explicatifs de mitigation de la performance observée du secteur

Cependant, quatre (4) principales limites ont entravé la performance des indicateurs de ce secteur :

- La faiblesse du niveau de concertation et même de contrôle financier entre les IMFs (CAFODEC, CPECG YETE MALI), l'UNHCR et les partenaires de mise en œuvre (ACORD, ODIC) dans le cadre non seulement de l'octroi des prêts aux réfugiés mais aussi et surtout concernant le remboursement des prêts ainsi effectués ;
- La fermeture en 2013 des grands marchés d'approvisionnement (Madina et marché de la forêt au quartier Gbessia) qui a eu pour conséquence la pénalisation des AGR, ce qui n'a pas permis aux bénéficiaires de fonds de roulement d'honorer les remboursements du fait de leur besoin d'orienter leur capital financier vers la consommation quotidienne (alimentation, loyer, santé).
- La difficulté des réfugiés surtout ceux de Guéckedou et de Nzérékoré de fournir des garanties matérielles nécessaires à l'octroi des prêts a été un facteur qui a réduit considérablement l'éligibilité de ceux-ci bien que pouvant bénéficier de ces prêts.
- L'instabilité des réfugiés urbains liée à leur forte mobilité (changement de domicile pour d'autres et de numéro de téléphone pour certains) a été un facteur aggravant qui a accru la situation de non recouvrement des prêts octroyés.

3.3. EFFICIENCE

Les domaines d'interventions ont-ils été mis en œuvre d'une manière efficiente par rapport aux ressources humaines, ressources financières et aux résultats attendus? Si non pourquoi ?

3.3.1. DEFICIT QUANTITATIF DES RESSOURCES HUMAINES

La mise en œuvre des activités des interventions évaluées a disposé au niveau de l'UNHCR autant à Conakry et à Nzérékoré pour ce qu'il nous a été donné de voir, de professionnels dotés de qualification appropriée, ce qui a rendu les interventions encore plus efficaces. Leurs connaissances, leurs savoir-faire et leurs compétences ont largement contribué à l'efficacité et à la performance de ces interventions. Car, c'est avec leurs appuis multiformes que les activités ont été conçues (cas de l'associé aux solutions durable de Nzérékoré), réalisées et que les ajustements nécessaires sont effectués en cas de besoin. Cependant, il a été constaté qu'au niveau de ces acteurs, la mise en œuvre des activités des interventions évaluées a été confrontée à un énorme déficit quantitatif en ressources humaines dédiées à l'accomplissement de ces tâches. C'est surtout le cas à Conakry, où comparé à Nzérékoré où il existe tout du moins un associé aux solutions durables. En effet, à Conakry, il n'existe pas de section dédiée aux livelihood qui serait en charge uniquement de l'implémentation des objectifs assignés à la mise en œuvre des moyens de subsistance et d'autosuffisance. Ce rôle est plutôt dévolu à l'associé de protection qui n'a pas forcément toute l'expertise nécessaire pour le faire.

Cependant, au niveau des partenaires de mise en œuvre, autant à Conakry qu'à Nzérékoré, il n'a pas été constaté de déficit en ressources humaines qui a entravé les interventions selon les dires de ceux-ci.

3.3.2. PROMPTITUDE ET COUT-EFFICACITE DES PROCEDURES

La promptitude et le coût-efficacité des procédures ont été suffisants. Les délais liés aux procédures n'ont en effet pas induit des retards aboutissant à la non-réalisation d'activités prévues dans les accords de partenariats selon les partenaires. En effet, pour eux, le coût-efficacité des procédures jugées suffisantes est lié à des forces importantes qui mériteraient d'être relevées. Ces forces enregistrées comprennent : (i) la mise à disposition des manuels et des outils de procédures accompagnée de l'orientation et du coaching de leurs différentes personnes ressources au sein de l'UNHCR sont mis en œuvre ; (ii) un encadrement efficace des dépenses aboutissant à des taux de validité proches de 100% (cf. rapport d'audit UNHCR, 2017).

Toutefois, l'efficacité des interventions a été affectée par : (i) Les longs délais de préparation et de signature des accords de partenariats surtout pour les exercices de 2012 et 2013, restreignant le temps de la mise en œuvre ; (ii) la complexité/difficulté dans la production de certaines pièces justificatives ; (iii) le déficit en quantité des ressources humaines en général et en particulier au niveau de l'UNHCR.

3.3.3. GESTION DES FONDS MIS A DISPOSITION DES PARTENAIRES

Les interventions ont été réalisées en appliquant des procédures de gestion qui associent les procédures de l'UNHCR, comme la trimestrialisation des procédures de planification et de mise à disposition des fonds pour l'exécution des activités prévues dans les accords de partenariats. Un décaissement trimestriel qui ne peut intervenir que lorsqu'on a pu justifier d'au moins un certain pourcentage de dépenses sur le décaissement précédent. Il en résulte un dispositif qui remplit certes une fonction indispensable de contrôle, mais qui favoriserait et faciliterait les usages qu'ils font des fonds mis à leur disposition. Toutefois, certains des partenaires ont soulevé le fait que « *les délais de mise à disposition des fonds, souvent moindres que prévus, ont été parfois jugés très longs, et de ce fait laissant peu de temps pour mettre en œuvre les activités prévues par les accords* ». Ce qui pour certains partenaires de mise en œuvre, leur fait dire que « *la chaîne de gestion financière au niveau du UNHCR est lourde et lente* ». Et ce, dans un contexte où bien souvent tous ces partenaires de mise en œuvre des interventions ne disposent pas de surface financière relativement importante. Un tel cas qui leur aurait permis de préfinancer totalement ou en partie certaines dépenses directement si besoin est, lorsque des fonds promis tardent à arriver.

Cependant, hormis ces difficultés, l'évaluation a souligné que les niveaux des taux d'absorption budgétaire par les partenaires sur la période évaluée (2012-2017) sont jugés suffisants puisque proche des 100 % (Tableau A.5 en annexe). Toutefois, la plupart des acteurs interrogés souhaitent un système plus souple et ont souligné selon leurs dires que « *des efforts ont été engagés entre 2016 et 2017 pour réduire les délais de mise à disposition des fonds* ».

3.4. COORDINATION DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME

Les mécanismes de coordination ont-ils été efficaces ?

3.4.1. NIVEAU DE PERFORMANCE

Les actions de coordination dans le cadre de l'ensemble des interventions en faveur des réfugiés en Guinée dans tous les secteurs d'interventions de l'UNHCR existent de manière globale sur la période évaluée (confère les rapports end year de l'UNHCR). Toutefois, on ne saurait juger de l'état de la performance quantitative de la coordination de manière spécifique aux interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance.

Cependant, on notera que les entretiens réalisés ont corroboré au niveau qualitatif le niveau de performance quantitative jugé suffisant des actions de coordination des interventions en faveur de l'ensemble des réfugiés en Guinée. Ces entretiens ont été menés auprès des participants relevant de l'UNHCR mais aussi de leur partenaire de mise en œuvre (ODIC, ACORD) ou auprès des entités gouvernementales (CNISR, BRISR). En effet, ces entretiens ont mis en exergue la bonne coordination dont a fait montre l'UNHCR dans les interventions adressées à ces réfugiés. Cette appréciation a été faite par les réfugiés eux-mêmes deux raisons principales. En effet, pour bon nombre l'organisation très réussie selon eux des journées des réfugiés depuis leur installation dans les différents sites est un élément qui compte pour beaucoup. Mais aussi, le fait pour eux qu'ils soient constamment associés s'agissant des comités consultatifs aux réunions quand ils en expriment le besoin montre aussi une bonne coordination des interventions. De même, les comités de représentation des réfugiés ont souligné selon eux que « *la transparence dans la réalisation des activités se perçoit par le fait que les bénéficiaires qu'ils sont ont toujours été fortement impliqués dans l'identification de leurs besoins ainsi que dans leur mise en œuvre. La prise de décision concertée à travers ces instances de coordination est bien effective et appliquée* ».

3.4.2. REALISATIONS MAJEURES AYANT CONTRIBUE AUX PERFORMANCES OBSERVEES

- Le niveau de performance observée se justifie par le fait qu'entre 2012 et 2017, l'UNHCR et ses partenaires d'exécution tant internationaux (ACORD) que nationaux (ODIC, CNISRS) ont mis en place de différentes actions de coordination des interventions afin de maintenir leur cohérence et leur complémentarité à travers des réunions de coordination mensuelle, les réunions de coordination avec les autorités locales (Nzérékoré, Kouankan) au niveau des zones d'implémentations des interventions. D'ailleurs, l'évaluation a parfaitement noté que cette systématisation des réunions de coordination aura permis de débloquent les goulots d'étranglement et de lever les facteurs de mitigation qui ralentissent l'efficacité et l'efficacite de la mise en œuvre des interventions ;
- Aussi, les performances au niveau de l'action auprès des réfugiés urbains ou ruraux en Guinée est aussi et surtout le fait de la cohérence de la coordination des interventions et leur complémentarité entre l'UNHCR et le SNU en Guinée. En effet, l'une des réussites de cette plateforme de coordination des interventions menées réside à n'en point douter justement sur le niveau de participation active et la contribution optimale des Agences du SNU en concertation avec l'UNHCR aux initiatives conjointes favorisant ainsi l'unicité dans l'action à travers l'esprit « *Tous Unis dans l'Action* » plutôt que le repli aux approches cloisonnées. De ce fait, plusieurs rencontres et concertations ont été initiées par l'UNHCR auprès de la FAO, UNICEF, PAM et le FNUAP afin de trouver des solutions adéquates à la prise en compte des réfugiés dans leurs programmes annuels en termes d'autosuffisance. Les résultats

de ces séances ont été concluants avec un appui de la FAO soit 63 tonnes et 300 kg d'intrants agricoles et kits agricoles en faveur de 422 réfugiés en 2016 pour ne citer que ce résultat.

3.4.3. FACTEURS EXPLICATIFS DE SUCCES AYANT CONTRIBUE AUX PERFORMANCES OBSERVEES

La bonne collaboration et le dynamisme de l'UNHCR avec d'une part les autorités de Guinée par l'intermédiaire de la CNISR, ainsi que les partenaires de mise en œuvre des interventions (ODIC, ACORD) d'autre part, ont compté pour beaucoup à l'explication de la performance observée. Mais aussi, le rôle actif d'année en année de l'UNHCR au sein du l'UN Country Team (UNCT), à travers le processus de mise en œuvre et le suivi de l'UNDAF et aussi, dans toutes les activités nécessitant la synergie avec les autres agences pour l'opérationnalisation du ONE UN (*Delivery as One*).

3.4.4. FACTEURS EXPLICATIFS DE MITIGATION DE LA PERFORMANCE OBSERVEE

Trois facteurs ont été mis en avant lors des entretiens :

- La récession économique mondiale a eu des répercussions évidentes au niveau des fonds alloués aux interventions en faveur des réfugiés en Guinée. Une situation qui a rendu souvent difficile et a érodé les budgets des interventions. De ce fait, selon l'enveloppe disponible, cela a eu des effets sur le déploiement (en nombre de personnes appuyées) comme voulu des interventions ainsi que la coordination de celles-ci ;
- Mais aussi, il a été mis en avant les procédures souvent qui tant même sont utiles paraissent souvent longues d'autant plus qu'elles dépendent de l'unité régionale. Ce manque de proactivité des acteurs de décisions aux niveaux des représentations de l'UNHCR a été beaucoup mis en avant, et ce, surtout lorsque des décisions souvent urgentes et nécessaires à la mise en œuvre d'actions sont à prendre en vue de remédier au plus vite à des situations qui se posent.
- La faiblesse du niveau de coordination entre acteurs à savoir, les IMFs (CAFODEC, CPECG YETE MALI), l'UNHCR et les partenaires de mise en œuvre (ACORD, ODIC) dans le cadre non seulement de l'octroi des prêts aux réfugiés mais aussi et surtout dans le suivi du remboursement des prêts octroyés.

IV. IMPACT DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME DE MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSSUFISANCE

Question Clé d'Evaluation 3 (QCE 3): Quelle est la portée des interventions du programme de moyens de subsistance en Guinée sur le vécu des bénéficiaires en termes d'autosuffisance et d'amélioration de leur situation de bien être socioéconomique?

Sept (7) aspects sont ici mis en exergue en vue d'appréhender l'impact des interventions sur le vécu des bénéficiaires en termes d'autosuffisance et d'amélioration de leur situation de bien être socioéconomique. C'est en cela que l'évaluation s'est appesantie sur les aspects suivants :

- impact socioéconomique des interventions dans le domaine de l'agriculture ;
- impact socioéconomique des interventions dans le domaine des AGR ;
- impact socioéconomique des interventions dans le domaine des microcrédits ;
- impact des interventions en termes d'accès et d'utilisation des services financiers par les bénéficiaires ;
- impact des interventions sur le niveau d'endettement des ménages des bénéficiaires
- impact des interventions sur le niveau d'autosuffisance des ménages selon la perception des bénéficiaires ;
- impact des interventions relatives à la perception de la contribution des interventions reçues sur la qualité de vie des bénéficiaires et de leur ménage.

4.1. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Les indicateurs utilisés pour appréhender cet impact au nombre de trois (3) sont consignés dans le Tableau A.8.2 en annexe. Il s'agit pour les bénéficiaires du secteur de l'agriculture de saisir avant et après ces interventions:

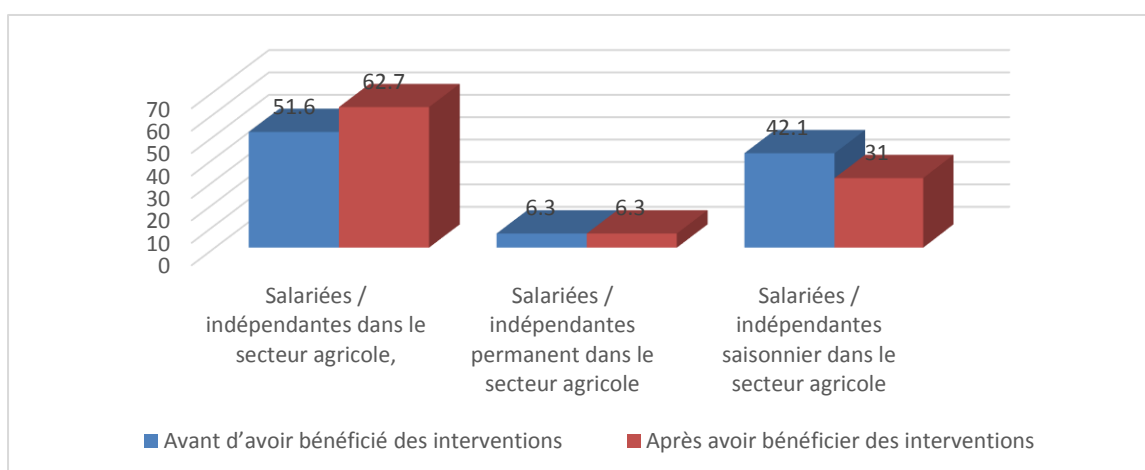
- leur statut socioéconomique;
- la variation de leur niveau de revenus;
- la variation de leur niveau de l'épargne;

Globalement, s'agissant du statut socioéconomique des bénéficiaires avant et après les interventions reçues dans le secteur de l'agriculture, les interventions dans ce domaine ont amélioré le statut socioéconomique des bénéficiaires. Près de 10% des bénéficiaires sont passés du statut de salariés/indépendants saisonnier dans le secteur agricole au statut de salariés/indépendants à temps plein dans ce secteur. En effet, avant la mise en place des interventions dans le domaine de l'agriculture, 51,6% des bénéficiaires actuels étaient des salariés/indépendants à temps plein dans le secteur agricole quand 42,4% y étaient des salariés/indépendants saisonnier. Après la mise en œuvre des interventions, cette proportion se situe dorénavant à 65,1% de salariés/indépendants à temps plein dans le secteur agricole contre seulement 31% de salariés/indépendants saisonnier.

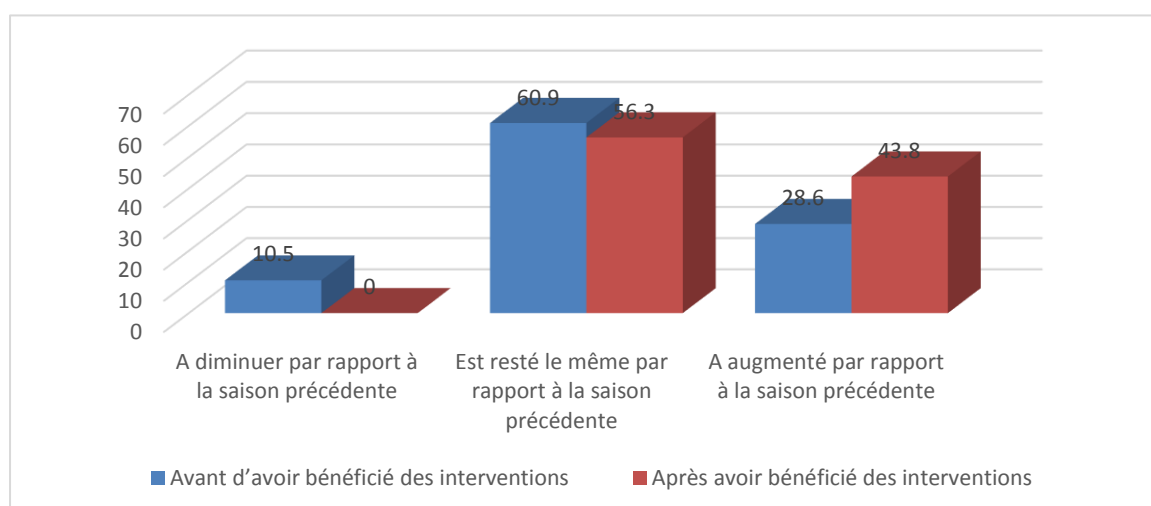
S'agissant de la variation du niveau des revenus, l'analyse des situations d'avant et d'après les interventions montrent que l'intervention dans le domaine de l'agriculture a contribué à l'amélioration des revenus des ménages. En effet, la proportion de ménages reportant une augmentation de leurs revenus entre les saisons précédentes du secteur agricole avant et après les interventions est passée de 28,6% à 43,8% respectivement. Pendant le même temps, comparée à la situation d'avant les interventions, les revenus des ménages n'ont plus connu des changements à la baisse. Ce qui conforte l'assurance d'un impact à long terme des interventions dans le domaine. Toutefois, aucune variation significative selon le site/camp ni selon le sexe n'a été enregistrée pour ce qui est de cette variation du niveau des revenus.

Enfin, pour ce qui est de la variation du niveau de l'épargne, les bénéficiaires ont aussi rapporté des changements positifs à l'actif des interventions dans le secteur agricole. Ainsi, il a été mis en exergue que les proportions de ménages ayant enregistré des changements positifs de leurs épargnes entre les saisons d'avant et d'après les interventions dans le secteur agricole sont passées de 22,9% à 29,8%. Ses changements sont enregistrés indépendamment du site/camp de résidence des bénéficiaires. Toutefois, selon le sexe, on constate que les bénéficiaires femmes ont plus rapporté l'augmentation de l'épargne de leurs ménages entre les saisons d'avant et d'après les interventions que leurs homologues de sexe masculin. En effet, les proportions de ménages de bénéficiaires femmes ayant enregistré une augmentation de l'épargne de leurs ménages sont passées de 12,5% à 25% entre les saisons d'avant et d'après les interventions dans le domaine agricole. Ces trois indicateurs relatifs à ce secteur agricole sont présentés par les graphiques 4, 5 et 6 ci-après:

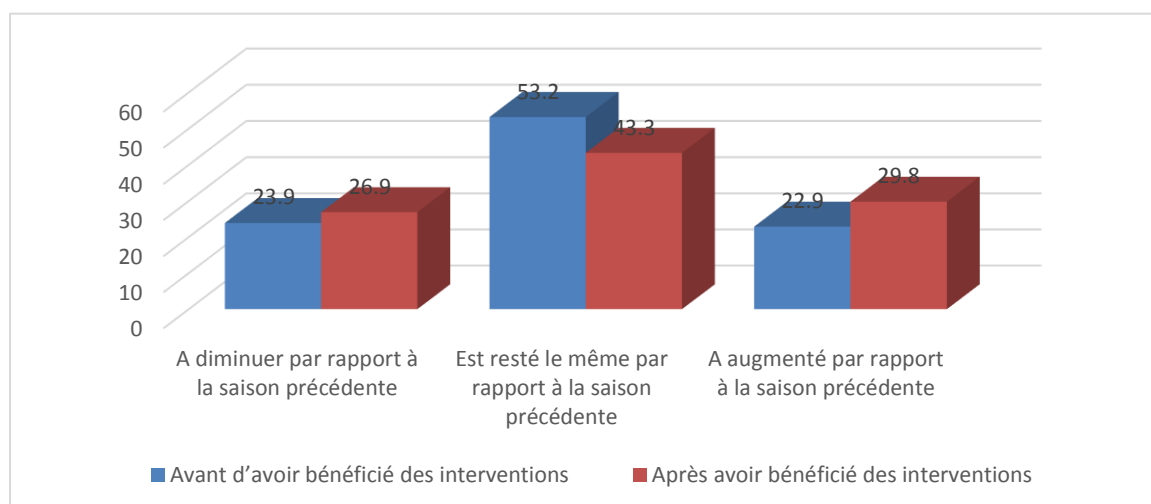
Graphique 4: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur de l'agriculture selon la selon le statut socioéconomique variation du revenu



Graphique 5 : Impact socioéconomique des interventions dans le secteur de l'agriculture



Graphique 6 : Impact socioéconomique des interventions dans le secteur de l'agriculture selon la variation de l'épargne

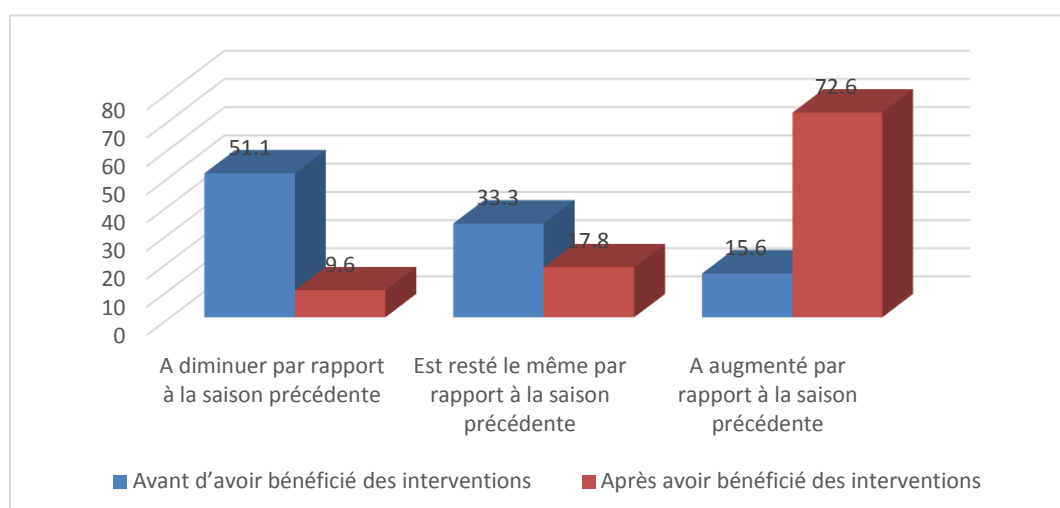


4.2. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES AGR

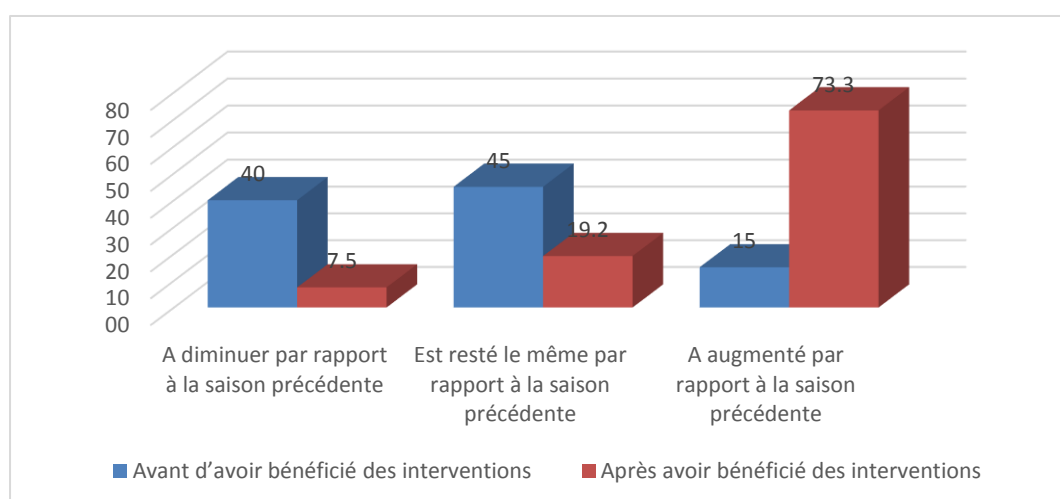
Dans le secteur des AGR, les indicateurs permettant de saisir cet impact sont consignés dans le Tableau A.8.3 en annexe. Au nombre de deux (2), ils sont relatifs à la variation du niveau des revenus d'une part et à la variation du niveau de l'épargne d'autre part.

Les interventions dans le domaine des AGR ont impacté positivement les ménages des bénéficiaires aussi bien au niveau de la mobilisation des revenus que de la constitution de l'épargne. L'effet des interventions dans le secteur des AGR a été plus important que les interventions dans le domaine de l'agriculture. Au niveau de l'entrée des revenus des ménages, plus de la moitié (57%) des ménages des répondants bénéficiaires ont rapporté une augmentation des revenus de leurs ménages entre les saisons consécutives d'avant et d'après les interventions en AGR.

Graphique 7: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des AGR selon la variation du revenu



Graphique 8: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des AGR selon la variation de l'épargne



Avant les interventions en AGR, aucune différence significative dans les changements dans les niveaux de revenus et d'épargnes des ménages selon le site et sexe des bénéficiaires n'avait été constatée. Toutefois, après les interventions, on enregistre des différences significatives dans les niveaux de variation des revenus des ménages selon le sexe des répondants. Ainsi, après les interventions, les ménages de bénéficiaires de sexe féminin ont plus enregistré des changements positifs en leur sein s'agissant des niveaux des revenus de leurs ménages (78% contre 57% chez les hommes).

Au niveau de la constitution des épargnes des ménages, des variations similaires à celles observées dans les niveaux de revenus ont été reportées. En effet, globalement, les changements positifs dans les niveaux de revenus des ménages entre les saisons précédentes d'avant et d'après les interventions sont constatés (respectivement de 15% à 73%).

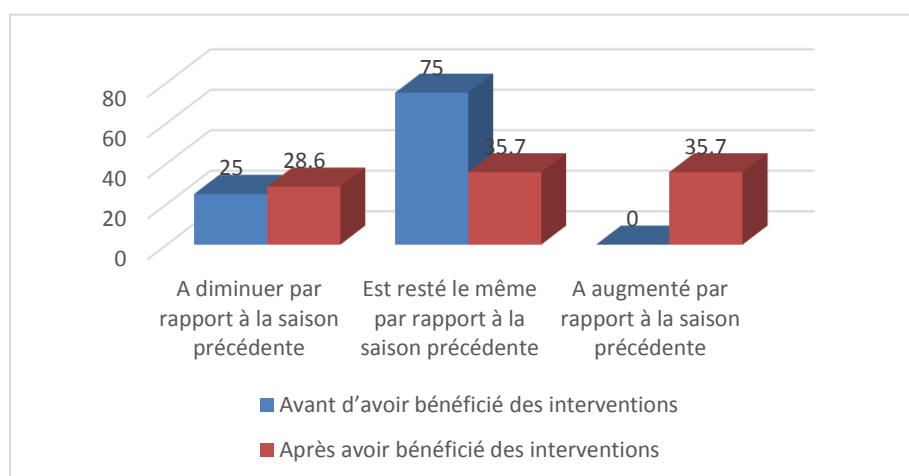
4.3. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES MICROCREDITS

Comme dans le cas du secteur des AGR, les indicateurs permettant de saisir l'impact des interventions dans le secteur des microcrédits au nombre de deux (2) sont relatifs à la variation du niveau des revenus d'une part et à la variation du niveau de l'épargne d'autre part (Tableau A.8.4 en annexe).

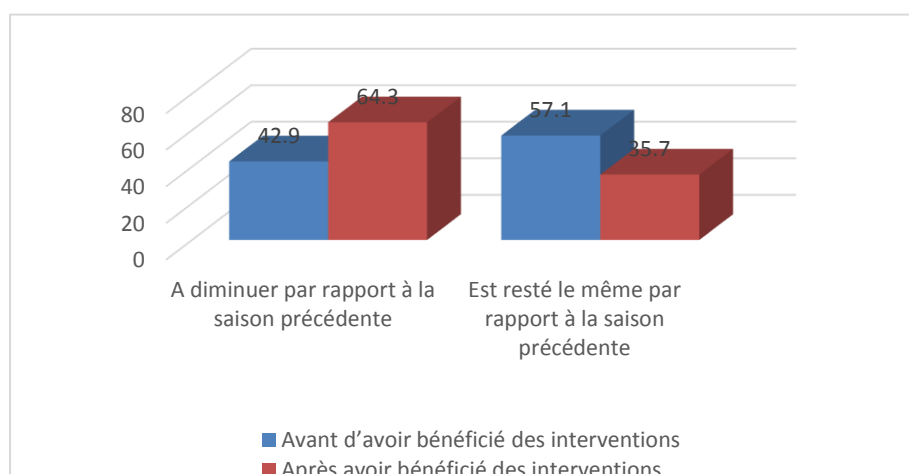
Entre les saisons précédentes dans le secteur des microcrédits avant d'avoir bénéficié des interventions, aucun changement positif dans les niveaux de revenus des ménages des bénéficiaires n'a été enregistré. Toutefois,

après avoir bénéficié de ces interventions, 35% des bénéficiaires ont reporté une augmentation des revenus de leur ménage (Graphique 9 et 10).

Graphique 9: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des microcrédits selon la variation du revenu



Graphique 10: Impact socioéconomique des interventions dans le secteur des microcrédits selon la variation de l'épargne



Selon le sexe, on constate que les bénéficiaires femmes ont plus reporté des changements positifs dans les variations des niveaux de revenus de leurs ménages après avoir bénéficié des interventions dans le domaine des microcrédits. La moitié (contre 0% chez les hommes) des femmes bénéficiaires ont rapporté une augmentation du revenu de leur ménage après avoir bénéficié des interventions dans le domaine des microcrédits.

Au niveau de la constitution de l'épargne des ménages, des tendances similaires à celles des revenus ont été observées.

4.4. IMPACT DES INTERVENTIONS EN TERMES D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS PAR LES BENEFICIAIRES

Selon la stratégie globale des moyens de subsistance de l'UNHCR 2014-2018, « les services financiers comme les plans d'épargne, les crédits, les transferts d'argent et la micro assurance peuvent être des outils très efficaces pour renforcer les moyens de subsistance des populations de réfugiés, pourvu que les conditions minimales soient réunies. Les services et les produits financiers contribuent à la sauvegarde des actifs, à la constitution d'un capital et à la création de perspectives économiques. Les sources de crédit fiables peuvent servir de base

pour planifier et développer des activités professionnelles. L'accès à des produits financiers comme les plans d'épargne, les prêts destinés aux études ou à la formation, les produits d'assurance ou les transferts d'argent peut aider les réfugiés à diversifier leurs sources de revenus afin de satisfaire à leurs besoins fondamentaux et de faire face aux difficultés économiques. Ces produits protègent également les réfugiés contre les pratiques de prêt à risque ou les plans financiers peu sécurisés ».

C'est à ce titre qu'il a semblé essentiel de saisir l'impact des interventions en termes d'accès et d'utilisation des services financiers par les bénéficiaires afin de s'assurer comment par cet accès et cette utilisation des services financiers ceux-ci rendent leurs conditions de vie meilleure.

Les niveaux d'accès et d'utilisation des services financiers par les répondants sont consignés au Tableau A.8.5 en annexe. Indépendamment du site/camp de résidence et du sexe des répondants, le taux de connaissance du droit d'ouverture de compte bancaire par les réfugiés est très élevé (78,9%). Cependant, malgré, ce niveau de connaissance élevé, seul un bénéficiaire sur dix (11,5%) possède un compte bancaire au moment de l'enquête. En outre, en moyenne un bénéficiaire sur quatre (31,5% chez les hommes et 22,5% chez les femmes) utilise les services d'épargne. Parmi les répondants ayant utilisé les services d'épargne, 66,2% en sont satisfaits tandis que 33,8% en sont peu satisfaits des services offerts.

Concernant le type de service d'épargne utilisé, un peu plus de la moitié (53,8%) ont eu recours aux services d'épargne informels contre 46,2% pour le formel.

Concernant les services de crédits, 13,5% des répondants ont eu recours aux services de crédits. Tous les bénéficiaires des crédits ont déclaré être satisfaits (58,8% très satisfaits et 41,2% sont satisfaits) même si les montants sollicités n'étaient pas ceux réellement reçus. En effet, plus de la moitié (58%) des bénéficiaires ont déclaré que les montants des prêts n'étaient pas ceux sollicités. Un peu plus de la moitié (55,9%) des montants sollicités par les bénéficiaires étaient en dessous de 1.000.000 FCFA. Toutes les négociations de prêt étaient réalisées dans l'informel.

4.5. IMPACT DES INTERVENTIONS SUR LE NIVEAU D'ENDETTEMENT DES MENAGES DES BENEFICIAIRES

L'impact des interventions sur le vécu et le bien-être des populations auxquelles elles sont destinées peut être appréhendé à travers le niveau d'endettement des ménages des bénéficiaires avant et après leur mise en œuvre (Tableau A.8.6 en annexe).

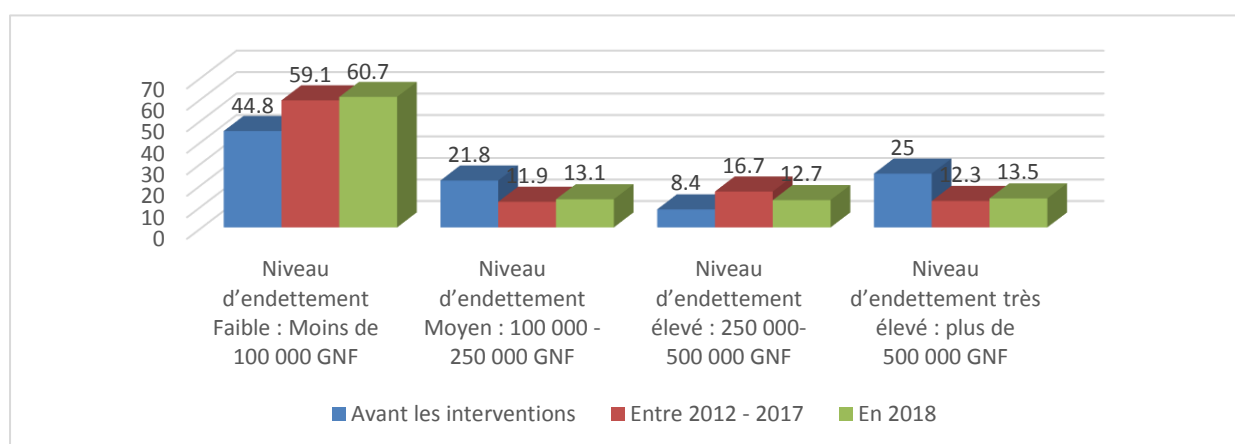
En effet, bien souvent, il a été notifié aux cours des entretiens que les fonds alloués aux interventions, plutôt que de servir à la mise en œuvre réelle de celles-ci, sont pour certains réorientés vers les dépenses quotidiennes ou plutôt servent à s'acquitter de dettes antérieures contractées. Donc, il nous apparaît par conséquent que le niveau d'endettement des ménages soit un indicateur qui permettrait d'appréhender l'impact des interventions sur le vécu des bénéficiaires.

Avant les interventions de l'UNHCR et de ses partenaires dans le cadre des moyens de subsistance entre 2012 et 2016, un ménage sur quatre (25%) déclarait être à un niveau d'endettement très élevé (plus de 500 000 GNF). Cette situation était plus importante parmi les ménages des bénéficiaires femmes (36,3%) que chez les hommes (5,4%).

Toutefois, pendant la mise en œuvre de ces interventions en moyen de subsistance et d'autosuffisance, la proportion de ménages à niveau d'endettement très élevé est passée à 12,3% (0% chez les hommes et 19,4% chez les femmes) soit une baisse de moitié (12,7%) comparée à la situation d'avant les interventions. Pendant ce temps, la proportion des ménages à faible niveau d'endettement a augmenté de 14 points passant de 44,8% avant les interventions à 59,1% après les interventions de 2012 à 2016. Ce qui rend compte de l'impact positif des interventions de l'UNHCR et de ses partenaires dans le cadre des moyens de subsistance sur le niveau d'endettement des ménages.

Toutefois, en 2018, au moment de cette évaluation, les changements dans les niveaux d'endettement des ménages n'ont plus été visibles comparés aux niveaux déclarés entre 2012- 2017 après les interventions. Un état de fait qui traduit une faible pérennisation des effets des interventions dans le temps et pose ainsi le problème de la durabilité de ces interventions afin qu'elles puissent atteindre une échelle suffisante pour induire les changements recherchés de façon durable au sein des populations ainsi secourues (Graphique 11).

Graphique 11 : Impact des interventions sur le niveau d'endettement des ménages des bénéficiaires



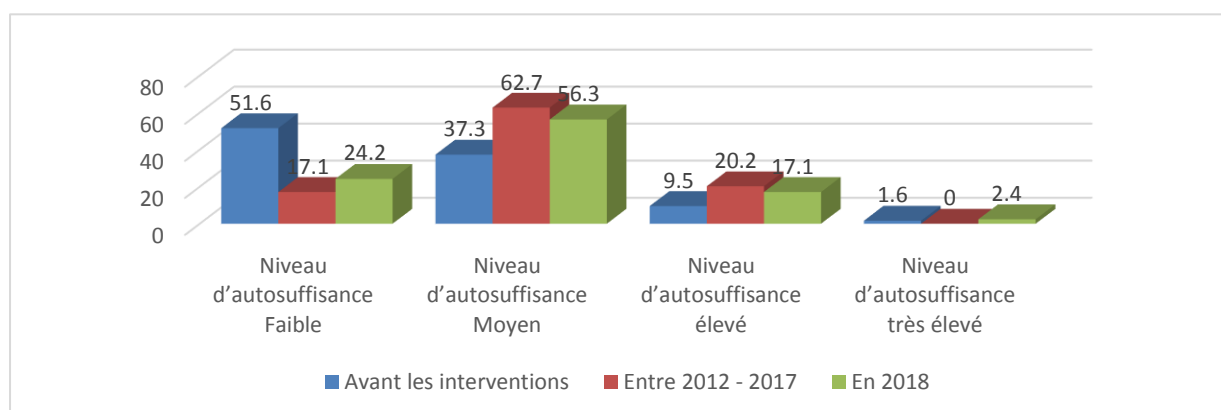
4.6. IMPACT DES INTERVENTIONS SUR LE NIVEAU D'AUTOSUFFISANCE DES MENAGES SELON LA PERCEPTION DES BENEFICIAIRES

L'impact des interventions sur le vécu et le bien-être des populations auxquelles elles sont destinées peut être également appréhendé à travers le niveau d'autosuffisance perçu du point de vue des bénéficiaires eux-mêmes (Tableau A.8.7 en annexe).

Ainsi, selon la perception des bénéficiaires du niveau d'autosuffisance de leur ménage avant les interventions en moyens de subsistance, plus de la moitié (51,6%) déclaraient avoir un très faible niveau d'autosuffisance, 37,3% pensaient être moyennement autosuffisant quand 11% supposaient avoir un niveau élevé d'autosuffisance.

Pendant la mise en œuvre de ces interventions faites dans le cadre des moyens de subsistance et d'autosuffisance, entre 2012-2017, on a noté une amélioration du niveau d'autosuffisance des ménages. Ainsi, on avait noté pendant cette période, une baisse de la proportion des ménages à faible niveau d'autosuffisance au profit des ménages à niveau moyen ou élevé d'autosuffisance. En effet, la proportion de ménages à faible niveau d'autosuffisance était passée à 17,1% pendant la mise en œuvre de ces interventions entre 2012-2017 contre 51,6% avant ces interventions. Quant à la proportion de ménages à niveau élevé d'autosuffisance, elle a presque doublé au cours de la période de mise en œuvre passant de 9,5% à 20,2%. Enfin, les ménages à niveau d'autosuffisance moyen sont passés de 37,3% à 62,7% respectivement avant et pendant la mise en œuvre des interventions (Graphique 12).

Graphique 12: Impact des interventions sur le vécu des ménages de bénéficiaires selon la perception de l'autosuffisance de leur ménage



Spécifiquement, on note que les ménages des bénéficiaires de sexe féminin ont été les plus positivement impactés par les interventions (26,9% contre 8,7% pour les ménages à niveau élevé d'autosuffisance pendant les interventions). Ce qui rend compte indéniablement de l'impact considérable qu'ont eu les interventions menées par l'UNHCR et ses partenaires dans le cadre des moyens de subsistance et d'autosuffisance entre 2012-2017 sur le vécu des bénéficiaires.

Toutefois, la situation actuelle de 2018 ne montre pas une variation continue dans les niveaux d'autosuffisance économique des ménages même si l'on note qu'après la mise en œuvre des interventions, en 2018, il y a eu création d'une relative faible proportion de classe de ménages à niveau d'autosuffisance économique très élevée (2,4% contre 0%). Et ce, même si les proportions dans les autres niveaux d'autosuffisance économique n'ont pas tous suivi les changements qui pouvaient être attendus de la mise en œuvre des interventions faites.

4.7. IMPACT DES INTERVENTIONS RELATIF A LA PERCEPTION DE LA CONTRIBUTION DES INTERVENTIONS RECUES SUR LA QUALITE DE VIE DES BENEFICIAIRES ET DE LEUR MENAGE

La répartition des répondants selon leur perception de la contribution des interventions en moyens de subsistance sur leur vécu est présentée au Tableau A.8.8 en annexe selon les trois (3) dimensions ci-après : contribution des interventions au changement de la situation socio-professionnelle des bénéficiaires, contribution des interventions au bien-être socioéconomique des bénéficiaires et contribution des interventions au changement de la qualité de vie des bénéficiaires.

Ainsi, globalement, indépendamment du site/camp de résidence, la majorité (plus de 80%) des bénéficiaires pensent que les interventions en moyens de subsistance reçues du HCR et partenaires ont contribué au changement positif de leur situation socio-professionnelle (87,3%), à leur bien-être socioéconomique (81,7%) et au changement de leur qualité de vie (82,9%).

V. SUGGESTIONS DES INDICATEURS INDIRECTS MESURABLES POUR L'APPREHENSION DE L'AUTOSUFFISANCE CHEZ LES BENEFICIAIRES

En s'en tenant aux indicateurs précédemment analysés pour tenir compte du critère d'efficacité tels que définis dans le cadre de suivi des indicateurs de performance des interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance, on risque de ne pas pouvoir saisir la pleine mesure des progrès accomplis au niveau des bénéficiaires tant ces indicateurs manquent de pertinence dans le contexte de leur mise en œuvre. En effet, ceux-ci sont non seulement trop standardisés et ne permettent pas vraiment de mesurer de manière adéquate les avancées notables issues des interventions mises en œuvre. Ce parce que ces indicateurs ne prennent pas vraiment en compte les aspects de contextualisation de ces interventions.

Il est vrai que dans le cadre des objectifs recherchés par la mise en œuvre de ces interventions des moyens de subsistance et d'autosuffisance, s'en tenir aux seuls indicateurs relatifs au pourcentage de personnes de 18-59 ans ayant leur propre activité (entreprise)/indépendante depuis plus de 12 mois ou encore le pourcentage de personnes qui utilisent des services bancaires (épargne, crédit, virement) pour ne citer que ceux-là, nous semble bien réducteur de la portée en terme d'autosuffisance recherché au sein des populations bénéficiaires. C'est pourquoi, nous soutenons que de tels indicateurs sous-estimerait quelque peu la réalité de l'impact observé dans la vie de bénéficiaires. Et ce, d'autant plus que ces interventions de moyens de subsistance et d'autosuffisance viseraient principalement la prise en charge par les bénéficiaires de manière indépendante des postes de dépenses en lien avec leur vie quotidienne (nutrition, santé, éducation des membres du ménages, loyer, etc.).

A ce titre, il nous apparaît que les indicateurs ci-dessous suggérés seraient mieux adaptés en vue de saisir l'impact des interventions évaluées. Ainsi, ces indicateurs sont relatifs à/au :

- (1) Le degré d'autosuffisance au sein des ménages bénéficiaires à partir du mode d'accès à la nourriture ;
- (2) La proportion de ménages bénéficiaires faisant face à une situation de pénurie alimentaire et la proportion de ménage bénéficiaires adoptant une stratégie d'adaptation alimentaire idoine face à la pénurie alimentaire ;

- (3) La régularité et la pérennité des sources de revenus issus des activités entreprises;
- (4) La proportion des bénéficiaires encore en activité après une période (1 ou 2 années) de mise en œuvre des interventions reçues ;
- (5) La possession d'équipements productifs issus des revenus tirés des activités mises en œuvre au sein des ménages de bénéficiaires ;
- (6) Le niveau d'endettement des ménages de bénéficiaires des interventions ;
- (7) La proportion des enfants de 6 à 59 mois au sein des ménages des bénéficiaires selon les dimensions relative à la malnutrition aiguë globale, à la malnutrition chronique globale et à l'insuffisance pondérale globale ;
- (8) Le Score de Consommation Alimentaire (SCA) des ménages/bénéficiaires.

Pour cette évaluation, les six (6) premiers indicateurs suggérés ont été collectés et analysés en vue de mieux appréhender la corrélation entre les investissements faits par l'UNHCR et ses partenaires au titre du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance des réfugiés et les potentielles retombées économiques et sociales dans leur mode de vie. Cependant, seulement cinq (5) de ces six (6) indicateurs seront ici présentés. Le cinquième indicateur ayant été présenté dans le cadre du chapitre 4, nous ne nous y attarderons plus.

Quant aux indicateurs 7 et 8, ils nécessitent des études spécifiques sur la nutrition et/ou la sécurité alimentaire afin de mieux se situer sur une probable corrélation entre leur niveau et les investissements menés dans le cadre des moyens de subsistance et de l'autosuffisance.

5.1. DEGRE D'AUTOSUFFISANCE AU SEIN DES MENAGES BENEFICIAIRES A PARTIR DU MODE D'ACCES A LA NOURRITURE

Indépendamment du site/camp de résidence, les réfugiés accèdent à la nourriture principalement à travers les achats (88,5%) et dans une moindre mesure à travers le troc (7,5%) car accédant à la nourriture contre travail. Toutefois, une proportion non négligeable (2,4%) déclare que l'essentiel de la nourriture de leur ménage provient essentiellement de leur propre production. Une statistique qui traduit l'autonomie de ceux-ci par rapport au mode d'accès de leur ménage à la nourriture.

Toutefois, les hommes sont plus susceptibles de recourir au troc (9,8% contre 6,3% pour les femmes) et de faire des prêts (4,3% contre 0%) pour subvenir aux besoins en matière de nourriture de leur ménage (Tableau 8).

Tableau 7: Répartition des répondants selon les Principaux modes d'accès à la nourriture dans les ménages selon le sexe des répondants et par site

Principaux modes d'accès à la nourriture dans les ménages	Sexe des répondants			Site			Total n (%)
	Masculin n (%)	Féminin n (%)	Chi2*	Conakry n (%)	Kouankan 2 n (%)	Chi2*	
Achat	79(85,9)	144(90)	11,49***	15(100)	208(87,8)	2,07ns	223(88,5)
Prêts	4(4,3)	0(0)		0(0)	4(1,7)		4(1,6)
Nourriture contre travail	9(9,8)	10(6,3)		0(0)	19(8)		19(7,5)
Autoproduction	0(0)	6(3,8)		0(0)	6(2,5)		6(2,4)
TOTAL	92(100)	160(100)		15(100)	237(100)		252(100)

Seuil de significativité ***=1% ; **=5% ; *=10% ; ns=Non significatif ; NA=Non Applicable

Source : Exploitation des données de l'évaluation, 2018

5.2. PENURIE ALIMENTAIRE AU SEIN DES MENAGES DE BENEFICIAIRES ET STRATEGIE D'ADAPATATION ALIMENTAIRE FACE A LA PENURIE

Il a été demandé aux bénéficiaires si la semaine précédant l'évaluation leur ménage a dû faire face à une pénurie alimentaire caractérisée par le manque totale de nourriture en leur sein (Tableau 9). Il se trouve en effet qu'il existe tout de même de faible proportion de ménage qui ont fait face à cette situation de pénurie que cela soit à Conakry ou à Kouankan (13,7% et 5,1% respectivement). Cette situation est plus prononcée chez les bénéficiaires de sexe féminin que leurs homologues de sexe masculin (6,9% et 4,3% respectivement).

Tableau 8: Répartition des répondants ayant déclaré une situation de pénurie alimentaire au sein de leur ménage au cours de la semaine précédant l'évaluation

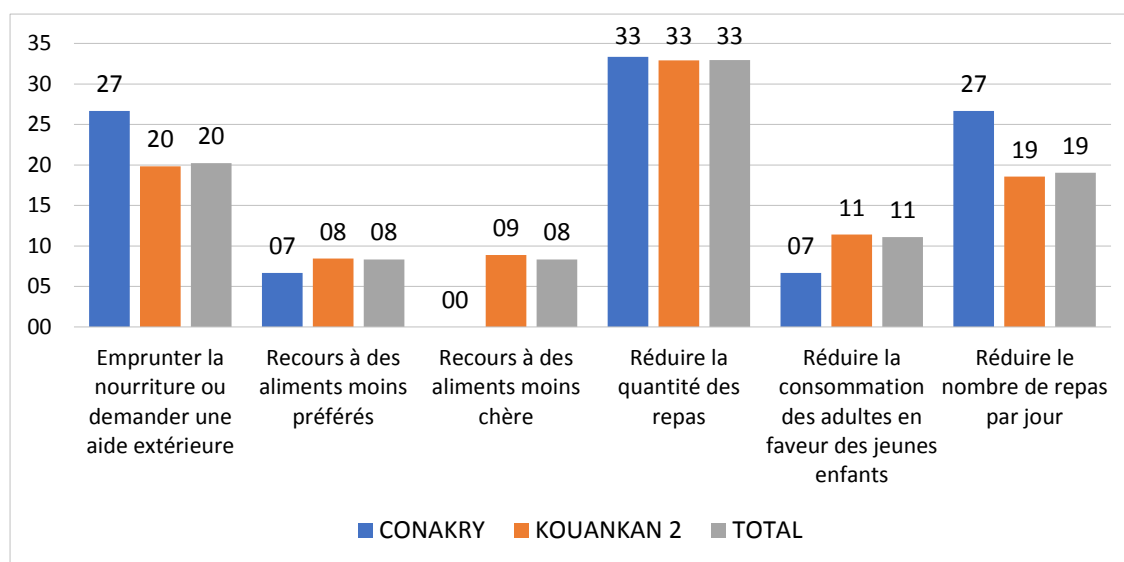
	Sexe des répondants		Chi2	SITE		Chi2	TOTAL n(%)
	Masculin n(%)	Féminin n(%)		CONAKRY n(%)	KOUANKAN 2 n(%)		
Non	88(95,7)	149(93,1)	1,04ns	13(86,4)	225(94,9)	0,15ns	238(94,4)
Oui	4(4,3)	11(6,9)		2(13,7)	12(5,1)		14(5,6)
TOTAL	92(100)	160(100)		15(100)	237(100)		252(100)

Seuil de significativité ***=1% ; **=5% ; *=10% ; ns=Non significatif ; NA=Non Applicable

Source : Exploitation des données de l'évaluation, 2018

Ainsi, indépendamment du site ou camp de résidence, en cas de pénurie de nourriture dans les ménages (Tableau A.8.9 en annexe), les réfugiés bénéficiaires adoptent essentiellement les stratégies de réduction de la quantité des repas (32,9%), emprunts de nourriture ou recours à une assistance extérieure (20,2%) et la réduction du nombre de repas journalier (19,0%). La réduction de la consommation des adultes en faveur des jeunes enfants de ces ménages ne touche que 11% des ménages de bénéficiaires. Cette dernière stratégie fragilisant davantage les ménages car les adultes qui représentent la première force de travail au sein des ménages se trouvent ainsi plus démunis en termes d'énergie par cette stratégie.

Graphique 13 : Stratégie d'adaptation face à la pénurie de la nourriture au sein des ménages



Les femmes déclarent plus recourir à la réduction des quantités de repas (28,1% contre 23,9% chez les hommes), la réduction du nombre de repas journalier (20,6% contre 16,3% chez les hommes). Les hommes quant à eux, font plus recours aux aliments moins préférés et moins chers (16,3% contre 3,8% chez les femmes) et dans une certaine mesure l'emprunt ou recours à la nourriture par le biais d'aide extérieure (21,7% contre 19,4%).

Toutefois, il a été demandé aux bénéficiaires même à ceux qui n'ont pas fait face à une situation totale de pénurie alimentaire en leur sein, les stratégies qu'ils ont eu à adopter principalement lorsqu'ils y ont été exposés par le passé ainsi que la fréquence des types des de stratégies utilisées (Tableau A.8.10 en annexe). Ceci dans le but de desceller les stratégies d'adaptation qu'ils ont eu à adopter qui fragiliseraient encore plus leur ménage.

5.3. REGULARITE ET PERENITE DES SOURCES DE REVENUS ISSUS DES INTERVENTIONS RECUES DES BENEFICIAIRES

L'existence et la régularité d'une quelconque source de revenus au sein d'un ménage le rendent moins vulnérable aux chocs et donc par conséquent le rendent plus autonome, surtout dans le contexte de ménages de réfugiés qui plus encore ne bénéficient plus de distribution de vivre depuis avril 2015.

L'évaluation a mis en lumière à ce titre la principale source de revenus issue des interventions dont sont bénéficiaires les personnes interviewées (Tableau A.8.11 en annexe).

Ainsi, on remarque que les ménages des réfugiés bénéficiaires interrogés vivent principalement de la production et/ou la vente de cultures vivrières et maraichères/céréales (44%) et du petit commerce à travers soit des ventes à l'étal ou ventes ambulantes (32,9%). Ces principales sources de revenus des ménages sont pratiquement les mêmes quel que soit le site/camp de résidence des bénéficiaires. Toutefois, selon le sexe, on note des différences importantes dans les principales sources de revenus des ménages. Plus de la moitié (60,9%) des hommes déclarent tirer la principale source de revenu de leur ménage de la production/vente de cultures vivrières et maraichères/céréales contre seulement 34,4% des femmes. Comme on peut s'y attendre, ces dernières déclarent subvenir aux besoins de leurs ménages à travers essentiellement les ventes à l'étal ou les ventes ambulantes (49,4% contre 4,4% chez les hommes).

La pérennité des sources de revenus au sein des ménages de bénéficiaires est saisie à travers la contrainte principale qui menacerait ou menace actuellement la principale source de revenus au sein des ménages (Tableau A.6.12 en annexe). Au niveau de ces types de contraintes qui ont compromis ou compromettraient la mobilisation des revenus au sein des ménages de bénéficiaires en lien avec l'activité exercée à partir des interventions reçues à travers les principales sources, figurent essentiellement les problèmes de santé (31%), la mévente (25,4%) et le faible prix des produits agricoles (14,7%). Ces contraintes aux principales sources de revenu des ménages semblent être les mêmes quel que soit le site/camp de résidences des réfugiés.

Toutefois, des différences selon le sexe s'enregistrent à l'image de la principale source de revenu des ménages. Les hommes qui mobilisent le revenu de leur ménage à travers essentiellement la production/vente de cultures vivrières et maraichères/céréales sont essentiellement confrontés aux problèmes de santé (44,6% contre 23,1% chez les femmes) et le faible prix des produits agricoles (19,6% contre 11,9% chez les femmes). Les femmes quant à elle, essentiellement présentes dans le petit commerce (vente à l'étal, vendeur ambulante) rapportent principalement la mévente (37,5% contre 4,3%) et les problèmes de santé (23,1%) comme principale contrainte de la principale source de revenus de leur ménage.

5.4. PROPORTION DE BENEFICIAIRES ENCORE EN ACTIVITE APRES 1 A 2 ANNEES DE MISE EN OEUVRE DES INTERVENTIONS RECUES

La proportion de bénéficiaires encore en activité après une période de mise en œuvre des interventions reçues apparaît comme essentielle en vue de saisir l'autosuffisance au sein des ménages auxquels ces interventions ont été faites. Ce d'autant plus que l'entreprise de ces activités renforcerait leur niveau de bien-être du fait des sources de revenus possibles qui en sont issues.

Dans le secteur de l'agriculture, ces proportions se situent à 28,7% et 71,3% respectivement après deux années et une année de mise en œuvre des interventions reçues à Kouankan. Elles se chiffrent à 68,3% et 31,7% dans le secteur des AGR respectivement lors de la première et seconde année de mise en œuvre des interventions à Kouankan.

Ainsi, l'évaluation a mis en exergue que cette proportion est plus élevée la première année que la suivantes. Un fait qui indique un effet d'attrition au sein des bénéficiaires et qui mériterait un suivi plus poussé des acteurs d'interventions pour s'assurer du maintien des proportions observées lors des premières années. Il nous apparaît que l'estimation de la proportion de bénéficiaires encore en activité après une période adéquate de mise en œuvre des interventions est un indicateur révélateur de la réussite de l'autonomisation des bénéficiaires. De ce fait, il est suggéré la mise sur pied d'une plateforme de suivi des bénéficiaires des interventions en vue de mieux appréhender sa valeur.

Tableau 9: Continuité de la mise en œuvre des interventions reçues en 2016 par sexe et par site

Continuité de la mise en œuvre des interventions reçues	Sexe des répondants		Site		Total n (%)
	Masculin n (%)	Féminin n (%)	Conakry n (%)	Kouankan 2 n (%)	
Agriculture					
Après une (1) année	49(74,2)	41(68,3)	3(75)	87(71,3)	90(71,4)
Après deux (2) années	17(25,8)	19(31,7)	1(25)	35(28,7)	36(28,6)
TOTAL	66(100)	60(100)	4(100)	122(100)	126(100)
AGR					
Après une (1) année	23(65,7)	56(52,8)	10(90,9)	79(52,8)	89(63,2)
Après deux (2) années	12(34,3)	40(47,2)	1(9,1)	51(52,8)	52(36,8)
TOTAL	35(100)	106(100)	11(100)	130(100)	141(100)
Seuil de significativité ***=1% ; **=5% ; *=10% ; ns=Non significatif ; NA=Non Applicable					

Source : Exploitation des données de l'évaluation, 2018

5.5. POSSESSION D'EQUIPEMENTS PRODUCTIFS ISSUS DES REVENUS TIRES DES ACTIVITES MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES MENAGES DE BENEFICIAIRES

La possession d'équipements productifs issus des revenus tirés de la réalisation des activités mises en œuvre au sein des ménages de bénéficiaires traduirait un renforcement des actifs du ménage. En effet, les bénéficiaires ou tout autre membre de leur ménage peut se rabattre sur ces équipements s'ils ne l'ont pas déjà fait pour certains en vue de multiplier les sources de revenus et renforcer ainsi leur statut socioéconomique. Ces équipements productifs déclarés par les bénéficiaires ont été relatifs aux éléments suivants : machine à coudre, caisse à outil, motos taxi. Seuls de faibles proportions de ménages de bénéficiaires ont déclaré en posséder autant à Conakry qu'à Kouankan (6,7% et 9,7% respectivement).

Tableau 10: Possession d'équipements productifs (machine à coudre, moyen de transport, machine à égrainer, etc.) qui sert/puisse servir comme source de revenu des ménages

	Sexe des répondants		Chi2	SITE		Chi2	TOTAL n(%)
	Masculin n(%)	Féminin n(%)		CONAKRY n(%)	KOUANKAN 2 n(%)		
Non	80(87)	148(92,5)	2,08ns	14(93,3)	214(90,3)	0,15ns	228(90,5)
Oui	12(13)	12(7,5)		1(6,7)	23(9,7)		24(9,5)
TOTAL	92(100)	160(100)		15(100)	237(100)		252(100)
Seuil de significativité ***=1% ; **=5% ; *=10% ; ns=Non significatif ; NA=Non Applicable							

Source : Exploitation des données de l'évaluation, 2018

VI. TEMOIGNAGES DE REUSSITE COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE ISSUS DES INTERVENTIONS EN MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSUFFISANCE DE L'UNHCR SUR LA PERIODE EVALUEE

Bien vrai qu'il a été mis en évidence que les interventions faites sur la période d'évaluation n'ont pas abouti à des résultats à portée extraordinaire et n'auraient produit des effets portés que sur des échelles très réduits de réalisations, il est toutefois indéniable qu'elles auront permis de réduire et souvent significativement dans certains cas autant la vulnérabilité des réfugiés que des populations hôtes. A ce titre, il nous est apparu de mettre en lumière des cas de réussite collective ou individuelle pouvant mettre en exergue des acquis perceptibles issus de la mise en œuvre du programme en Guinée. Aussi, de prime à bord nous précisons que ces cas de réussites ici documentés ne se limitent pas seulement à ceux-ci. Cependant, du fait surtout de la mobilité ainsi que de la difficulté à joindre et/ou à localiser certains bénéficiaires résidant en général en milieu urbain et principalement à Conakry et qui pouvaient faire l'objet de ce focus, nous nous sommes appesantis sur les cas ci-dessous présentés.

6.1. TEMOIGNAGES DE REUSSITE COLLECTIVE

6.1.1. CAS DE REUSSITE DANS LE SECTEUR DES AGR : EXEMPLE DE L'ELEVAGE

Ce cas de réussite émane de l'Association des Eleveurs de Porcs de Kouankan (A.E.P.K) de 5 membres qui ayant bénéficié d'intrants dans le cadre de leurs activités d'élevage en 2017. Débuté avec moins d'une demi-douzaine de porcs, les enclos destinés à leur élevage en comptent déjà plus du triple, soit environ 21 porcs et porcins à ce jour. Des entretiens faits avec le président de l'association titulaire de la carte de réfugié 37200055558, il ressort que l'appui en intrants reçus constitué de numéraires en vue de l'achat de nourriture aux porcs aura permis de faire croître assurément leur cheptel. De ce fait, il justifie le succès de cette activité aussi et surtout non seulement du fait qu'ils (lui et les autres membres) possédaient des connaissances antérieures acquises d'autres expériences faites par le passé de l'élevage de porcs mais aussi « *de leur volonté de vouloir s'en sortir à travers cette activité pour laquelle ils éprouvent beaucoup d'affection et de considération* ». Toutefois, pour eux, ils pourraient en faire plus « *s'ils étaient suivis de manière régulière par un vétérinaire et s'ils bénéficiaient de formations relatives au renforcement de leur capacité en élevage de porcs d'une part et d'autre part d'appuis en CBI en vue de s'approvisionner en nourriture pour leurs animaux* ».



Photo: Visite des réalisations de l'Association des Eleveurs de Porcs de Kouankan (A.E.P.K)

6.1.2. CAS DE REUSSITE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE : EXEMPLE DE LA CULTURE DE MANIOC

Au titre des cas de réussite collective pour le secteur de l'agriculture, figure nécessairement la mise en valeur d'un champ de 2 hectares de manioc en faveur de la communauté RCI à Kouankan II par l'UNHCR, ODIC et le CRRA-GF. Une initiative qui à termes permettra non seulement à la communauté de s'auto suffire en termes

de production de manioc mais également verra leur pouvoir économique se renforcer. En effet, la fabrication d'attiéké que pourrait induire la production issue de cette superficie mise en valeur, sa consommation au niveau des ménages et/ ou sa commercialisation sur les marchés locaux de Kouankan participeront pour beaucoup au renforcement de l'activité économique de la communauté RCI. Mais aussi, cette initiative participerait pour beaucoup à l'accroissement des revenus des ménages des bénéficiaires de cette initiative. Toutes ces actions devraient concourir nécessairement à l'atteinte des deux premiers objectifs de la stratégie de moyens de subsistance et d'autosuffisance à savoir :

- Promouvoir le droit au travail et le droit au développement d'une part ;
- Permettre aux populations de préserver et de protéger leurs moyens de production, ainsi que de satisfaire à leurs besoins de consommation immédiat d'autre part.

Toutefois, on signale qu'une visite sur le site montre que certains des bénéficiaires tardent à désherber leur parcelle ainsi mise en valeur qui leur avait été octroyée ne permettant pas à ces cultures de manioc un développement harmonieux du fait de l'abondance des mauvaises herbes. A contrario, il a été constaté fort heureusement que certains bénéficiaires (en grand nombre) qui se sont vu octroyés ces parcelles de manioc en prennent grandement soin sans pour autant attendre les demandes incessantes ou les récriminations du superviseur des AGR et des activités agricoles d'ODIC pour le faire. Une situation qui montre qu'un des facteurs de réussite de toute entreprise reste la volonté du bénéficiaire lui-même à la mise en œuvre, et ce de manière indépendante et sans contrainte des interventions mise en œuvre en leur faveur.



Photo: Mise en valeur d'un champ de 2 hectares de manioc par la communauté RCI à Kouankan II

6.2. TEMOIGNAGES DE REUSSITE INDIVIDUELLE

6.2.1. CAS DE REUSSITE DANS LE SECTEUR AGRICOLE : EXEMPLE DE LA RIZICULTURE DE BAS-FONDS

Ici, est mis en valeur le cas d'une réfugiée RCI titulaire du numéro 605000574 dans le secteur de l'agriculture spécifiquement à la culture de riz de bas-fonds. Celle-ci est bénéficiaire de CBI au cours de l'année 2017 pour la mise en œuvre de son activité agricole. Elle témoigne que depuis plus d'une dizaine d'années, elle a fait le choix de s'investir dans les activités agricoles eu égard au fait qu'elle disposerait de mains d'œuvre de type familiale d'une part. Aussi, à l'en croire, elle exerçait déjà ce type d'activité dans son lieu d'origine. Ainsi, c'est fort de ces aptitudes et connaissances dans ce secteur agricole qu'elle aurait aisément fait le choix de bénéficier des interventions de ce secteur. Elle-même témoigne que sa réussite est non seulement du fait d'un accompagnement adéquat de l'UNHCR en lien avec son partenaire de mise en œuvre ODIC mais aussi du fait de la mise à disposition de CBI qui lui aurait permis alors de recourir elle-même à des intrants et semences de qualité. A ce titre, elle affirme être autosuffisante en termes de nutrition dans la mesure où, son ménage se nourrit essentiellement des produits de ce champ et ce dans un contexte où la ration alimentaire n'est plus distribuée aux réfugiés depuis 2015. En effet, se basant sur sa production de l'année passée, elle affirme avoir fait une récolte avoisinant 9 à 10 sacs de riz de 100 à 150 kilos chacun. Des propos confirmés par le superviseur des AGR et des activités agricoles d'ODIC.



Photo: Visite du champ de riz de bas-fond appartenant à une réfugiée RCI de Kouankan II

6.2.2. CAS DE REUSSITE DANS LE SECTEUR DES AGR : EXEMPLE DE LA COUTURE

Ce cas de réussite concerne un réfugié RCI titulaire de la carte de réfugié n° 60500000558 qui est un transfuge du groupement de couture dame dénommé IVOIRE 1. Signalons qu'en 2016, ce groupe de 10 personnes avait eu à bénéficier de CBI en vue de se procurer du matériel de couture sur la base de leur demande. A ce jour, ils ne sont pas plus de 3 personnes en activité pour ce qui est de ce groupement. Personnellement, il avoue Sa passion du métier puisque exerçant déjà dans ce corps de métier auparavant même dans son lieu d'habitation antérieur en côte d'Ivoire avant son installation sur ce site. C'est à ce titre, qu'il a décidé de transmettre d'ailleurs cet amour du métier à des apprenants au nombre de 4 dans l'un des hangars de l'UNHCR qui lui sert d'atelier actuellement. Pour lui-même, si actuellement, il se trouve buté aux difficultés de matériels de couture relative spécifiquement à la non possession de machine à broder, il n'en demeure pas moins qu'il estime faire des bénéfices à partir des commandes certes en déclinaison de sa clientèle. Une situation lui permettant d'être autosuffisant en termes de nutrition et de charges sanitaires que ce soit pour lui ou tout autre membre de son ménage. Il justifiera de lui-même comme facteurs premiers concourants à sa réussite dans son domaine son abnégation au travail de même que son opiniâtreté à ne pas baisser les bras en vue de trouver une issue favorable à sa condition de réfugié.



Photo: Chef d'atelier de couture et ses apprenants (tous réfugiés RCI) à Kouankan II

6.2.3. CAS DE REUSSITE DANS LE SECTEUR DES MICROCREDITS : EXEMPLE DE LA VENTE DE PORTABLES ET MATERIELS/SERVICES TELEPHONIQUES CONNEXES

Un cas de réussite connu de tous que ce soit à Conakry ou à Nzérékoré ou même à Kouankan où il exerce, est celui de VONTEE WILSON un réfugié libérien ayant opté pour l'intégration locale en Guinée. En effet, sur la place du marché de Kouankan, celui qui avait auparavant opté pour une intervention dans le domaine des AGR en rapport avec la pisciculture, s'est forgé un mental de « *self-made man* » selon ces propres termes. Ainsi, ayant bénéficié de cet appui en vue d'exercer dans le domaine de la pisciculture aux travers d'une coopérative composée d'un groupe de personnes, il a vite déchanté d'autant plus que pour lui « *le travail de groupe est certes bénéfique du fait de la mutualisation des efforts, mais peu rentable dans la mesure où l'effet de groupe entraîne des pertes économiques surtout si l'activité faite n'est pas rentable* ». C'est à ce titre qu'il a plutôt par la suite opté pour un appui en termes de microcrédits qui lui a permis de se lancer au départ dans les services téléphoniques connexes (réparation, charge ou vente de cartes de recharges). Parti d'un abri de fortune fait seulement de tôles et ouvert au vent, il possède dorénavant un magasin bien achalandé. De ce fait, il est compté aujourd'hui à Kouankan parmi les personnes exerçant dans le domaine de la vente et de réparation de portables et matériels/services téléphoniques connexes. C'est pourquoi, il finira ses propos lors de l'entretien qui lui a été accordé en ces termes: « *la réussite dépend non seulement de la volonté d'y parvenir, des moyens qu'on met en œuvre pour y parvenir, des expériences antérieures et celles acquises par les formations de gestion d'entreprise mais aussi de l'importance que l'on attribue à toutes les opportunités qui nous sont offertes et qui mériteraient que l'on s'y attarde* ».



Photo: Magasin de vente de portables et matériels/services téléphoniques connexes d'un réfugié libérien à Kouankan

VII. ENSEIGNEMENTS ISSUS DES INTERVENTIONS DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET D'AUTOSUFFISANCE DE L'UNHCR DE 2012 A 2017 EN GUINEE

Les enseignements issus des interventions évaluées portent sur deux aspects : les meilleures pratiques et les leçons apprises à capitaliser pour les interventions futures concernant la conception des interventions de moyens de subsistance et d'autosuffisance, leur mise en œuvre et leur gestion.

7.1. BONNES PRATIQUES

L'on citera de façon indicative les pratiques les meilleures déployées durant la mise en œuvre des interventions sur la période 2012-2017. Elles comprennent :

1. Le respect des engagements de l'UNHCR par l'alignement de ses interventions sur les priorités exprimées par les ayant droit (bénéficiaires) auxquelles les interventions étaient destinées ;
2. La mise en commun de plusieurs bénéficiaires par la création de groupements/associations ayant favorisé nécessairement de ce fait une grande somme pour cette entreprise, une complémentarité des compétences, un mécanisme de contrôle mutuel ainsi que la possibilité de s'appuyer sur ses partenaires en cas de maladie;

3. Les relations conviviales entre l'UNHCR et les agences SNU (PAM, FAO) d'une part, entre l'UNHCR, les partenaires étatiques et les ONG de mise en œuvre des interventions évaluées d'autre part. Ces relations se sont traduites par un dialogue franc et une communication fluide ayant permis une réaction prompte et efficace aux préoccupations;

4. La prise en compte de la population hôte dans les interventions qui a été nécessairement un gage de réussite et un aspect de prise en compte de la pérennisation des interventions ainsi menées. Toutefois, en gage de durabilité et du vivre ensemble, il s'avère essentiel de faire la promotion de projets/initiatives communs, réunissant en leur sein à la fois réfugiés et hôtes autour d'un même projet plutôt que des interventions spécifiques à chacun des groupes;

5. La réalisation d'études socioéconomiques spécifiques ainsi que d'évaluation des activités agricoles et AGR dont la mise en œuvre des recommandations ont permis de faire des réorientations stratégiques (circonscription des interventions aux besoins des réfugiés, élaboration de meilleurs critères de ciblage, appuis additionnels aux groupements) qui ont permis l'atteinte des résultats plus probants de la mise en œuvre de ces interventions ;

6. La fonctionnalité des critères de ciblage, leur divulgation auprès des populations cibles ainsi que la relative bonne connaissance de ces critères par les populations ont fortement favorisé leur adhésion, leur mobilisation et leur forte participation effective aux différentes interventions menées en leur faveur.

7.2. LECONS APPRISES

Les leçons apprises à capitaliser pour les interventions futures portent sur la conception des interventions qui ont été faites ainsi que leur mise en œuvre et leur gestion.

7.2.1. CONCEPTION DES INTERVENTIONS

On retiendra de la conception des interventions les principales leçons suivantes:

1. L'absence d'un cadre juridique formel pour encadrer les actions notamment du partenaire gouvernemental local (CNIRS dans notre cas ici) auquel est dévolu la mise en œuvre de l'intégration locale et des moyens y afférents du fait du manque de stratégie du gouvernement (quoi que ouvert à la protection des réfugiés), ne devrait pas être un frein à une tentative de développement des actions à mettre en place en faveur des réfugiés dans le cadre des solutions durables;

2. Le consensus de toutes les parties prenantes est nécessaire à l'aboutissement d'un cadre d'interventions intégrées. En effet, la désignation effective et judicieuse de critères de ciblage sur lesquels une communication large est menée aussi bien auprès des groupes cibles qu'auprès des autorités locales devrait pouvoir garantir l'adhésion effective de tous aux interventions mises en œuvre;

3. Il est indispensable de faire réaliser au préalable par des experts de ce domaine des études de marché très poussées en vue d'orienter les interventions vers des activités porteuses et factibles pour lesquelles les rendements issus de la mise en œuvre seraient réellement proches de ceux escomptés ;

4. La prise en compte d'expertises adéquates s'avère nécessaire dans le cadre de la conception des interventions, surtout celles spécifiquement liées aux secteurs financiers lors des interventions du programme. De ce fait, la section protection ou même programme devrait être renforcée par de la ressource humaine en conséquence quand il faut développer ce genre d'interventions ;

5. L'élaboration rapide de profils socioéconomiques des réfugiés et des populations locales est nécessaire en vue de mieux orienter les interventions spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre de tout le programme ;

6. Le renforcement des capacités des parties prenantes (bénéficiaires, acteurs gouvernementaux, ONG de mise en œuvre) en planification et suivi de mise en œuvre est un préalable à tout exercice participatif de planification stratégique, pour minimiser les biais de perception erronée et harmoniser les niveaux de compréhension ;

7. Il est primordiale de tenir compte non seulement des acquis (connaissance de base et prérequis indispensable, volonté d'entreprendre, possibilité de mobilisation de main d'œuvre intra-ménage) mais aussi des passifs en termes d'expériences des bénéficiaires dans le secteur pour lequel ils solliciteraient un appui en moyen de

subsistance, pour s'assurer qu'on se donne des chances de voir ces appuis être mis à profit dans l'objectif recherché d'autonomisation et/ou d'autosuffisance.

7.2.2. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES INTERVENTIONS

De la mise en œuvre et la gestion des interventions, les principales leçons apprises sont les suivantes:

1. La programmation et la mise en œuvre conjointe entre les agences du SNU (Intégration dans le delivering as one, Unis dans l'Action) permettent une synergie des actions et une optimisation des ressources surtout dans un contexte de mobilisation insuffisante des ressources nécessaires aux interventions ;
2. La systématisation des actions de plaidoyer, l'implication des autorités administratives locales à tous les niveaux ainsi que celle de toutes les autres parties prenantes, les supervisions conjointes des activités, les réunions de coordination sont efficaces pour débloquer les goulots d'étranglement et lever les facteurs de mitigation qui ternissent l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre des interventions;
3. L'implication des services techniques locaux du développement rural et de l'environnement (Centre Régional de la Recherche Agronomique de la Guinée Forestière ou le chargé du développement rural de la sous-préfecture de Kouankan) dans les interventions relevant de leurs activités, qui est un gage d'action de pérennisation entreprise par l'UNHCR dans ses interventions dans un contexte de rareté des ressources ;
4. La stratégie de procéder par le CBI plutôt que de doter en matériel les bénéficiaires aura permis à ces derniers de se sentir plus impliqués dans la mise en œuvre, et ainsi être tributaire eux-mêmes de la réussite ou non des activités dans lesquelles ils exprimaient leur souhait d'entreprendre ;
5. La planification et la mise en œuvre de l'intégration locale relativement moins réussies des anciennes communautés de réfugiés (Sierra Leone, Libéria) peuvent être des freins à la mise en œuvre des interventions actuelles. De ce fait, des actions de communication doivent être menées intensément en vue de minimiser l'influence des réseaux sociaux sur l'incitation à la non-participation des réfugiés aux activités développées en leur faveur ;
6. La stratégie policière de recouvrement des crédits (assignation à la gendarmerie) dans le cas des fonds rotatifs de crédits ne doit en aucun cas être prônée et tolérée. Il faut plutôt s'assurer d'avoir des gages de remboursements adéquats (des traites réalistes dans des délais tout aussi réalistes) et opter pour le suivi régulier des activités des bénéficiaires par les parties prenantes (IMFs, UNHCR, partenaires de mise en œuvre) en vue de faciliter l'atteinte des objectifs prônés par l'octroi et l'usage de ces fonds ;
7. La promptitude de la mise à disposition des ressources et l'opportunité des décaissements et allocations aux partenaires de mise en œuvre ont permis à ces derniers une bonne exécution budgétaire des accords;
8. L'efficacité des audits pour garantir une meilleure observance des procédures financières. De ce fait, aux vues des rapports des audits conduits, l'on n'a pas eu à déplorer de cas de mauvaise utilisation des ressources ;
9. Les questions des ressources humaines en qualité et en quantité, nécessaires pour l'exécution efficace des interventions restent toujours un défi à relever. De ce fait, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des partenaires de mise en œuvre, mais aussi du personnel d'implémentation de l'UNHCR dédié à ces interventions par les unités décisionnaires en livelihood (siège et/ou RRAO) reste une constante priorité à intégrer nécessairement ;
10. La mutualisation des réfugiés autour d'AGR n'est pas nécessairement un gage de viabilité des initiatives ainsi encadrées et créées. La prise en compte des facteurs limitant (adaptabilité à la mutualisation, rentabilité des activités promues dans l'environnement du groupe) nécessite une analyse et des solutions plus approfondies et judicieuses, notamment par le biais d'évaluations pertinentes ;
11. La prise en compte des services à base communautaire comme stratégie privilégiée pour la promotion des interventions a favorisé l'adhésion des populations réfugiées ou hôtes aux interventions menées en leur faveur, et partant à la réussite des interventions entreprises.

VIII. RECOMMANDATIONS

Au regard des griefs soulevés dans le cadre de cette évaluation, certaines recommandations émergent à l'effet d'améliorer les futures interventions. Les dites recommandations vont à l'endroit tant du gouvernement de la Guinée, de l'UNHCR, des partenaires de mise en œuvre des interventions que des bénéficiaires. Dans un contexte de fermeture très prochaine (décembre 2018) de la représentation du bureau de l'UNHCR en Guinée forestière où sont menées l'essentiel de ces interventions évaluées, il ne semble pas réaliste de faire de propositions d'échéancier pour prendre en compte ces recommandations. Ce d'autant plus que pour être réaliste, cet échéancier aurait été décliné à trois niveaux : court terme (moins de 6 mois), moyen terme (entre 6-12 mois) et long terme (plus d'un an).

8.1. AU GOUVERNEMENT DE GUINEE

1. Faciliter le travail de l'UNHCR et partant des agences du SNU en inscrivant dans le budget de l'Etat, des lignes pour le fonctionnement des institutions d'aide à la prise de décision en faveur des réfugiés tels que le Comité National d'Assistance aux Réfugiés (CNISR) et sa représentation régionale (BRISR) à Nzérékoré.
2. Orienter/Etendre ou mettre en œuvre en Guinée Forestière particulièrement à Kouankan, des initiatives ou projets nationaux d'autonomisation ayant montré leur efficacité tels que la Mutuelle Financière des Femmes Africaines de Guinée (MUFA-Guinée), en permettant la prise en compte spécifique des populations réfugiés à ces initiatives ou projets nationaux.
3. Accélérer dans le contexte du vote de la loi d'asile en Guinée, les travaux de la CNISR en vue de la mise sur pied d'une stratégie d'intégration locale proprement dite et des moyens de subsistance, ainsi que le développement d'un document de procédures opérationnelles pour l'intégration locale en vue de parfaire ladite loi d'asile.
4. Renforcer les capacités opérationnelles des services de l'Etat dans les zones d'intervention par la dotation en ressources suffisantes, notamment en effectifs. Ceci permettra non seulement une meilleure appropriation des interventions en cours mais aussi d'assurer leur pérennisation principalement dans le domaine de l'agriculture et des AGR.

8.2. A L'UNHCR

1. Développer des projets pluriannuels de moyens de subsistance en cohérence avec les plans d'actions en se basant sur les documents programmatiques tels que le DSRP 3 ou l'UNDAF, plutôt que de prioriser des interventions limitées dans le temps (quelques mois). Ceci suppose d'impliquer des agences de développement tels le PAM, la FAO ou le PNUD dans l'optique d'amorcer des actions de développement et ce, d'autant plus que la phase de retrait des opérations à Nzérékoré est en train d'être entamée.
2. Poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement pour l'implication des entités étatiques de développement en vue non seulement de l'appropriation des interventions en cours, mais aussi en vue d'assurer leur pérennisation surtout dans le domaine de l'agriculture.
3. Accélérer le plaidoyer auprès des autorités nationales pour la mise en place de cadres juridique et socioéconomique propices à l'intégration locale.
4. Continuer à mener le plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la mise à disposition de terres cultivables au profit des réfugiés ainsi que leurs accès à d'autres ressources productives telles que les zones de pêche.
5. Poursuivre le renforcement des capacités techniques en planification ainsi qu'en suivi et évaluation de manière à accroître les compétences techniques non seulement des partenaires, mais aussi des personnes internes de l'UNHCR en charge de la mise en œuvre des interventions du programme de moyens de subsistance et d'autosuffisance.
6. Favoriser la création de groupes mixtes (gage de pérennisation et de durabilité) constitués de personnes de la population hôte et de personnes issues de la communauté des réfugiés en leur affectant des financements

appropriés essentiels à l'effet d'entreprendre des actions de grandes envergures qui amèneront à coup sur le relèvement économique au niveau des localités.

7. Renforcer le niveau de concertation avec la structure de micro finance (CPECG YETE MALI) en vue d'une part de statuer sur le niveau réel d'utilisation des ressources de la convention arrivée à termes depuis 2016, et s'accorder sur l'orientation des fonds qui y sont encore logés afin de permettre un meilleur accès au crédit par les réfugiés qui en éprouvent le désir d'autre part.

8. Explorer en faveur des réfugiés ayant opté pour l'intégration locale les canaux d'accès au crédit que le Gouvernement alloue aux différentes organisations des jeunes et des femmes, et faire le suivi de la prise en compte de ceux-ci à travers ces initiatives existantes.

9. Mettre en œuvre des exercices réguliers d'évaluation à des cycles essentiels (baseline, mid-line et end-line) de conception/mise en œuvre des interventions en vue de pouvoir procéder à des réorientations ou à des prises de décisions stratégiques devant permettre l'atteinte des objectifs recherchés à l'issue de leur implémentation.

8.3. AUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

1. Mettre sur pied une plateforme de suivi des bénéficiaires pour l'ensemble de la période d'intervention en matière de moyens de subsistance compte tenu de l'importante mobilité et du changement fréquent de domicile, ainsi que des contacts téléphoniques des réfugiés bénéficiaires de crédits particulièrement pour ceux en milieu urbain et dans une moindre mesure pour ceux en milieu rural. Cette action permettra de connaître la file active de réfugiés réellement en activité après avoir bénéficié de ces interventions.

2. Veiller à la mise à disposition des certificats de formation aux apprenants dans les domaines pour lesquels ces sessions sont organisées. Des certificats de formation pouvant favoriser leur insertion dans le tissu socio-économique au plan local mais aussi dans le cadre de leur retour dans leur pays d'origine.

3. Assurer le renforcement interne des capacités techniques des acteurs de mise en œuvre par l'adoption et la mise en œuvre de plans de formation, notamment la formation aux techniques de planification et de suivi et évaluation à l'effet d'accroître leur compétence.

4. Développer et renforcer sur la base des acquis issus de leur participation aux interventions mises en œuvre, leurs capacités de « fundraising » en vue d'être des acteurs majeurs dans le développement qui s'amorce avec la phase de retrait imminente de l'UNHCR à Nzérékoré.

8.4. AUX BENEFICIAIRES DES INTERVENTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Faciliter sur une base volontaire de participation la mise en œuvre des interventions en leur faveur, en application au choix de solutions durables adéquat à leur situation individuelle plutôt qu'en exigeant l'une quelconque des solutions durables sur la base de leur volonté.

2. Faire le choix de mettre réellement en œuvre les interventions pour lesquelles ils se sont déclarés volontairement aptes d'une part et pour lesquelles le choix a été porté sur eux en tenant compte des critères de ciblage d'autre part, tout en s'assurant de s'impliquer effectivement dans le développement des activités découlant de la mise en œuvre de ces interventions.